

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2021-2026

**pour le territoire du Pays Bassin
d'Arcachon Val de l'Eyre**

ENTRE

Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

Représenté par :

- Madame Marie-Hélène DES EGAULX, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, représenté par madame Nathalie LE YONDRE, Première vice-Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 septembre 2021
- Monsieur Bruno BUREAU, Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 octobre 2021

Ci-après désigné par « Pays BARVAL »,

d'une part,

ET

L'État, la Préfète de Gironde représentée par Monsieur Ronan LEAUSTIC, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon,

Ci-après désignés par « l'État »

d'autre part,

EN ASSOCIATION AVEC

- Le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, représenté par sa Présidente, Madame Marie LARRUE, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 octobre 2021
- Le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, représenté par son Président Monsieur Yves FOULON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 septembre 2021

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays BARVAL autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions sur les questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Les collectivités du Pays BARVAL ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire (Charte du Pays BARVAL, en cours de révision), le CRTE fixe des orientations stratégiques, déclinées en une liste non exhaustive d'actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les

moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Les orientations stratégiques

Qu'il s'agisse de mobilités, de gestion des ressources, de transition écologique, d'alimentation locale, de développement économique, d'urbanisme, de logement ou de tourisme, le dialogue et l'alliance des territoires doivent permettre de trouver des solutions communes, de mettre en place des projets structurants, une mise en réseau territoriale, une structuration d'ingénierie ou d'outils partagés pour assurer un développement équilibré et solidaire de tous les territoires.

Le présent contrat fixe trois orientations stratégiques, déclinées par thématiques. Chaque thématique comporte un encadré présentant, de manière non-exhaustive, quelques dispositifs du Plan de Relance pouvant être mobilisés, ainsi que les types de projet à soutenir.

En cohérence avec l'objet du contrat, une distinction est opérée entre les Actions et les Projets comme suit :

- **Action** : action destinée à être mise en œuvre à court ou moyen terme et faisant l'objet d'une Fiche-action transmise en Sous-préfecture.
- **Projet** : action destinée à être mise en œuvre en cours de mandature faisant l'objet d'une fiche action transmise en Sous-Préfecture le moment venu.

Les projets financés en 2020 et 2021, DETR, DSIL, DSIL exceptionnelle et DSIL de rénovation énergétique, en lien avec les orientations du CRTE sont listés en Annexe 2.

L'ensemble des Actions et Projets retenus pour la période du contrat sont listés en Annexe 3.

•Orientation 1 : Transitions écologique et énergétique

Haut lieu de paysages et d'espaces naturels riches et variés, le territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre a construit son identité à partir de ses qualités environnementales. Pour relever le défi d'une attractivité durable, le territoire s'est engagé dans une stratégie de transitions écologique et énergétique, qui est une des grandes priorités du Plan de Relance. En effet, le territoire s'est doté d'un Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), approuvé en décembre 2018, actant son engagement dans une stratégie de transitions. Le PCAET décline un plan de 28 actions pour lutter contre le réchauffement climatique et fixe également un cap à horizon 2050 pour cinq thématiques : les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable, la qualité de l'air atmosphérique et enfin l'adaptation du territoire au changement climatique.

L'idée est de fonder le projet sur l'exemplarité environnementale, la protection du socle naturel, paysager, écologique et la valorisation du cadre de vie. Le CRTE du Pays BARVAL a ainsi vocation à porter des projets s'intégrant aux axes thématiques et objectifs décrits ci-dessous pour répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique du territoire :

- **Environnement et biodiversité** : Afin de renouveler les relations ville-nature et garantir la transmission du « capital nature », il s'agit à travers le CRTE d'accompagner prioritairement la protection et la restauration de la biodiversité des projets d'aménagement paysager et de mise en valeur des sites naturels.

Par exemple, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la commune de Lanton a bénéficié de plus de 55 000 euros en 2021, afin d'aménager le site de la sablière du Pas du Simonet.

À cela s'ajoute la nécessité de renforcer la gestion des eaux pluviales pour pallier les risques d'inondations et préserver la qualité des milieux aquatiques.

Dispositifs du Plan de Relance : L'État soutient la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Dans le cadre de l'appel à manifestation « Leviers pour la mobilisation », les associations Loi 1901, ainsi que les fondations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'environnement sont sondées sur des suggestions de projets, qui permettraient d'activer la mobilisation de la société autour des enjeux de protection de la biodiversité. Par ailleurs, l'État propose également une mesure visant à soutenir les collectivités et les autres gestionnaires d'espaces naturels pour réaliser des chantiers d'adaptation et de restauration écologiques.

Type de projets à soutenir : Aménagement de parcs naturels, création d'espaces arborés, de sentiers d'interprétation éco-pédagogique...

- **Adaptation et lutte contre le changement climatique** : Les tempêtes successives qui ont durement touché le territoire (Lothar et Martin en décembre 1999, Klaus en janvier 2009, Xynthia en février 2010, Amélie en 2019, crue centennale du 11 mai 2020) ont révélé sa vulnérabilité croissante face aux événements climatiques. C'est pourquoi, le territoire est conscient des enjeux particulièrement stratégiques que sont l'engagement vers le « zéro artificialisation nette » et celui de la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Afin de conserver les potentialités et l'attractivité du territoire, le Pays BARVAL s'est ainsi doté d'un PCAET visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Il s'agira, à travers le CRTE, d'accompagner prioritairement les projets de végétalisation des espaces publics, de réhabilitation des friches urbaines.

Dispositif du Plan de Relance : L'État consacre 40 millions d'euros à la reconversion des friches polluées issues d'anciens industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires et de lutte contre le changement climatique.

Type de projets à soutenir : Lutte contre les îlots de chaleur, dépollution de friches, arboretum, gestion des eaux pluviales...

- **Rénovation énergétique :** Afin d'éviter ou de réduire les impacts négatifs du développement urbain et démographique sur l'environnement, le Pays BARVAL s'engage à favoriser les économies d'énergie. En ce sens, le CRTE s'attache à soutenir les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics ainsi que les travaux de rénovation d'éclairage public générant des gains d'énergie. Ces objectifs s'inscrivent pleinement dans la stratégie du territoire, définie notamment au travers du PCAET dont le volet énergétique se décline autour de trois axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Cette démarche est à l'œuvre sur le territoire puisqu'en 2021 par exemple, l'enveloppe énergétique de la DSIL a permis de financer 8 projets de rénovation énergétique des bâtiments à Andernos-les-Bains, Mios, Belin-Beliet, ou encore Marcheprime pour un montant global de plus de 1 920 000 euros.

S'ajoute à cela la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui a été signée en mars 2021 entre l'État, le Département et la COBAS pour une durée de 5 ans.

Dispositifs du Plan de Relance : L'État a décidé de s'engager fortement dans la rénovation thermique des bâtiments publics. En complément, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projets concernant la rénovation énergétique de petits collectifs sociaux pour contribuer à l'amélioration du parc locatif social, en offrant pour des publics en précarité, des logements peu énergivores, confortables, aux charges maîtrisées dans le temps.

Par ailleurs, sont également accompagnées et valorisées les expérimentations de projets innovants et exemplaires visant le couplage de cultures ou d'élevage à du solaire photovoltaïque respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

Type de projets à soutenir : Réduction de la pollution lumineuse, amélioration de l'habitat et rénovation énergétique des bâtiments publics...

- **Mobilités :** L'attractivité du territoire génère une augmentation des déplacements, conduisant à une saturation croissante des infrastructures routières ; l'usage de la voiture restant prédominant. Ainsi, le développement des alternatives à l'autosolisme représente un enjeu important. Des projets sont actuellement en cours visant à développer les transports collectifs, et à structurer une intermodalité naissante. Par exemple, dans le cadre du Plan de Modernisation des gares de la Région, un réaménagement progressif des gares du territoire en pôles d'échanges est enclenché.

De plus, les modes de déplacement doux connaissent un véritable regain d'intérêt : au cours des années 2020 et 2021, 8 projets d'un montant global de plus de 600 000 euros ont été financés au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la DSIL afin d'aménager des voies douces. C'est le cas de l'aménagement d'un cheminement doux à Lugos.

Ainsi, le CRTE privilégie les actions pour le développement de la mobilité douce, à travers le financement de pistes cyclables ou d'équipements comme des stations de gonflage.

Dispositifs du Plan de Relance : Les acteurs du réseau Mob'In France peuvent accompagner les collectivités territoriales dans la réflexion, la création et le développement d'une offre de service de mobilité inclusive, en tenant compte des spécificités des territoires, de la présence et de la participation des acteurs locaux, ainsi que des besoins des habitants.

La Région Nouvelle-Aquitaine est également un acteur prépondérant de l'offre de mobilité sur le territoire (offres ferroviaires et interurbaines en tête). Le passif de collaboration et de contractualisation avec elle doit permettre d'assurer une articulation efficiente dans la définition des services à apporter au territoire.

Type de projets à soutenir : Création de pistes cyclables, d'espaces multimodaux...

▪Orientation 2 : Cohésion sociale, territoriale et résilience sanitaire

Le territoire du Pays BARVAL est soumis à une forte pression de développement due à la proximité avec la Métropole bordelaise, à l'héliotropisme des populations et à une forte pression touristique. Une des priorités du Pays BARAVAL est donc de renforcer les liens de coopération territoriale et d'accompagner les mutations en cours, renforcés par la crise sanitaire, pour préparer collectivement l'avenir. En lien avec tous les acteurs, l'État accompagnera ce travail pour favoriser une cohésion territoriale durable et équilibrée du territoire.

- **Eau et assainissement :** Espace d'interface entre milieux aquatiques et terrestres, le Pays BARVAL offre des milieux d'une qualité et d'une diversité reconnues et protégées, dont les enjeux dépassent largement le cadre du territoire. L'eau s'affirme en particulier comme la composante commune à l'ensemble du territoire. Si son rôle et sa place dans l'aménagement des différents espaces du territoire sont déterminants, la qualité des eaux apparaît, par ailleurs, comme une priorité pour le maintien du fragile équilibre de l'ensemble du réseau hydrographique et pour la pérennité des usages qui en font sa renommée. C'est pourquoi, l'accompagnement dans le cadre du CRTE portera sur des projets de renouvellement des réseaux d'eau potable, de restructuration des systèmes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Cette volonté s'inscrit dans une démarche en cours puisque ces deux dernières années (2020-2021), plus d'1,5 million d'euros ont été attribués afin d'améliorer la gestion quantitative des eaux pluviales, de renouveler les conduites d'eau potable (Biganos), et de sécuriser le système d'assainissement collectif des eaux usées à La Teste-de-Buch.

Dispositif du Plan de Relance : L'Agence de l'eau apporte des aides au bon acheminement des eaux domestiques vers les stations d'épuration dans les zones où l'assainissement collectif est jugé pertinent, ainsi que des aides au traitement des eaux usées, afin de limiter la pression polluante exercée sur les masses d'eau par les systèmes d'assainissement collectif. Le programme de l'Agence permet également d'accompagner financièrement les travaux d'imperméabilisation des sols et de gestion des eaux pluviales.

Type de projets à soutenir : Sécurisation de l'alimentation en eau potable, réhabilitation des infrastructures de gestion des eaux...

- **Enfance et jeunesse** : Le Pays BARVAL est un territoire globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics, mais qui doit s'adapter en permanence à la dynamique démographique, tout en répondant à l'impératif de transition écologique. Il est également caractérisé par des inégalités territoriales. Par exemple, le maillage scolaire est dense, autour d'établissements importants, mais inégal entre la zone littorale et rétro-littorale, marquée par la prochaine arrivée d'un lycée en Val de l'Eyre. L'objectif est donc d'adapter les équipements d'enseignement aux évolutions démographiques, de développer les équipements d'accueils pour la formation notamment sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre, de renforcer et diversifier l'offre de formation supérieure et professionnelle, tout en prenant en compte l'impératif de transition énergétique. Ainsi, le CRTE soutiendra en priorité les équipements publics répondant aux critères de gain d'énergie et de transition écologique, dédiés à l'enfance et à la jeunesse. Cela a déjà été le cas en 2021, avec le soutien de 8 projets de rénovation (Andernos-les-Bains), d'extension d'écoles (Salles), de groupes scolaires (Le Teich) ou de restaurants scolaires (Belin-Beliet), à hauteur de plus d'1,5 million d'euros.

Dispositifs du Plan de Relance : En partenariat avec le Rectorat et la DRAAF, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient les associations et établissements publics (hors établissements publics locaux d'enseignement) dans la mise en œuvre de projets en direction des jeunes de 15 à 30 ans. Une aide est également apportée aux projets de jeunes constitués en association, notamment ceux portés par les structures organisées au sein des établissements publics scolaires. Par ailleurs, afin de favoriser l'autonomie des jeunes, la Région s'est engagée à accompagner financièrement les Initiatives Jeunesse.

Type de projets à soutenir : Végétalisation des cours d'école, réhabilitation des bâtiments accueillant un public jeunesse...

- **Santé et social** : Le Pays BARVAL dispose d'une offre de santé globalement satisfaisante, mais inégalement répartie sur le territoire. De plus, certaines problématiques sont identifiées en matière de démographie des professions de santé, de vieillissement de la population, et de santé mentale. C'est pourquoi, un Contrat Local de Santé vient d'être lancé.

En ce qui concerne le volet social, des déséquilibres perdurent entre les besoins des ménages et l'offre du territoire : le développement de l'offre en logement social reste un enjeu fort sur le territoire, avec celui des logements à destination des jeunes, des saisonniers, des logements d'urgence, et des logements pour les personnes âgées. Pour cette raison, le CRTE soutient les projets développant l'offre et l'adaptant aux enjeux précités, notamment à travers le Contrat Local de Santé qui est en cours d'élaboration.

Dispositif du Plan de Relance : L'Agence Nationale de l'Habitat propose un accompagnement des politiques locales de l'habitat dont l'un des objectifs est de produire des logements privés à des loyers abordables pour des locataires modestes. L'État soutient également les actions encourageant la pratique d'une activité physique adaptée, accessible et pérenne comme facteur de santé, d'épanouissement et d'intégration.

Type de projets à soutenir : Création de centres médicaux spécialisés, de logements d'urgence...

- **Numérique** : L'accès au numérique pour tous est devenu, de manière encore plus prégnante suite à la crise sanitaire, une nécessité . Il s'agit d'un levier essentiel pour la cohésion, l'attractivité et le développement des territoires. L'offre très haut débit doit donc faire l'objet d'une attention particulière sur les sites d'activités économiques afin de consolider l'attractivité du territoire par le développement d'une offre de services de qualité. En 2020, la DETR a par exemple permis de financer une opération d'équipement numérique visant la mise en place d'une solution de visio-conférence à la COBAS. En 2021, la commune de Gujan-Mestras a également pu bénéficier d'une aide au titre de la DSIL pour la création d'un espace numérique citoyen. Dans le cadre du CRTE, un soutien particulier sera apporté à l'équipement numérique des écoles.

Dispositif du Plan de Relance : La Banque des Territoires soutient l'offre de médiation numérique mise en place avec les Hubs d'inclusion numérique pour fédérer les écosystèmes de l'inclusion numérique et accompagner la création ou le renforcement des projets d'inclusion numérique.

Type de projets à soutenir : Développement de services numériques innovants, d'un socle numérique dans les écoles...

- **Culture, tourisme et patrimoine** : Fort d'un patrimoine bâti et culturel affirmé, d'identités territoriales marquées, le territoire du Pays BARVAL offre un cadre de vie recherché. Toutefois, étant donné que le modèle touristique du Bassin d'Arcachon est très fortement orienté vers le littoral, il apparaît important de veiller au ré-équilibre géographique de l'offre touristique afin de créer davantage de cohérence territoriale et de valoriser les richesses patrimoniales du territoire. En ce sens, ont été attribuées des aides financières en 2020-2021 au titre de la DETR et de la DSIL pour rénover l'Église Saint Ferdinand à Arcachon ou encore construire une cabane des arts à Lanton. Poursuivant la même démarche, le CRTE soutient les projets éco-touristiques, axés sur la nature, la biodiversité et la rénovation patrimoniale.

Dispositif du Plan de Relance : L'ADEME accompagne les acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services permettant de développer une offre de slow tourisme.

Type de projets à soutenir : Réhabilitation et valorisation de sites patrimoniaux emblématiques, création d'espaces culturels ...

- **Sport, loisirs et vie associative :** Le Pays BARVAL est un territoire au tissu associatif dynamique, globalement bien doté en matière d'équipements sportifs et de loisirs, mais qui doit s'adapter en permanence à la dynamique démographique, et aux attentes des populations. Il convient en ce sens de réhabiliter, valoriser et renforcer les équipements de sports et de loisirs existants. C'est dans cette perspective que 13 projets ont bénéficié d'une aide financière ces deux dernières années au titre de la DETR et de la DSIL (plus d'1,3 million d'euros), parmi lesquels la reconstruction de la Halte de Cassy (salle polyvalente associative) à Lanton, l'extension des vestiaires du stade Louis Goubet à Lège-Cap-Ferret, l'aménagement d'une plaine des sports à Audenge, ou encore la construction d'une halle de dojo et d'un gymnase à Saint-Magne.
- Il s'agit pour le CRTE de poursuivre cette démarche en soutenant l'adaptation des équipements publics dédiés aux sports et à la vie associative aux évolutions de la population, tout en s'inscrivant dans la transition écologique et la rénovation énergétique.

Dispositif du Plan de Relance : Dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » l'AMI « Fabriques de Territoire » permet d'accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et en consolidant les projets existants.

Type de projets à soutenir : Rénovation énergétique et création d'espaces ludiques et sportifs...

•Orientation 3 : Développement économique durable

Le territoire du Pays BARVAL se caractérise par une économie présentielle majeure, ainsi que par une économie non présentielle liée aux ressources du territoire, diversifiée avec un poids qui progresse.

Le soutien à une activité économique frappée par la crise sanitaire depuis 2020 s'impose comme une priorité du Plan de Relance. Dans la durée, la volonté est de favoriser un développement économique durable, plus équilibré, qui passe également par d'autres formes d'économies (économie sociale et solidaire, innovation sociale) et par la mise en place d'un écosystème favorable. L'insertion doit également être au cœur des politiques de l'emploi.

Aussi, le CRTE visera à consolider l'économie territoriale à partir des activités traditionnelles comme l'agriculture, la sylviculture et les activités maritimes, et à soutenir de nouvelles formes d'économie dite plus durable.

- **Agriculture et alimentation** : Face au changement climatique, l'agriculture doit s'adapter, se diversifier pour continuer à répondre aux besoins alimentaires de la population. En ce sens le territoire du Pays BARVAL souhaite encourager les pratiques durables en valorisant les produits alimentaires locaux, frais, de saison, naturels, sains, biologiques ou de qualité identifiée (AOC, labels, marques territoriales, produits fermiers...).

Dispositif du Plan de Relance : Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation soutient les projets alimentaires locaux et solidaires portés par les producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité, portés par les associations, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de la qualité pour tous. Un soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destiné en particulier aux personnes isolées ou modestes est également apporté.

Type de projets à soutenir : Création de jardins partagés bio, aide à l'installation d'agriculteurs...

- **Aménagement de bourg et développement des circuits courts** : L'économie des ressources foncières suppose une intensification urbaine, en particulier dans les centres-bourgs et les tissus anciens, mais aussi autour des gares du Sud Bassin qui deviennent de véritables centralités. Dans ce contexte, le Plan de Relance a permis d'encourager la construction durable : les communes d'Andernos-les-Bains, du Barp, et de Biganos ont bénéficié ensemble d'une aide globale de plus de 100 000 euros. Par ailleurs, la croissance d'une demande des consommateurs pour les produits alimentaires locaux conduit à organiser des lieux de distribution de proximité et des circuits courts, principalement dans les bourgs. Il s'agit d'accroître la relation de proximité avec les producteurs, via les marchés, les halles, et associations pour un approvisionnement local, qui participe à une meilleure valorisation des variétés locales. Dans cette perspective, en 2021, la commune d'Arès a bénéficié d'une aide au titre de la DETR pour la construction d'une halle.

Dispositifs du Plan de Relance : La Banque des Territoires offre un accompagnement pour l'élaboration de stratégies territoriales de transition alimentaire et développement des circuits courts. Elle intervient également dans le cadre des réhabilitations des friches urbaines visant la reconquête des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain.

Type de projets à soutenir : Requalification de bourg, création de halles...

- **Économie circulaire** : La transition vers une économie circulaire est un des objectifs de la transition énergétique et écologique, et un des engagements du développement durable. Le CRTE visera ainsi à soutenir prioritairement les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'éco-conception, qui sont les plus économes en transports, emballages, transformation et conservation. L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets sera également valorisée.

Dispositifs du Plan de Relance : La Banque des Territoires offre une aide en ingénierie pour les projets dans tous les domaines de l'économie circulaire. Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les opérations visant à l'émergence de filières, de projets d'économie de la fonctionnalité, de partenariats inter-entreprises, de démarche d'écologie industrielle ou territoriale pour préparer la transition vers l'économie circulaire.

Type de projets à soutenir : Valorisation des biodéchets, création de recycleries...

- **Espaces de co-working et d'innovation** : Afin de diversifier et d'accroître la compétitivité des entreprises, il est essentiel de soutenir leur capacité d'innovation en proposant des espaces favorisant les transferts de technologies et de compétences. En ce sens, le CRTE a vocation à accompagner prioritairement les projets de création de ces espaces ou écosystèmes favorisant l'innovation, et qui peuvent par ailleurs être ouverts au co-working. A titre d'exemple, en 2020, le projet de création d'un espace de co-working au cœur de la zone d'activités Eyrialys du Barp, a bénéficié d'une aide au titre de la DETR.

Dispositifs du Plan de Relance : Bpifrance propose une aide financière pour mettre en œuvre des projets collaboratifs des pôles de compétitivité. La Région Nouvelle-Aquitaine encourage également les démarches collaboratives et partenariales sur le territoire par le soutien à la multiplication d'espaces d'innovation : accélérateur, co-working, living lab, fab lab, tech shop, centre d'expérimentation...

Type de projets à soutenir : Développement de tiers-lieux dédiés à l'innovation...

Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux au travers des fiches « projets » qui seront actualisées et transmises en Sous-Préfecture chaque année en juillet présentant le bilan de l'année N-1 et définissant les actions à venir.

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Les programmes européens LEADER et DLAL du FEAMP ;
- Le volet territorial des fonds européens FEADER, FEAMPA et FEDER ;
- Le contrat de programmation avec la Région Nouvelle-Aquitaine (ARR) ;
- Le Contrat Local de Santé en cours d'élaboration avec l'Agence régionale de santé ;
- Les Opérations Collectives de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) ;
- Les Conventions stratégiques et opérationnelles avec l'établissement public foncier (EPF) ;
- Nouvelle-Aquitaine (communes et/ou EPCI) ;
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la COBAS ;
- La réalisation d'études et travaux pour la prévention des inondations et la gestion du ruissellement des eaux pluviales au sein de l'intercommunalité du Val de l'Eyre ;
- Le 1 % Paysage et Développement (Salles, Belin-Beliet, Lugos) ;
- Le Programme Petites Villes de Demain (Belin-Beliet) ;
- La Convention d'Aménagement de Bourg (Belin-Beliet) ;
- Lancement démarche Aménagement durable des stations (Lège-Cap-Ferret) ;
- Plans Plages (La Teste-de-Buch).

Les partenaires pourront utilement compléter la liste des programmes et actions conduites, en cours ou à venir, complémentaires à la démarche CRTE.

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités du Pays BARVAL, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre des accords départemental et régional de relance (voir en annexe 2 la maquette financière 2020-2021-2022).

3.2. Validation des actions

Les actions et projets du CRTE sont listés en annexe 3.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de pilotage en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées, sans pour autant préfigurer le travail des services instructeurs.

Les actions mises en œuvre et validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires sur un ou plusieurs exercices budgétaires.

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Les capacités d'intervention des acteurs publics locaux restent encore relativement segmentées en termes de compétences ou de légitimité d'action géographique. Il en ressort la nécessité de produire des solutions innovantes à diverses échelles pour répondre au mieux aux besoins exprimés qui dépassent fréquemment les limites d'un territoire.

C'est dans ce contexte qu'une démarche coopérative doit proposer des solutions faisant appel à l'inter-territorialité (les réponses se trouvent sur plusieurs territoires à la fois) et à l'intermédiation (l'efficacité est apportée par la rencontre de plusieurs acteurs apportant des compétences diverses).

L'État s'engage à accompagner ce travail au travers de ses moyens d'ingénierie territoriale, d'expertise juridique et de soutien financier selon les projets présentés.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Article 5 – Engagements des partenaires

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-actions transmises sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, des co-financeurs engagés qu'il appartiendra au porteur de projet de solliciter et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, mais ne valent pas accord.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, les trois EPCI du Pays BARVAL assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La coordination et l'animation techniques du CRTE seront menées par les services du Pays BARVAL, en lien avec les services de l'État et des collectivités territoriales porteuses.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques, sans préfigurer le travail des services instructeurs, et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les établissements publics et opérateurs pourront être associés aux comités de pilotage pour présenter leurs contributions.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales signataires se réunissent en comité de pilotage pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an et autant que nécessaire pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Des comités techniques opérationnels et thématiques pourront être mis en place, après validation en réunion. Les membres du comité de pilotage pourra être élargi à tout partenaire utile.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE seront mesurés à partir d'indicateurs permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est fixée jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le contenu du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Article 10 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE composant son comité de pilotage, et après avis favorable de ce même comité, il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Arcachon, le 15 octobre 2021.

Pour la Préfète de Gironde, et par délégation,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arcachon



Ronan LÉAUSTIC

La Présidente de la
Communauté d'Agglomération
du Bassin d'Arcachon Sud



Marie-Hélène DES ESGAULX

Pour le Président de la
Communauté d'Agglomération
du Bassin d'Arcachon Nord,
la Première vice-Présidente



Nathalie LE YONDRE

Le Président de la
Communauté de Communes
du Val de L'Eyre



Bruno BUREAU

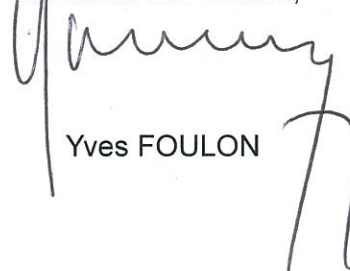
EN ASSOCIATION AVEC

La Présidente du Syndicat Mixte du Bassin
d'Arcachon Val de l'Eyre,



Marie LARRUE

Le Président du Syndicat Intercommunal
du Bassin d'Arcachon,



Yves FOULON

Annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Projets financés en 2020 et 2021, DETR, DSIL, DSIL exceptionnelle et DSIL rénovation énergétique

Annexe 3 – Liste des actions et projets

Annexe 4 – Indicateurs CRTE « État des lieux écologique du territoire »

Annexe 1
Diagnostic territorial

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ISSU DE LA CHARTE DU PAYS BARVAL

(Version provisoire validée par le Comité de Pilotage du
Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre du 8/04/2021)

PROJET

SOMMAIRE

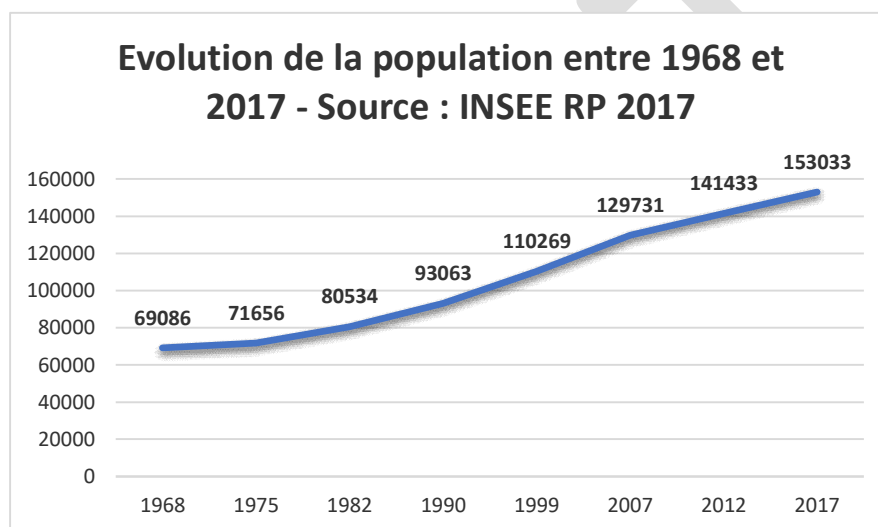
I-DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET TYPOLOGIE DES POPULATIONS	P 3
I.1. Une croissance démographique au rythme moins soutenu	P 3
I.2. Un territoire attractif et vieillissant	P 4
I.3. Une typologie des populations en évolutions	P 5
II-ECONOMIE	P 6
II.1. Une économie non présentielle diversifiée liées aux ressources du territoire	P 6
II.2. Une économie présentielle majeure	P 16
II.3. Accueillir et accompagner les entreprises : équipements et services aux publics	P 23
Synthèse	P 30
III-SERVICES A LA POPULATION	P 31
III.1. L'habitat	P 31
III.2. Les transports et déplacements	P 35
III.3. La communication et les TIC	P 46
III.4. Les services administratifs et publics	P 46
III.5. L'Emploi et l'insertion professionnelle	P 47
III.6. Enseignement : Education et formation	P 50
III.7. La santé et le social	P 54
III.8. Les personnes âgées et handicapées	P 57
III.9. Les services de la petite enfance et la jeunesse	P 60
III.1. Sports et culture	P 61
Synthèse	P 64
IV-LES ENERGIES	P 66
IV.1. La consommation d'énergie sur le territoire	P 66
IV.2. Les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone	P 68
IV.3. La production d'énergie sur le territoire	P 69
IV.4. La qualité de l'air atmosphérique	P 71
IV.5. Résilience du territoire au changement climatique	P 72
IV.6. Les objectifs liés au Plan Climat (en vigueur 2018-2024)	P 72
Synthèse	P 73
V-L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE	P 74
V.1. Les paysages, l'urbanisation et les espaces naturels : un équilibre et une identité à préserver	P 74
V.2. L'eau : un enjeu majeur	P 75
V.3. Les déchets	P 78
V.4. Les risques naturels et technologiques	P 79
Synthèse	P 82

1. Dynamique démographique et typologie des populations

1.1. Une croissance démographique au rythme moins soutenu

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est le territoire de Gironde qui connaît depuis plusieurs décennies la plus forte croissance démographique.

Ce territoire a gagné 23 302 habitants entre 2007 et 2017, soit une croissance totale de 18 % (contre 25.4% sur la période 1999-2011).



Si c'est sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre que le taux de croissance est le plus fort, c'est sur le territoire du Nord Bassin que le nombre d'habitants a le plus progressé.

Territoire	Long terme 1990-2017		Court terme 2007-2017	
COBAN	+ 87.9 %	31 176	+ 23.3 %	12 600
COBAS	+ 40.9 %	19 279	+ 11.1 %	6 646
Communauté Communes du Val de l'Eyre	+ 91.1 %	9 515	+ 25.5 %	4 057
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	+ 64.4 %	59 970	+ 18 %	23 302
Gironde	+ 30.5 %		+ 12.4 %	

L'évolution démographique affiche une décélération sur les territoires depuis 2007.

Territoire	Population 2017	Taux de croissance annuel moyen 99/2007	Taux de croissance annuel moyen 2007/2012	Taux de croissance annuel moyen 2012/2017
COBAN	66 656	+ 2.5 %	+ 2.2 %	+ 2 %
COBAS	66 420	+ 1.2 %	+ 1.1 %	+ 1 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	19 957	+ 3.7 %	+ 2.2 %	+ 2.4 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	153 033	+ 2.1 %	+ 1.7 %	+ 1.6 %
Gironde	1 583 384	+ 1.1 %	+ 1 %	+ 1.3 %

Ainsi, le poids démographique du Pays en Gironde est stable, il représente 9.7 % de la population départementale en 2017 (contre 9.5 % en 2011).

Sa densité moyenne est en progression (104.1 habitants/km² en 2017, contre 94.1 en 2011), mais elle reste très inférieure à la moyenne départementale (158.7 habitants/km²), avec toutefois de fortes disparités territoriales (le Sud Bassin compte 202 habitants au km², contre 36.5 sur le Val de l'Eyre).

Afin de préserver le cadre de vie, environnemental et paysager, qui fonde la qualité du territoire, le territoire s'engage à freiner progressivement, et de manière territorialisée, la croissance démographique avec une 1ère phase à 2030 avec 1,6 % de croissance moyenne, puis 1% à 2040. Ce scénario visera à limiter à environ 200.000 le nombre d'habitants sur le territoire¹.

1.2. Un territoire attractif et vieillissant

L'évolution démographique du territoire provient uniquement des flux migratoires, traduisant sa forte attractivité. Le solde migratoire positif du Pays (1.8% sur la période 2012-2017) permet de compenser largement un solde naturel redevenu négatif (-0.2), alors qu'il atteignait l'équilibre sur la période précédente. Seul le Val de l'Eyre enregistre un solde naturel positif (0.5 sur la période 2012-2027), en lien avec l'installation de jeunes couples et familles.

¹ Source : PADD 2019

Le territoire se caractérise par une part importante de personnes âgées de plus de 60 ans (33.5 % en 2017), supérieure à la moyenne départementale (24.7%) et en progression depuis de nombreuses années. Selon les projections de l'INSEE, près d'un habitant sur 4 sera âgé d'au moins 75 ans en 2050. C'est sur le territoire du Sud Bassin que la part de personnes âgées de plus de 60 ans est la plus forte (38%), et sur le Val de l'Eyre qu'elle est la plus faible (20.3%), bien qu'elle progresse aujourd'hui sur les trois EPCI.

1.3. Une typologie des populations en évolution

La part des couples avec enfants continue de diminuer sur l'ensemble du territoire (23.6% en 2017 contre 27.7% en 2007), et est désormais inférieure à la moyenne départementale (24.7% en 2017).

A l'inverse, la part des familles monoparentales continue de progresser (8.9% en 2017, contre 8.1% en 2011), ainsi que celle des ménages d'une seule personne (33.6% des ménages en 2017).

Ainsi, le territoire connaît un desserrement des ménages (diminution de leur taille moyenne), et accueille des profils de population diversifiés.

Le Pays reste fiscalement plus riche que la moyenne départementale : le revenu net moyen des ménages s'élève à 27 629 € en 2016, contre 24 572 € en Gironde, et ce, désormais, sur les 3 EPCI. Il continue de plus à progresser (+14% depuis 2010).

Le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles reste inférieur à celui du Département. Ce qui signifie que le Pays reste moins inégalitaire (rapport de 3 contre 3.3 en Gironde en 2018), avec toutefois des disparités entre le Sud Bassin, dont le rapport dépasse la moyenne départementale, et le reste du territoire.

Le Pays se distingue toujours au niveau départemental par le poids important des revenus des pensions de retraites (37.9% en 2017) et leur part a continué de progresser, sauf sur le Val de l'Eyre (même si une légère inflexion est constatée en 2018 sur l'ensemble du territoire).

2. Economie

Le territoire bénéficie d'un important tissu économique avec un total de 18 106 établissements actifs recensés au 31 décembre 2015, principalement dans le commerce, les activités de transport et les services (11 866 établissements)². L'économie locale est caractérisée par une forte prédominance d'entreprises de moins de 10 salariés (97%) et par la prépondérance de la sphère présenteielle, même si le poids de cette dernière tend à baisser (65% en 2015, contre 66.2% en 2011).

Répartition des établissements et des postes salariés par sphère d'activités³

	Sphère non présenteielle				Sphère présenteielle			
	Etablissements		Postes salariés		Etablissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
COBAS	3 106	35,4	3 289	20,3	5 673	64,6	12 923	79,7
COBAN	2 555	33,5	2 364	19,1	5 061	66,5	10 025	80,9
CdC Val de l'Eyre	674	39,4	1 920	52,1	1 037	60,6	1 764	47,9
Pays	6 335	35	7 573	23,5	11 771	65	24 712	76,5
Gironde	67 615	40	182 548	33,4	101 272	60	363 619	66,6

2.1. Une économie non présenteielle diversifiée liée aux ressources du territoire

L'économie maritime : des activités emblématiques et identitaires, à fort dynamisme mais vulnérables

L'ostréiculture :

L'ostréiculture est une activité traditionnelle qui a façonné l'identité du territoire et qui occupe aujourd'hui une place stratégique dans le paysage socio-économique local. Elle contribue directement à l'image et la notoriété du Bassin d'Arcachon et a façonné les ports et l'espace maritime de la lagune contribuant ainsi à l'émergence d'un patrimoine culturel et paysager caractéristique du Bassin d'Arcachon.

² Données CLAP INSEE au 31 décembre 2015.

³ Données CLAP INSEE au 31 décembre 2015.

Le Bassin d’Arcachon est un site propice à la reproduction naturelle de l’huître, grâce à ses conditions idéales de température, salinité et rayonnements. Il s’agit du 1^{er} centre naisseur en France : l’activité de captage et de vente de naissains vers les autres bassins de production y est importante.

La profession est structurée au sein du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) qui met en place de nombreuses actions d’accompagnement des entreprises, avec le soutien des partenaires institutionnels, et qui présente une forte implication sur le territoire. Un groupement d’Employeurs dédié aux métiers de la mer, le GE2M, s’est par ailleurs constitué en 2017, afin d’apporter une solution aux difficultés accrues de recrutement et de gestion du personnel que rencontre notamment la filière ostréicole.

La filière génère un chiffre d’affaires de plus de 47 millions d’euros. En 2020, elle compte 280 entreprises, réparties dans 23 ports ostréicoles sur le littoral, pour environ 1 000 emplois directs et 8 000 tonnes d’huîtres marchandes produites chaque année, soit 10% de la production nationale⁴. Les 2/3 des ventes d’huîtres sont effectuées en direct (cabanes, marchés, dégustations). L’ostréiculture est confrontée à des enjeux majeurs et doit faire preuve d’une forte capacité d’adaptation dans un contexte de mutations structurelles et conjoncturelles qui s’accélèrent. La qualité de l’eau est la clef de voute pour l’activité de production sur le territoire. Les professionnels sont donc fortement mobilisés pour porter cet enjeu auprès des partenaires institutionnels et contribuer à la recherche de solutions concertées permettant de préserver au mieux les capacités productives de la lagune. A l’heure actuelle, le coût de production sur le Bassin d’Arcachon est 38% plus élevé que la moyenne nationale, en lien avec les conditions de croissance dans le milieu et la main d’œuvre nécessaire pour accomplir le cycle de production. Ce contexte pénalise la filière sur les principaux canaux de distribution, (en particulier la GMS). Elle consacre donc un effort particulier sur les circuits courts : vente directe et dégustations à la cabane.

La préservation du milieu, à l’origine de toute production ostréicole, est donc une priorité des ostréiculteurs. Le bon état des écosystèmes marins est un enjeu fort pour la filière, qui est notamment mobilisée sur la réhabilitation du domaine public maritime. Depuis les années 1960, les surfaces exploitées se sont fortement réduites et relocalisées vers le sud-ouest de la lagune. Le fond du Bassin a vu le développement d’importantes surfaces de friches qui contribuent notamment à la modification des écosystèmes marins ainsi qu’à la compétition trophique. Depuis plus de 30 ans le CRCAA intervient dans le nettoyage et la réhabilitation des espaces concédés avec ses moyens nautiques. Cet enjeu de réhabilitation est aujourd’hui central pour de nombreux acteurs institutionnels et socio-économiques sur le Bassin d’Arcachon. Le CRCAA occupe une place clef dans ce collectif d’acteurs mobilisés sur cette thématique et ambitionne d’ici 2023 de se doter de nouveaux moyens nautiques en capacité de répondre non seulement aux objectifs de nettoyage du DPM concédé, mais également de contribuer fortement à l’objectif de réhabilitation de 75% des friches ostréicoles d’ici 2032, exprimé par l’ensemble des acteurs du territoire maritime réunis au sein du Conseil de Gestion du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon.

⁴ Données CRCAA 2020.

La filière est également confrontée à un enjeu fort autour de la transmission des entreprises et de l'installation. Le CRCAA accompagne notamment le parcours à l'installation, dans la mesure où la dynamique d'installation et de reprise d'entreprises est indispensable au maintien de l'activité sur le territoire. Depuis 2018, cette dynamique enregistre un essoufflement, amenant le CRCAA à renforcer son action auprès des cédants, en réalisant une enquête sur la transmission d'entreprises soutenue dans le cadre du programme européen DLAL FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche)¹ qui permettra d'élaborer une stratégie cohérente pour les années à venir. Le CRCAA est également attentif à la question de l'accès au foncier, qui est primordiale pour permettre l'installation et l'extension des entreprises.

Enfin la communication et la valorisation à la fois de la filière et des produits font partie des enjeux pour accompagner la notoriété de la production, dans un contexte concurrentiel marqué par la présence sur la façade atlantique de bassins de production très dynamiques.

La pêche :

Activité traditionnelle du Bassin d'Arcachon, la pêche artisanale conserve un poids économique significatif. Ainsi, 106 navires sont immatriculés à Arcachon et se répartissent en plusieurs flottilles : 2/3 des navires pratiquent la pêche intra-bassin et 1/3 des navires sortent à l'océan (fileyeurs, chalutiers et vedettes). A ces chiffres, s'ajoutent 111 professionnels sous statut mixte conchyliculture/petite pêche et 12 entreprises de pêche à pied d'appâts.

En 2020, ces navires ont débarqué 1 261 tonnes de poissons en criée d'Arcachon, pour un chiffre d'affaires de 9,9 millions d'euros, données en baisse depuis plusieurs années et sous le seuil de rentabilité de la criée pour la 3^{ème} année consécutive. Sur cette criée d'importance nationale, notamment grâce à la qualité de ses apports, on retrouve une trentaine d'acheteurs agréés : poissonniers, mareyeurs et restaurateurs, dont une part importante d'acheteurs à distance. Ainsi, la grande majorité des achats effectués par ces 1ers acheteurs est ensuite vendue en dehors du territoire. Les principales espèces débarquées en criée d'Arcachon en 2020 étaient : la sole, le merlu, le bar et la seiche. D'autres espèces, présentant un potentiel de valorisation à moyen terme, sont également pêchées : vive, bonite, grondin, congres...

La profession est localement structurée et représentée par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Gironde (CDPMEM33) et l'organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine.

Les activités de pêche sont fortement encadrées aux niveaux européen, national et régional et sont dépendantes de l'état des stocks et des conditions climatiques et environnementales. Ainsi, les prix et le chiffre d'affaires dépendent directement des marchés et de la Politique Commune des Pêches (PCP).

Les prévisions d'activité sont donc difficiles à établir et peu de reports sont possibles d'une espèce à une autre. Les pêches intra-bassin sont particulièrement liées à ces aléas.

Conscient de cette nécessité de préserver la ressource, le CDPMEM 33 prend chaque année des mesures de gestion : renouvellement des licences, fermeture temporaire de zones de pêche, fermeture temporaire de certaines espèces... Ainsi, en 2018, dans le cadre du programme DLAL-FEAMP, le CDPMEM33 a mené une évaluation de stock de la palourde du Bassin d'Arcachon et devrait renouveler cette opération en 2021.

Afin d'améliorer la rentabilité des armements girondins, la pêche professionnelle s'oriente toujours vers la diversification des activités et des voies de commercialisation, afin d'améliorer les prix de vente de ses produits de la mer: développement de la vente directe et des AMAP, mais également la dégustation à la cabane sont aussi des réponses à une attente forte de la population venant sur les ports du Bassin d'Arcachon, tout comme l'organisation d'évènements de mise en avant des produits, et des savoir-faire de la filière (Salon Nautique d'Arcachon, Bordeaux SoGood, Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine...).

Les expérimentations menées depuis 2013, avec le soutien des fonds européens, en partenariat entre le CDPMEM33 et le Pays, pour le développement des produits locaux de la pêche en restauration collective ont été encourageantes. Des actions, dans la continuité, ont été inscrites au programme DLAL-FEAMP et ont confirmé ces 1ers résultats. Mais si la demande est désormais bien présente, l'offre locale reste à structurer.

Enfin, en partenariat avec l'ostréiculture, le pescatourisme permet de valoriser les activités de pêche et les métiers, pour une petite dizaine de professionnels, sans toutefois fournir un revenu complémentaire conséquent.

Le nautisme : vers une filière vitrine du territoire

Cette filière traditionnelle, ancrée sur le territoire depuis plus d'un siècle possède un poids économique significatif avec un chiffre d'affaires estimé à 127 millions d'euros sur le Bassin d'Arcachon.

Elle compte 120 entreprises pour 450 emplois⁵, soit 7% des établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Si la filière est localement très diversifiée et regroupe la quasi-totalité des compétences du domaine, les établissements dédiés à la construction ainsi qu'à la réparation/maintenance navale prédominent, regroupant les 2/3 des entreprises du département de la Gironde⁶.

Il est à noter également l'émergence de filières relatives au développement d'un nautisme plus respectueux de l'environnement, de déconstruction et recyclage, de bateaux partagés, de bateaux électriques, des transports nautiques du public ou encore de carénages écologiques.

⁵ SIBA – Recueil touristique SIBA Juillet 2020.

⁶ Source : Note filière BA2E.

Afin de sensibiliser les entreprises à la réglementation sur la gestion des déchets, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a mis en place un label « Vague Bleue », reposant sur deux critères (contrat de gestion des déchets dangereux avec un prestataire privé, bacs ou palettes de rétention ou local de stockage fermé et sous rétention pour la sécurisation des stocks de produits liquides dangereux).

Le nautisme est un vivier d'innovation sur le territoire : il a notamment inspiré de nouveaux bateaux (exemple Le Beacher et le Bô 28) et a accompagné le développement d'innovations technologiques sur des secteurs variés comme la technologie de traction de bateau Beyond The Sea ainsi que les bouées de corps morts connectées permettant une gestion en temps réel des mouillages de la société ETM Marine.

Alors que ce secteur industriel français est le plus exportateur, l'économie du nautisme local est majoritairement tournée vers les usages et usagers du Bassin d'Arcachon, seules quelques entités « exportent » leurs services ou produits hors du territoire.

Aussi, le secteur du nautisme, à l'exception de quelques grands noms, souffre d'un déficit de visibilité au niveau national et à l'international. Des démarches sont ainsi menées localement pour renforcer leur promotion (Salon Nautique d'Arcachon). Par ailleurs, l'agence économique BA2E réalise actuellement un diagnostic de la filière, pour rechercher des synergies conduisant à une amélioration de la lisibilité de la filière et de la rentabilité des entreprises et pérennisation des emplois.

Enfin, une association à l'échelle régionale a été créée en 2017, l'Atlantic Cluster, et rassemble les acteurs des filières nautique et navale de Nouvelle-Aquitaine. A l'échelle locale, les professionnels sont regroupés au sein de l'Union des Professionnels du Nautisme du Bassin d'Arcachon.

Le territoire bénéficie d'une filière de formation spécialisée sur deux établissements (Lycée de la Mer des Métiers de la Mer de Gujan-Mestras et BASSIN Formation COBAS), allant du CAP au BTS.

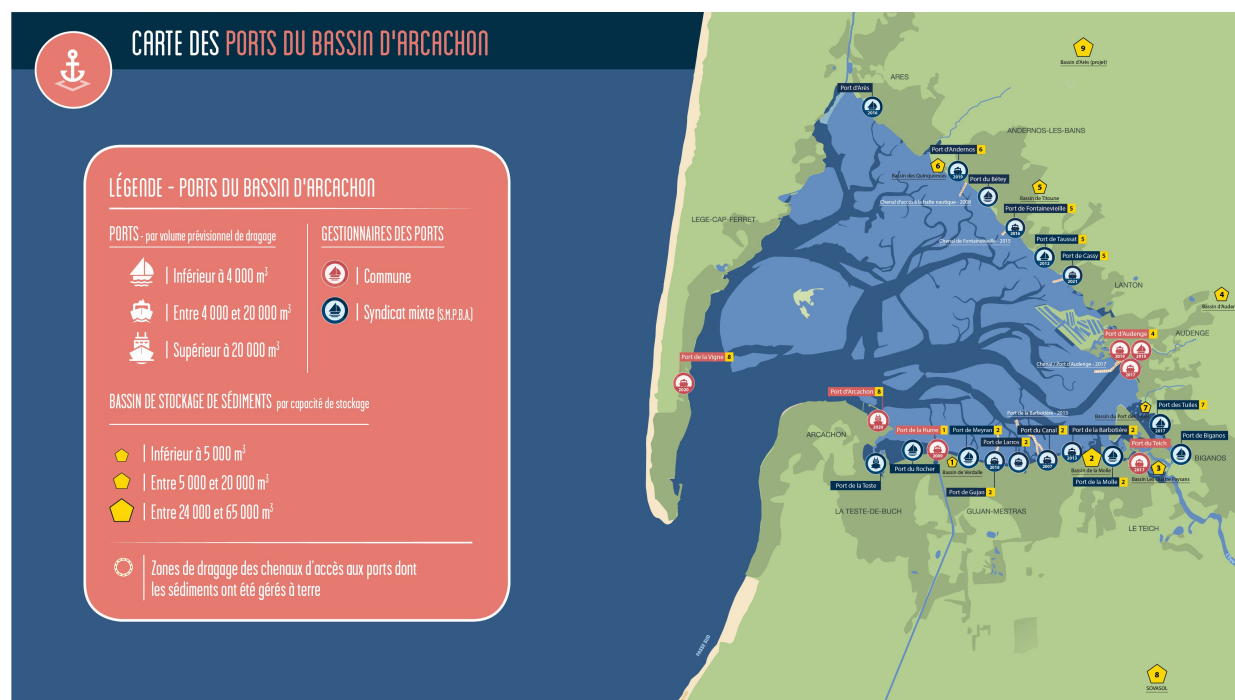
Infrastructures portuaires

L'économie du Bassin d'Arcachon (pêche, ostréiculture, nautisme) est liée à la bonne fonctionnalité des infrastructures portuaires, sur laquelle les gestionnaires s'investissent (quais, bâtiments, aires de carénages, ...). Ces équipements constituent le support de l'activité économique mais aussi forgent l'identité maritime du territoire. Pour maintenir les niveaux d'eau nécessaires aux usagers et sécuriser les voies navigables du Bassin d'Arcachon, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), par délégation des communes riveraines, ou par convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte de gestion des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA), dirige de nombreuses opérations de dragage.

Les matériaux extraits de ces opérations sont ramenés à terre, et réceptionnés dans des bassins de décantation et/ou de stockage, à proximité des ports, et doivent être évacués dans un délai de 3 ans maximum et avant toute nouvelle opération de dragage. La réutilisation de ces sédiments constitue tout l'enjeu d'une programmation efficiente pour de nouvelles opérations. Les premiers essais et recherches laissent entrevoir le développement de filières de valorisation prometteuses (supports de cultures, remblai, amendement, technique routière...). Une 7ème unité de gestion des sédiments est en

construction à Arès avec comme challenge de conjuguer sur un même site : valorisation des sédiments et développement de la biodiversité.

Par ailleurs, une étude sur les potentialités de valorisation cofinancée par l'ADEME, est en cours afin de formuler des matériaux à base de sédiments répondant aux besoins des acteurs locaux (communes et intercommunalités).



L'aquaculture : un potentiel de développement à confirmer

Le territoire compte deux producteurs de caviars français, sur les 6 sites aquitains (Biganos et Le Teich). Ils produisent respectivement 1.2 et 4 tonnes de caviar par an⁷, sur les 43.5 tonnes de production nationale.

L'esturgeonnerie du Teich a la particularité d'être la première ferme en France à maîtriser tout le cycle de production avec son éclosierie et d'être agréée ISO 22000. Elle emploie 18 salariés.⁸

Les producteurs aquitains sont en cours de démarche, pour obtenir une Indication Géographique Protégée « Caviar d'Aquitaine ».

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre abrite également une production de sangsues, qui vend chaque année plus de 120 000 animaux par an, majoritairement en France, en Europe et aux Etats-Unis. Quatre établissements se partagent le marché mondial et l'entreprise d'Audenge est le premier établissement à

⁷ Caviar de France Moulin de la Cassadote, Sud-Ouest du 07/12/2020 et L'Esturgeonnerie.

⁸ Sud-Ouest du 7 décembre 2020.

avoir reçu l'agrément de la Food and Drug Administration, pour la commercialisation de sangsues médicinales en tant que dispositif médical⁹.

On compte également une production de spiruline¹⁰ sur la commune de Lugos, offrant une production annuelle de 250 à 300 kg¹¹, commercialisée quasi exclusivement sur le territoire. Une extension de l'exploitation est en projet, avec une volonté de doubler la surface des serres.

Enfin, une pisciculture de truites est installée sur la commune de Belin-Beliet, produisant principalement des spécimens de grande taille pour l'industrie du fumage ou la production d'œufs de truite (200 tonnes de truites pour la fumaison et quatre tonnes d'œufs par an). Le site exploité par la société Aqualande s'insère dans une démarche de culture raisonnée¹².

L'agriculture : une activité peu présente à développer¹³

Bien que le nombre d'exploitations soit en baisse (99 en 2019, contre 156 en 2010), les espaces agricoles progressent. Ils couvrent 11 196 hectares et représentent 7% de la surface du territoire en 2015, contre 6.5% en 2010.

Les filières agricoles locales sont diversifiées (élevage, maraîchage, production horticole et florale) mais restent marquées par une prédominance des surfaces en maïs et légumes de plein champs, qui représentent près de 80% de la surface agricole du territoire, et sont situées en périphérie du territoire. Les autres surfaces agricoles, constituées de parcelles enherbées de taille plus modeste, sont relativement morcelées et se situent essentiellement à proximité des espaces urbains et/ou s'insèrent dans ces derniers.

Alors que les exploitations en grande culture commercialisent, pour une grande majorité, auprès d'industriels et de coopératives, les AMAP¹⁴ sont un mode de commercialisation privilégié par les maraîchers. Le territoire compte huit AMAP (Audenge, Biganos, Marcheprime, Mios, Belin-Beliet, Gujan-Mestras, Marcheprime, Le Barp et Salles), trois « Ruche qui dit oui »¹⁵ et quelques entreprises pratiquant la vente directe à l'établissement (Ferme Saint Henri à Gujan-Mestras...), mais peu de producteurs du territoire sont présents dans ces structures. Les circuits de commercialisation courts sont demandés mais restent peu développés sur le territoire. La vente en circuit court / vente directe représente une opportunité, car elle permet aux agriculteurs de réaliser de meilleures marges.

Des réflexions initiées par le Collectif Aliment Terre (collectif de citoyens), sont actuellement menées autour de l'élaboration d'un Programme Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays BARVAL. L'objectif est

⁹ RICARIMPEX, <https://sangsue-medicinale.com/>.

¹⁰ Micro algue d'eau douce de couleur bleue-verte, utilisée en tant que complément alimentaire et dans la production cosmétique.

¹¹ Sud-Ouest du 29 octobre 2020.

¹² Aquaculture durable : la truite des landes, www.alimentation.gouv.fr, 29/04/2011.

¹³ Diagnostic Agricole du SYBARVAL 2019.

¹⁴ AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

¹⁵ La ruche qui dit oui : système de vente en circuit court avec commande sur internet au producteur et livraison dans une des 350 « ruches » implantées en France et en Belgique. Article La dépêche du Bassin du 4 au 10 mars 2021.

de conduire un diagnostic ambitieux et partagé avec l'ensemble des acteurs du système alimentaire du Pays Barval, de développer un observatoire du foncier et de l'installation-transmission et d'engager une vraie dynamique territoriale en faveur de la relocalisation des productions, avec la création d'un poste de médiateur foncier.

Le faible nombre d'installations (6 en 2018) contraste avec les demandes recensées (10 à 15 demandes par an sont directement adressées au Collectif Aliment Terre). Plusieurs facteurs peuvent expliquer que peu de projets aboutissent à des installations : projets économiques non viables, contraintes environnementales pour les projets en périphérie du Bassin, et enfin difficultés de disponibilité et d'accès aux espaces agricoles fonctionnels comprenant une possibilité d'irrigation et un accès à l'eau.

L'agriculture sur le territoire constitue principalement un revenu d'appoint (2/3 des structures correspondent à des activités secondaires) soit parce que l'exploitant exerce une autre activité à titre principal, soit parce que ses revenus d'exploitation sont inférieurs aux normes et ne permettent pas une classification en exploitant à titre principal.

Enfin, il est à noter, la présence du Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine sur la commune de Belin-Beliet, qui a pour objectif d'aider les agriculteurs à améliorer leurs résultats technico-économiques en respectant l'environnement.

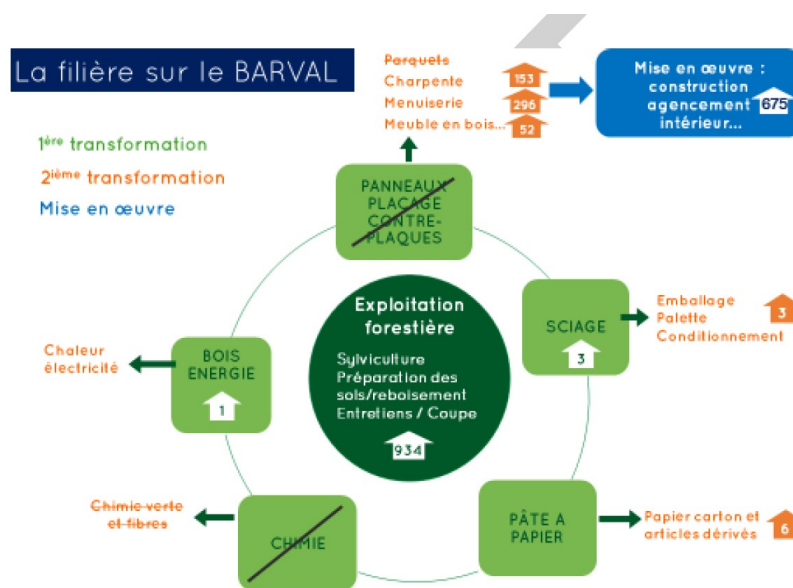
L'exploitation forestière : une activité patrimoniale, et un moteur de développement économique, soumise à des menaces mais disposant de forts potentiels

Inscrit au sein du massif des Landes de Gascogne, la plus grande forêt cultivée d'Europe, le territoire bénéficie, avec ses 114 000 hectares de forêts qui couvrent 76 % de sa surface, d'une très importante ressource en bois. Ce massif forestier occupe une place centrale dans la structuration des paysages et dans les patrimoines culturels locaux. Avec l'ostréiculture et la pêche, cette filière est un pilier historique des ressources socio-économiques du Bassin d'Arcachon. Elle représente également une valeur historique particulière puisque les premières expérimentations de fixation des dunes du littoral aquitain et boisement du massif landais se sont déroulés sur le territoire. L'exploitation de la résine a par ailleurs longtemps contribué aux retombées économiques locales et offre actuellement de nouveaux débouchés sur des segments de marchés innovants dans les domaines de la chimie, de la pharmacie et de la cosmétique.

Depuis cinq siècles, la Forêt usagère de La Teste, joue un rôle économique, social et patrimonial en permettant aux populations usagères d'exploiter le bois de chauffe et le bois d'œuvre.

La filière forêt-bois représente un pan important de l'économie locale : 8.9 % de l'emploi salarié (source : INSEE CLAP 2010).

Elle est principalement structurée autour des segments de l'exploitation forestière, de l'industrie bois-papier et du sciage. Le segment de la 1^{ère} transformation est marginal.



Le territoire abrite deux des plus gros employeurs de la filière régionale : SMURFIT KAPPA sur le site de Biganos et PGS BEYNEL à Belin-Beliet, ce qui implique une forte spécialisation de l'emploi de la filière sur le secteur papier/carton (avec près de 450 salariés, SMURFIT KAPPA est le 2° employeur sur la zone d'emploi de La Teste de Buch¹⁶).

La production de la filière forêt-bois est fragilisée par la fragmentation des parcelles, phénomène très présent dans le Val de l'Eyre, associée à la transformation des territoires en espaces urbanisés ou en espaces de production d'énergie photovoltaïque. Par ailleurs, les propriétaires forestiers sont très nombreux, ce qui nuit à la lisibilité de la filière. La scierie PGS BEYNEL localisée sur le Val de l'Eyre produit des volumes importants mais il n'existe pas d'équivalent à l'échelle du territoire du Pays.

Dans le cadre du diagnostic mené par l'Agence Ba2e, cette dernière a mis en parallèle les avantages, les innovations avec les écarts de performance et les vulnérabilités.

Le pin maritime, essence locale majeure, démontre une employabilité égale voire supérieure au douglas ou épicéa, mais se heurte à une image négative et une méconnaissance de ses potentialités.

La concurrence est également très forte avec d'autres essences à des prix très attractifs.

En revanche le pin maritime représente des potentialités de développement de la chimie verte et de la mixité avec d'autres matériaux. L'économie circulaire, la bioéconomie et le biomimétisme offrent des pistes de développement dont certaines sont soutenues économiquement par l'Etat.

Il y a également une multitude d'acteurs en soutien de la filière (Xylofutur, FCBA, Codefa, Fibois Landes de Gascogne...) sur lesquels il faut s'appuyer.

¹⁶ Approche économique des 33 zones d'emploi de la Région Nouvelle-Aquitaine, INSEE CLAP 2013.

Plusieurs enjeux locaux ont été identifiés :

- La construction bois (accompagner le développement de la filière transformation et entreprises clés, compléter la chaîne de valeur et développer notamment la 1^{ère} transformation...)
- Autres débouchés (impulser l'innovation avec une montée en compétences sur l'outillage numérique, diversifier les activités de la filière sur le territoire (chimie verte), compléter la chaîne de valeur et capter de nouvelles activités économiques...)
- Être en capacité de capter et accueillir des entreprises innovantes et/ou complémentaires aux activités du territoire.
- Connaissance-sensibilisation sur la filière, notamment le manque de notoriété et d'attractivité auprès des jeunes (des formations existantes sur le territoire ; Lycée de la mer, Batipro33, CFA d'Audenge...) mais aussi la formation continue.

Recherche et Développement

Le Pays est concerné par la présence de deux pôles de compétitivité¹⁷ d'envergure nationale ainsi que de centres de recherche spécialisés, porteurs de perspectives de développement pour le territoire.

Pôle de compétitivité Route des Lasers et Laser Mégajoule

Le Pôle de compétitivité Route des Lasers est devenu en 2017 le Pôle Alpha Route des Lasers et des hyperfréquences (ALPHA LRH), suite à sa fusion avec le pôle de compétitivité Elopsys de Limoges. Il est dédié aux technologies Optique-Laser-Photonique et Electronique-Hyperfréquences, et consiste à faciliter la conception, l'industrialisation et le déploiement d'innovation dans les entreprises.

Le projet mené en Nouvelle-Aquitaine dispose de plusieurs outils dont la Ligne d'Intégration Laser (LIL), le Laser Mégajoule (LMJ) et l'Institut Laser et Plasma.

Le pôle de compétitivité compte 278 adhérents pour 1 137 projets labellisés à la fin de l'année 2019¹⁸. Sur le territoire, 2 zones d'activités lui sont dédiées sur la commune du Barp et gérées par la SEML Route des Lasers.

Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA) du Cesta au Barp, qui héberge le plus grand laser d'Europe, rassemble plus de 1 000 salariés sur 700 hectares. En comptant le personnel des entreprises sous-traitantes on avoisine les 1 500 personnes en activité sur le site, dont 350 directement occupées sur le Laser Mégajoule.

¹⁷ « Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation ». <http://competitivite.gouv.fr/politique-des-poles/la-politique-des-poles-depuis-2005-472.html>.

¹⁸ Site du Pôle ALPHA LRH.

Pôle de compétitivité Xylofutur : Sa mission principale est de faire émerger des projets innovants au profit de la filière Forêt-Bois-Papier d'Aquitaine. Le pôle compte, à fin 2020, 225 adhérents dont une majorité d'entreprises, pour 244 projets labellisés depuis 2005, représentant 424,2 millions d'euros de budget. Un élargissement aux quatre nouvelles régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Pays de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est) est en cours.

Le centre d'essais aéronautiques

Le site aéronautique de Cazaux abrite l'un des deux seuls centres d'essais en vol de la Direction Générale de l'Armement (DGA) ainsi que la Base Aérienne 120.

Il assure des missions structurées autour de trois pôles :

- formation en vol des équipages de combat, formation des techniciens de sécurité de l'armée de l'air, des équipages d'hélicoptères et des personnels dans le domaine du tir aérien (la base accueille ainsi environ 3 000 stagiaires par an),
- expérimentation et qualification de tous les armements français aéroportés, expérimentation dans le domaine nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)...
- opérations : recherche et sauvetage, contre-terrorisme maritime, opérations spéciales...

Le site est un employeur important du territoire : 2 000 emplois permanents, générant plus de 5 000 emplois induits localement : 2 000 emplois directs, 1 350 emplois indirects (sous-traitants et fournisseurs) et 1 850 emplois induits (consommation des salariés et de leurs familles). La BA 120 recrute en moyenne 50 salariés par an avec des compétences diversifiées, et accueille près de 3 000 stagiaires chaque année.

La BA 120 injecte 4.5 millions d'euros par an dans l'économie dans le cadre de son budget de fonctionnement, dont une partie concerne des marchés locaux ; plus de 5 millions d'euros par an dans le cadre de l'entretien et du contrôle de son infrastructure, dont 60% concernent des entreprises locales ; et entre 5 et 10 millions d'euros par an pour des projets nouveaux d'infrastructures¹⁹.

2.2. Une économie présentielle²⁰ majeure.

Une sphère qui regroupe 64 % des établissements sur la COBAN, 66 % sur la COBAS et 60 % sur le Val de l'Eyre (CLAP INSEE, 2015).

Le commerce et l'artisanat : un dynamisme lié à l'attractivité du territoire et des fragilités

¹⁹ Intervention du Colonel LEFEBVRE au Conseil de Développement du 17 novembre 2016.

²⁰ Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services, visant la satisfaction des besoins des personnes présentes sur le territoire (résidents et touristes).

Le commerce

Près de 10 000 établissements actifs enregistrés au RCS²¹ ont été recensés en 2019 sur le territoire, comptant une part prépondérante d'entreprises du secteur des services (52%) et du commerce (31%).

Ces établissements se caractérisent par leur petite taille : 89% d'entreprises de moins de 10 salariés, contre 83% à l'échelle de la Gironde²².

Le potentiel de consommation des ménages du territoire s'élève à 1541 milliards d'euros en 2021, ce qui représente 10,1% du potentiel de consommation du Département. 86% des dépenses des ménages sont captées par le territoire, et ce dernier capte entre 1,3 et 1,4 % des dépenses des territoires limitrophes (Médoc et Sud Gironde). L'aire métropolitaine capte quant à elle 8,5% des dépenses des ménages du territoire (taux le plus faible de ses territoires limitrophes). Les ventes à distance captent 4,7% des dépenses des ménages²³.

L'offre en commerce traditionnel (moins de 300 m²) est très importante sur le territoire avec 3 823 commerces recensés en 2021²⁴, malgré des déséquilibres infra territoriaux. Ainsi, la COBAS et la COBAN représentent à elles deux près de 95% de l'offre commerciale, davantage orientée vers le tourisme, alors que celle du Val de l'Eyre s'adresse principalement aux besoins des populations.

Elle repose majoritairement sur les secteurs Cafés Hôtels Restaurants (22%), services aux personnes (21%) et commerces alimentaires (12%), particulièrement représentés sur la COBAS et la COBAN en réponse également aux besoins touristiques. Sur le Val de l'Eyre, ce sont les activités alimentaires, de santé-beauté et de services à la personne qui sont majoritaires. Le territoire représente 12,9 % des commerces de Gironde en 2021.

Le secteur bénéficie d'un excellent dynamisme, avec une croissance de 50,2% du nombre d'établissements commerciaux traditionnels entre 2009 et 2018, soit 1 158 établissements en plus (sur la dernière année, la hausse est de 2,9 %, soit + 108 établissements). Cette hausse est principalement liée aux établissements de services à la personne et Cafés Hôtels Restaurants, qui représentent près de 48% des nouveaux établissements. Les communes qui ont connu l'évolution la plus forte de leur offre commerciale traditionnelle sont celles qui ont l'offre la plus importante (Lège Cap-Ferret, Andernos-les-Bains, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Arcachon).

La densité de commerces traditionnels sur le territoire est forte, en lien avec l'apport touristique, et continue de progresser : 23,2 commerces traditionnels pour 1 000 habitants, contre 14,7 il y a 10 ans.

On recensait 1077 créations en 2019, représentant un taux de création d'établissement de 11%, contre 13% au niveau départemental.

²¹ Registre du Commerce et des Sociétés.

²² Terranalys 2020, CCIBG.

²³ Enquête ménage AID 2015.

²⁴ Observatoire de l'offre commerciale, CCI Bordeaux Gironde, février 2021 (hors activités de centres de culture physique).

Le taux de survie des établissements à 5 ans est de 68% sur le territoire (contre 66% au niveau départemental).

L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce (OCM) du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a permis de conforter, entre 2013 et 2018, le commerce de centre-ville en accompagnant 85 entreprises artisanales et commerciales dans leurs investissements de création ou de modernisation. Les investissements soutenus ont généré des retombées positives sur le territoire en termes d'attractivité commerciale des centralités, en cohérence avec des opérations de modernisation portées par les communes : quartier de la gare de Biganos, centre bourg de Belin-Beliet, centralité du Teich...

La surreprésentation du secteur des grandes et moyennes surfaces (GMS), constatée à l'échelle de la Gironde est particulièrement visible sur le territoire. Ce sont 278 053 m² commerciaux qui ont été recensés en 2018, pour 254 GMS, dont 95% sont localisées sur les territoires de la COBAS et de la COBAN (pôles commerciaux de Biganos et de La Teste de Buch). Entre 2009 et 2018, l'offre en GMS a progressé de 52.5%. Les 4 principaux pôles du territoire sont : Biganos (77 142 m²), La Teste de Buch/Pôle Sud/Les océanides (63 186 m²), La Teste de Buch/Cap Océan (22 167 m²) et Gujan-Mestras (11 888 m²)²⁵.

En 2021, les GMS du territoire représentent 13% de la surface et du chiffre d'affaires des GMS de Gironde (hors concessionnaires autos-motos).

Cependant, la demande, qui avait atteint un pic en 2018 à 15 098m², a chuté de plus de 90% ces deux dernières années : 2 488 m² recensés en 2019 (contre 89 337m² en Gironde), et 1 515m² recensés en 2020, uniquement sur des projets non alimentaires localisés sur la commune de Biganos, contre 19 625m² en Gironde. Cette baisse est constatée sur l'ensemble du Département en 2020, et s'explique par la mise en œuvre de la loi ELAN²⁶ et la pandémie liée à la crise sanitaire²⁷.

Le commerce non sédentaire :

Les marchés traditionnels bénéficient d'une bonne implantation sur le territoire du Pays : 15 des 17 communes du Pays possèdent un marché, dont 7 communes d'un marché couvert ou semi-couvert, ce qui représente un total de 23 marchés permanents, pour environ 400 commerçants non sédentaires présents. Constituant un atout majeur pour l'animation des centralités, plusieurs nouveaux projets sont en cours (à l'image de la reconstruction du marché couvert d'Andernos les Bains) et en réflexion.

L'évasion commerciale en commerce non sédentaire représente, en 2017, environ 946 260 €, soit 4% du potentiel de consommation. Ainsi, l'emprise des marchés du Pays est très élevée. Elle a augmenté de 3 points en 5 ans, démontrant que les marchés du Pays attirent de plus en plus les ménages du territoire²⁸.

²⁵ Observatoire de l'offre commerciale CCI Bordeaux, Gironde, Février 2021.

²⁶ Loi Elan : Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique.

²⁷ Bilan Commission Départementale d'Aménagement Commercial 2019 et 2020.

²⁸ Source : étude de positionnement et proposition de plan d'actions pour renforcer et dynamiser les marchés du Pays BARVAL – CCI/CMA – 2017.

L'activité commerciale non sédentaire générée par les marchés du territoire s'élève à 27.9 millions d'euros, soit 3.7% de l'activité commerciale totale. Elle enregistre une baisse de 7% en 5 ans, contre 11% en moyenne pour les marchés girondins.

Compte tenu de l'intérêt que représente le commerce non sédentaire pour la vie des communes, ce secteur a fait l'objet d'une action spécifique dans le cadre de l'OCM (réalisation d'un audit, développement d'une identité commune « Les Marchés couleurs » et d'un calendrier, actualisé chaque année), venant nourrir les travaux sur les politiques en faveur du commerce de proximité.

En 2019, on recensait 12 774 emplois commerciaux, représentant 9,3 des emplois commerciaux du département.²⁹

Les activités artisanales :

Les activités artisanales représentent une filière importante et en fort développement sur le territoire : le nombre d'établissements artisanaux s'élève aujourd'hui à 5 242³⁰, représentant une progression de 47% depuis 2013. Plus du tiers des entreprises artisanales recensées ont moins d'un an, révélant ainsi la dynamique de création sur le territoire.

La filière est toujours caractérisée par une prédominance du secteur du BTP (40,3%) et des services (39,2%), même si ce dernier tend à rattraper le BTP.

La filière est marquée par une proportion élevée de chefs d'entreprises de plus de 55 ans, qui continue de progresser : ils représentaient 18% en 2013 et représentent désormais près de 22%. C'est dans le secteur de l'artisanat de production que leur part est la plus élevée (26.6%).

Le nombre d'emplois salariés de la filière tend à baisser : au 31 décembre 2016, il s'élève à 4 242 (contre 4 545 au 31 décembre 2013). Le secteur de l'alimentation est le seul secteur de la filière à avoir une moyenne de salariés par établissement supérieure à 1 (1.9 salariés par établissement).

Les métiers d'art sont bien représentés sur le territoire, avec une diversité d'activités (joaillerie, ébénisterie...). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale, Gironde, assure la promotion de la filière, durement impactée par la crise sanitaire (annulation des foires et salons...) à travers notamment la valorisation du titre Artisan d'Art et l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art dans le département (JEMA).

²⁹ Source : Accos, Données URSSAF 2019 (emplois réels, sans distinction de durée de travail).

³⁰ Données CMAI33 1^{er} janvier 2020.

Le tourisme et activités de loisirs

Le tourisme est un secteur économique phare du territoire, en termes de revenus et d'emplois. Ainsi, il représente plus de 10% de l'emploi local³¹ et a généré 760 millions d'euros de retombées économiques sur une année³². Les 12 communes du bassin d'Arcachon concentraient 24% des nuitées du Département³³.

Le tourisme est essentiellement littoral et maritime (1^{ère} motivation pour 54% de la clientèle du BA), mais diverses filières touristiques composent l'offre du territoire :

-le tourisme d'Affaires, qui présente un fort enjeu économique, compte tenu de la proximité avec la métropole bordelaise et des infrastructures présentes sur le territoire, et qui fait l'objet d'un travail de l'agence économique BA2E afin que cette filière devienne un pôle économique avéré et dynamique ; les filières porteuses d'image (patrimoine maritime, vélo, glisse, écotourisme...). Compte tenu de l'opportunité d'allongement des saisons et de diversification des clientèles, cette filière doit être largement investie. Le SIBA mène des actions pour positionner le Bassin d'Arcachon comme destination « affaires ». Il a réalisé un travail de structuration de l'offre dès 2020 à travers notamment la création d'un document d'appel et la refonte intégrale de la rubrique « séminaires & congrès » du site de destination www.bassin-arcachon.com. Il souhaite, en 2021, conquérir ce marché en enclenchant la phase d'attaque : création d'un fichier client, participation à des salons ou workshops, démarchage des entreprises RSE...

-et enfin les filières émergentes du bien-être et golfique.

Le tourisme de nature, majoritaire sur le Val de l'Eyre (1^{ère} motivation pour 43% de la clientèle du PNRLG³⁴), poursuit son développement sur l'ensemble du territoire : 15 124 personnes ont navigué sur la Leyre entre Salles et Mios en août 2020 (+ 30%³⁵ par rapport à 2019).

Ainsi, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (dont le périmètre couvre 12 des 17 communes du territoire) accompagne les prestataires d'accueil touristique « dans un développement fondé sur la valorisation durable des atouts du territoire »³⁶.

Concernant la capacité d'accueil du territoire, on compte 67 hôtels (de 0 à 5 étoiles) pour 1 870 chambres, et 42 campings (de 0 à 4 étoiles) pour 10 008 emplacements. Depuis 2012, la capacité hôtelière a progressé de 28.6 %, avec une montée en gamme (le nombre de chambres 4 étoiles et plus, a plus que doublé). A l'inverse, le nombre de campings et d'emplacements a baissé (-2.9%)³⁷.

L'offre d'hébergement touristique est toutefois hétérogène et inégalement répartie, notamment entre le littoral et l'intérieur du territoire.

³¹ SIBA, recueil de données touristiques du Bassin d'Arcachon Juillet 2020.

³² Etude fréquentation touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine 2019-2020 – Département de la Gironde.

³³ Source : Enquête Fréquentation touristique en Gironde 2016-BVA (Gironde Tourisme).

³⁴ Enquête clientèle du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne 2019- CDT Landes.

³⁵ Article de La Dépêche du Bassin n°1279 du 3 au 9 décembre 2020.

³⁶ Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 2014-2026.

³⁷ Source INSEE-2021.

Les locations de meublés et les campings représentent plus de 80% des hébergements marchands du Bassin d’Arcachon, les hébergements en hôtellerie classée et chambres d’hôtes ne représentent que 4.6%. Si les hébergements non marchands sont largement majoritaires (136 471 lits non marchands), ils enregistrent une baisse de 10%, témoignant d’une évolution du parc d’hébergement du Bassin d’Arcachon depuis quelques années³⁸. Les locations « Airbnb » représentent une part non négligeable des hébergements non marchands (environ 25% des hébergements permanents et secondaires) et permettent de compenser le manque d’hébergements touristiques sur le territoire.

La clientèle du territoire, sur le Bassin mais également le Val de l’Eyre, est majoritairement familiale, de Catégorie Socioprofessionnelle supérieure (même si les inactifs-retraités, étudiants...- progressent), et extrarégionale. Malgré l’ensemble des politiques en faveur du tourisme des 4 saisons qui permettent d’atténuer la concentration en saison estivale, cette dernière reste la période de plus forte affluence. Pour 2021, la quête d’un tourisme 12 mois sur 12 et plus « qualitatif », c’est à dire responsable et bienveillant pour le Bassin, guide la stratégie de communication du territoire.

Pour faire face à cette demande, le territoire dispose de sites et équipements de loisirs diversifiés et en partie renouvelés.

Ainsi, de nombreux sites et équipements attirent plus de 100 000 visiteurs par an avec en tête la Dune du Pilat (environ 1 300 000 visiteurs en 2019), suivie par le Bassin des loisirs à Gujan-Mestras qui regroupe notamment 5 parcs d’attractions et un bowling (en moyenne 800 000 visiteurs par an), le zoo de La Teste de Buch (310 000 entrées) et le phare du Cap Ferret (131 671 visiteurs en 2019), dont l’aménagement a été entièrement revu pour intégrer les nouvelles technologies.

Conscientes de l’importance de leurs plages dans l’offre touristique et de loisirs de proximité et métropolitaine, les communes de Lège-Cap-Ferret et de la Teste de Buch (avec l’ONF) se sont engagées dans des études Aménagement durable des Plages avec l’appui du GIP Littoral. Les plages du Cap Ferret peuvent accueillir 10 à 15 000 personnes par jour sur les jours les plus chargés de la saison estivale.

Ces démarches ont pour objectif de répondre aux enjeux de sécurité des sites, de protection des personnes, de gestion environnementale, de qualité d’accueil des publics, de préservation des espaces naturels et des paysages, de développement et de promotion des modes doux et de gestion des pratiques et animations sportives et pédagogiques.

A noter aussi que sur le secteur du Cap Ferret, l’étude Plan Plage a également été l’occasion de réfléchir à l’opportunité d’une stratégie cohérente d’accueil des plages soumises à la pression métropolitaine. En effet, il est apparu opportun d’engager, sous l’animation du GIP, un travail en étroite collaboration avec les communes voisines de Lacanau et Le Porge qui subissent des pics de fréquentation important.

³⁸ SIBA, recueil de données touristiques du Bassin d’Arcachon Juillet 2020.

Au-delà de ces réflexions sur les périmètres de plages, la commune de Lège Cap Ferret souhaite enfin s'engager dans une démarche Aménagement Durable des Stations. Cette démarche lui permettra d'encadrer le développement futur de son territoire et de définir une vision stratégique en proposant une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et durable.

La commune d'Audenge s'est déjà engagée dans ce projet en 2015. Cela a permis notamment de questionner le positionnement touristique du camping municipal (extension et reprise par un nouvel opérateur en DSP), de sélectionner un opérateur économique pour l'exploitation du Château de Certes et Graveyron par le Conservatoire du littoral et enfin d'envisager une requalification du secteur du port.

Bien que la gouvernance touristique demeure éclatée sur le territoire, une structuration intercommunale est à l'œuvre. On recense un office de tourisme intercommunal sur le Val de l'Eyre, l'office de tourisme Cœur du Bassin qui intervient sur 5 communes de la COBAN (Mios, Biganos, Marcheprime, Audenge et Lanton). Sur le Sud Bassin, seul l'Office de Tourisme du Teich est intégré à la COBAS (engagement en cours entre les établissements publics gérant les Offices de Tourisme d'Arcachon, de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras et la COBAS, pour leurs mutations³⁹). De plus, la promotion touristique du Bassin d'Arcachon est assurée par le SIBA qui développe notamment la notoriété et l'attractivité du territoire par des actions de communication et de coordination avec les acteurs institutionnels et les filières professionnelles.

Focus saison 2020

En dépit d'une météo majoritairement favorable, la note de conjoncture touristique établie en septembre 2020 par Gironde Tourisme, fait état sur le territoire du Bassin d'Arcachon, comme sur l'ensemble du territoire Girondin, d'une baisse de fréquentation (66% des professionnels répondant à l'enquête). Tous territoires et activités confondus, la baisse serait de l'ordre de -30%. Si la fréquentation internationale a encore été, sans surprise, en recul (baisse de l'ordre de -50% par rapport à septembre 2019), la clientèle hexagonale, qui avait pourtant été bien présente en haute saison (+5%), est, elle aussi, jugée en diminution, de l'ordre de -20% par rapport à l'an dernier, tous territoires et activités confondus. Hôtelières et restaurateurs sont les plus impactés par le déficit d'étrangers, une activité affaires et groupes à la peine et un secteur de l'événementiel pratiquement à l'arrêt. Seuls les gestionnaires de sports/loisirs font majoritairement part (à 55 %) d'un niveau de fréquentation au moins équivalent à celui de l'an dernier, les activités « outdoor » ayant été privilégiées par les visiteurs dans le contexte pandémique.

La montée en gamme de l'offre touristique du territoire est indispensable pour lui permettre d'avoir un avantage concurrentiel, dans un contexte post crise sanitaire où de nombreuses destinations entendent jouer la concurrence par les prix.

³⁹ Rapport d'activités COBAS 2019.

Par ailleurs, la crise sanitaire a accéléré le développement d'une nouvelle forme d'organisation du travail : le télétravail. Le développement et la structuration d'une offre touristique autour de ce concept, qui valorise notamment les espaces de coworking présents sur le territoire, est en cours par le SIBA.

La saisonnalité et ses impacts

En raison de la forte activité touristique du territoire, près de 4 000 saisonniers sont employés sur sa partie littorale pendant l'été⁴⁰, dont la moitié dans la restauration.

Les professionnels touristiques du territoire déclarent rencontrer des difficultés accrues pour recruter du personnel saisonnier. Ces difficultés sont notamment liées à la problématique du logement, prégnante sur le territoire, mais également à la baisse d'attractivité des métiers.

Conformément à la loi du 28 décembre 2016 dite « loi montagne 2 », un travail est mené sur la COBAS et la COBAN (qui compte 5 communes concernées) sur le logement des travailleurs saisonniers⁴¹.

2.3. Accueillir et accompagner les entreprises : équipements et services publics.

Le territoire bénéficie d'équipements et de services publics, visant à renforcer les conditions d'accueil, de développement et d'innovation des entreprises.

Les zones d'activités économique :

Le territoire bénéficie d'un maillage complet équilibré avec une trentaine de zones d'activités, gérées par les intercommunalités. Les zones d'activités du territoire sont majoritairement à vocation mixte et sont donc caractérisées par une faible spécialisation. Il est à noter la présence sur le Val de l'Eyre des zones d'activités Laseris 1 et 2 dédiées à la haute technologie Laser. Des projets de création et d'extension des zones d'activités sont recensés sur les 3 EPCI, pour répondre à la forte demande.

Sur le territoire de la COBAN, des projets d'extension et de création sont envisagés au Nord et au Sud du territoire, ils auront à vocation à répondre tant à la demande endogène (et notamment l'enjeu de la sortie du domicile des artisans) qu'à la demande exogène. A noter également une volonté de la COBAN de développer une zone d'activités autour de la filière bois et de l'éco-construction.

Le territoire fait face à un manque de disponibilité foncière ouvertes à l'urbanisation pour développer son offre d'équipements aux entreprises, et permettre ainsi de répondre aux besoins. Dans le cadre du SCOT, la réalisation d'une analyse est prévue.

⁴⁰ SIBA, recueil de données touristiques du Bassin d'Arcachon Juillet 2020.

⁴¹ La loi du 28 décembre 2016 dite loi "montagne acte 2" a introduit l'obligation pour toutes les communes touristiques au sens du code du tourisme de signer avec l'État une convention pour le logement des travailleurs saisonniers (Article 47).

Les pépinières et hôtels d'entreprises :

L'offre publique en pépinières et hôtels d'entreprises est présente sur les territoires du Val de l'Eyre et du Sud Bassin. Ces structures offrent des services mutualisés et un accompagnement des entreprises par les services économiques des intercommunalités.

La pépinière d'entreprises de la COBAS a la particularité de disposer d'un FabLab depuis 2019, pour accompagner le développement des entreprises innovantes de son territoire. L'Hôtel d'entreprises de la COBAS est, quant à lui, en cours de création et devrait ouvrir en 2021.

Compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 sur le développement économique et soucieuse d'investir dans la qualité d'accueil et d'accompagnement des entreprises de son territoire, la COBAN a inscrit la création d'une pépinière d'entreprises dans son schéma de développement économique. Elle portera notamment l'implantation d'un village des artisans à Audenge.

Les espaces de coworking :

Le territoire enregistre une dynamique autour de la création d'espaces de coworking, soutenue par le programme européen Leader⁴², et qui se répartissent sur les trois EPCI du territoire.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre a conçu et exploite en régie deux espaces de coworking situés sur la zone d'activités économique Sylva 21 à Belin-Beliet. Avec un taux d'occupation proche de 100% et considérant les nouveaux usages en matière de télétravail et de collaboration, un troisième espace de coworking est en cours de définition sur la commune du Barp (livraison prévue en 2022).

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud propose, au sein de sa pépinière d'entreprises et de son futur hôtel d'entreprises, des espaces de travail collaboratifs. Cette offre vient compléter l'offre du secteur privé, qui compte aujourd'hui trois espaces de coworking dont La Cabane, qui est un espace de coworking et atelier partagé spécialisé sur les métiers du bois.

Le Nord Bassin compte plusieurs espaces de coworking privés (Mios, Andernos-les-Bains, Audenge...). La COBAN a lancé en début d'année 2021 une étude portant sur le développement et la création d'un réseau de Tiers-Lieux, afin d'identifier les opportunités de création et les complémentarités entre les différents lieux. Le village des artisans/espace de coworking artisanal projeté à Audenge sera intégré à cette étude sur les Tiers-Lieux.

L'agence économique BA2E

Créée en 2016, l'Agence de développement économique BA2E (Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre Expansion) assure 3 missions principales :

⁴² Volet territorial du fonds européens FEADER, le programme Leader est porté par la communauté de communes du Val de l'Eyre pour le compte du Pays Barval. Il vise à accompagner des projets publics et privés innovants portant sur le développement économique et les mobilités (leader-paysbarval.com).

- Accompagnement des entreprises et porteurs de projet dans la création, le développement, l'implantation et la reprise avec une attention particulière pour les entreprises innovantes.
- Animation et structuration des filières stratégiques
- Promotion économique du territoire

Ce sont près de 330 entreprises qui ont été accompagnées par l'agence en 2020, fortement marquées par la crise sanitaire. Dans ce contexte, les 5 secteurs les plus concernées ont été le commerce, le service aux particuliers et la restauration, le service aux entreprises et l'artisanat.

Une plateforme foncière sur son site internet, recense la disponibilité immobilière, permettant d'aider les entreprises dans leur recherche, sachant que le manque de disponibilité foncière est aujourd'hui un frein important au développement économique du territoire.

RCommerce et RDigital

RCommerce est une plateforme créée par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre en 2016 ayant pour objet la mise en relation de vendeurs professionnels, entreprises, commerçants et artisans avec les internautes clients. Ce site permet aux consommateurs de découvrir de manière très concrète les produits et services des professionnels près de chez eux, et ainsi de favoriser les circuits de consommation courts. Les entreprises peuvent bénéficier d'une vitrine collective qui facilite le rapprochement de l'offre et de la demande ainsi que d'un potentiel économique important sur Internet et dans la zone de chalandise élargie du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Elle comprend aujourd'hui plus de 300 entreprises référencées.

Créé en 2019, RDigital est un service public de proximité, également créé par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, qui accompagne gratuitement les entreprises de l'ensemble du Barval dans leur transformation digitale (visibilité en ligne, animation des réseaux sociaux, mailing et newsletter, boutique en ligne etc).

En 2020, RDigital a organisé les 1ères Rencontres SO Digital, évènement gratuit visant à promouvoir et rendre accessible le numérique aux petites et moyennes entreprises. Au programme : 3 jours de lives et de formations gratuites pendant lesquels des experts ont décodé le numérique pour les entrepreneurs.

Connect'ences

Lancée en 2018, la plateforme territoriale Connect'ences est venue concrétiser le travail réalisé sur la mutualisation des salariés, suite aux besoins identifiés auprès des entreprises lors de la vaste enquête menée en 2015 auprès d'un échantillon représentatif de 331 entreprises (enquête menée dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale), et repose sur 4 missions complémentaires :

- Révéler les besoins des TPE locales,
- Formaliser les besoins en temps partagé,

- Répondre aux besoins de l'entreprise, par la mobilisation d'un réseau d'opérateurs partenaires (groupements d'employeurs et association de cadre à temps partagé),
- Impulser une dynamique collective et territoriale.

Depuis le lancement de la plateforme, ce sont 128 besoins en temps partagé qui ont pu être recueillis, dont un peu plus de la moitié a fait l'objet d'un accompagnement. Au total, ce sont 34 mises à disposition qui ont été réalisées auprès des entreprises du territoire pour les accompagner dans la gestion de leurs pics d'activités saisonniers, leurs besoins de compétences à temps partiel ou sécuriser un recrutement en CDI, un accompagnement à la mobilisation d'un prestataire externe et deux recrutements directs.

La plateforme contribue à l'emploi local avec un excellent taux de 91% de recrutements pourvus par des candidats résidant sur le territoire.

Afin d'accroître la notoriété de la plateforme auprès des entreprises et des candidats, de renforcer le rôle de Connect'ences dans l'appariement entre offre et demande d'emploi sur le territoire par l'application des principes de médiation active au temps partagé, et d'approfondir la coopération entre les acteurs locaux de l'emploi, la plateforme met en œuvre en 2021 un nouveau projet innovant, CONNECT'Emploi, basé notamment sur deux composantes : la réalisation de rallyes emploi sur le territoire et la mise en œuvre d'un Pass'recrutement, pour traiter les métiers pénuriques notamment.

La marque territoriale partagée du Bassin d'Arcachon

Créée en 2016 par le SIBA, la marque a permis de rassembler et fédérer les acteurs locaux, de créer des synergies entre acteurs économiques d'univers très variés, de donner un élan territorial, et de cultiver un sentiment d'appartenance. La phase de lancement a permis de réunir 800 partenaires. En 2021, elle doit prendre un nouvel envol pour accompagner la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de promotion via une nouvelle identité et à travers la redéfinition du ciment de la marque.

2.4. Des potentiels de développement d'activités : l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

En 2015, l'INSEE estime que 12% de la population active travaille dans l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, soit un salarié sur huit de l'économie privée. Les associations regroupent près de 75% de ces emplois et sont donc les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire⁴³. Les effectifs les plus importants interviennent dans les domaines de l'action sociale, du soutien aux entreprises, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé⁴⁴.

⁴³ INSEE Analyses n°80-Octobre 2019.

⁴⁴ CRESS Panorama de l'ESS – Edition 2018.

L'ESS représente 8% de l'emploi sur le territoire du Sud Bassin, qui recense 184 établissements de l'ESS et 1 228 effectifs salariés⁴⁵.

Les structures présentes localement interviennent sur des champs variés et sont de taille diverse : association REP'EYRE à Belin-Beliet (recyclerie d'objets et deux-roues), association d'insertion Bassin Solidarité Emploi à Audenge (aide à la personne), l'atelier-chantier d'insertion Fringuette situé à Belin-Beliet, Biganos, Andernos-les-Bains et La Teste de Buch (récupération de vêtements, retouche, couture), l'association ATENOBA à Andernos les Bains (recyclerie/ressourcerie du Nord Bassin), l'association INSERCYCLES au Teich (atelier d'insertion, maintenance de 2 roues pour la mobilité vers l'emploi), l'association STOP IT à Gujan-Mestras (récupération des petits appareils électriques et informatiques, petites réparations).... La COBAS a recensé l'ensemble des associations de son territoire œuvrant dans le réemploi dans son « guide de la famille presque zéro déchets ».

2.5 Impacts de la crise sanitaire sur le tissu économique et mesures d'accompagnement mises en œuvre.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus a largement impacté l'activité des entreprises sur l'année 2020. Même si certains secteurs ont été plus durement touchés que d'autres, sur le territoire comme au niveau national, au global ce sont 40 000 entreprises qui ont eu recours à l'activité partielle en Gironde au cours de l'année, soit 4/5 des entreprises.

Si l'enquête menée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde en Juin 2020 auprès de 135 établissements artisanaux du territoire a relevé que 84% des artisans enquêtés ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaire sur le premier semestre 2020 (par rapport à 2019), et que 59% envisageaient une poursuite de la dégradation du chiffre d'affaires sur le 2nd semestre 2020 avec comme premier frein la baisse de la demande de clients, 54% restaient confiants sur l'évolution de leur entreprise, 77% envisageaient de maintenir leurs effectifs et seuls 9% estimaient avoir besoin de l'activité partielle sur le 2nd semestre 2020. Les perspectives de recrutement d'apprentis, de réalisations d'investissements et d'embauches récoltés auprès des entreprises enquêtées présentent des chiffres beaucoup moins encourageants : 56% des embauches prévues avant le confinement ont été abandonnées, 84% des artisans enquêtés n'ont pas l'intention de réaliser des investissements sur l'année 2020 et plus de 68% projettent de ne pas recruter d'apprentis sur l'année 2020.

Accompagnement Agence BA2E :

En 2020, l'Agence économique BA2E a accompagné 118 entreprises sur l'orientation et la mobilisation des différentes aides dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19 (fonds de solidarité, PGE, chômage partiel, crédit d'impôt loyer, aides numériques...).

Les 6 secteurs les plus concernés par la crise COVID-19 sont, par ordre décroissant : le commerce, le service aux particuliers, la restauration, le service aux entreprises, l'artisanat et le tourisme/loisirs...

⁴⁵ CRESS Panorama de l'ESS – Edition 2018.

9 Newsletter ont informé sur l'évolution des différents dispositifs d'aides et les liens pour les mobiliser ainsi que les initiatives respectives des Intercos (Coup de pouce, chèque numérique...)

En 2021, l'agence a mis en place des « Experts solidaires » permettant aux entreprises d'avoir un conseil gratuit auprès de divers experts (expert-comptable, notaire, expert en communication numérique, avocat spécialisé en droit des affaires...).

Les 3 EPCI du territoire ont également déployé des dispositifs de soutien aux entreprises :

COBAS	• Mise en place d'une usine éphémère de fabrication de masque • Remise à chaque habitant de 2 masques en tissu • Participation au fonds régional de prêt et de proximité à raison de 2 € par habitant • Soutien d'une entreprise locale pour la création de Click and Collect et de Market Place pour toutes les entreprises de la COBAS • Mise en place d'un soutien aux entreprises qui souhaitent se digitaliser et créer de nouveaux développements pour commercialiser leur produit et s'adapter au mieux au baisse de chiffre d'affaire par la création d'un « chèque numérique » • Maintien de toutes les aides aux différentes associations afin de ne pas les mettre en difficultés • Exonération de loyers durant la période de confinement les différentes entreprises bénéficiaires d'AOT.
COBAN	• Printemps 2020 : fourniture de masques en tissu pour tous les salariés du territoire • Abondement du fonds régional de prêt et de proximité à raison de 2€ par habitant • 1^{er} trimestre 2021 : mise en place d'un fonds d'aide COBAN à destination des TPE fermées durant la 2nde période de confinement (1000€ par entreprise aidée) • Printemps 2021 : soutien financier au dispositif d'accompagnement « Cercle de vie entreprendre » porté par le club d'entreprise CACBN et destiné aux entreprises fragilisées par la crise • Printemps 2021 : soutien financier au dispositif RCommerce
CDC VE	• Printemps 2020 : fourniture de masques en tissu pour tous les salariés du territoire • 2020 : abondement du fonds régional de prêt et de proximité à raison de 2€ par habitant • Gratuité des hôtels d'entreprises et espaces de coworking pendant le confinement et sur les 2 mois suivants. • Gratuité de Rcommerce à toutes les entreprises du Pays BARVAL.

Par son caractère soudain et inattendu, cette crise est notamment venue accélérer les tendances déjà à l'œuvre dans le commerce et confirme l'érosion du modèle commercial créé dans les années 1970.

Le consommateur consomme de moins en moins dans les mètres carrés construits, en particulier en raison de l'essor du e-commerce (18% de part de marché en 2020) et du développement du marché bis de

l'occasion. La crise a accéléré ces tendances. De plus, le commerce territorial est impacté par la relation entre les temps d'ouverture et les temps effectifs de consommation⁴⁶.

Toutes ces évolutions représentent aujourd'hui un réel déficit pour les commerces de proximité. Depuis le début de la crise, des systèmes tels que les drives, les places de marchés virtuelles et le click & collect se sont développés en masse, et posent des questions liées à l'accompagnement de la digitalisation des commerces ou encore à la logistique en centre-ville, qui devront être prises en compte pour accompagner l'évolution du commerce et des centres-villes dans les prochaines années.

⁴⁶ Lestoux et Associés, 2020.

SYNTHESE :

Une économie non présentielle liée aux ressources du territoire, diversifiée avec un poids qui progresse, et une économie présentielle majeure :

Des filières identitaires dynamiques mais vulnérables au climat économique et à leur environnement (filieres pêche, ostréiculture, nautisme, bois et forêt...).

Des filières porteuses d'opportunités de développement et d'innovation.

Des activités commerciales dynamiques en mutation (click and collect, digitalisation...).

Un secteur artisanal en expansion et dynamique mais dont les faiblesses perdurent (moyenne d'âge élevée des dirigeants, difficultés de recrutement, immobilier adapté...).

Un tourisme moteur de l'activité économique, qui se développe sur l'ensemble de l'année même s'il reste encore concentré sur la saison estivale, reposant sur des filières à conforter et développer.

Un réseau de structures d'accueil et de services aux entreprises qui s'enrichit d'initiatives innovantes.

Des potentiels de développement d'activités (l'économie sociale et solidaire, les circuits courts...).

Un secteur économique impacté par la crise sanitaire, même s'il se montre plutôt résilient grâce aux soutiens des différents dispositifs, mais dont on ne mesure pas encore tous les effets.

ENJEUX

- ⇒ Soutenir l'économie maritime.
- ⇒ Accompagner la valorisation des productions locales et les activités de diversification.
- ⇒ Encourager les pratiques agricoles durables et le développement des circuits courts.
- ⇒ Conforter le dynamisme des centralités et soutenir l'adaptation du tissu commercial aux nouveaux modèles (transition numérique...).
- ⇒ Favoriser l'installation, la transmission et la modernisation des entreprises artisanales.
- ⇒ Accompagner le développement d'une filière touristique durable, ainsi que la montée en gamme de l'offre touristique du territoire.
- ⇒ Favoriser l'innovation fondée notamment sur les spécificités locales.
- ⇒ Appréhender la saisonnalité à l'échelle du Pays et améliorer les conditions d'accueil des saisonniers.
- ⇒ Renforcer la lisibilité de l'économie du territoire et définir un positionnement stratégique autour de filières vitrines.
- ⇒ Développer le foncier économique disponible pour répondre aux besoins des entreprises et créer de l'emploi.
- ⇒ Analyser les effets de la crise et soutenir les secteurs les plus vulnérables.

3. Services à la population

3.1. L'habitat

Un développement de l'offre de logements, globalement en phase avec le développement de la population.

Le Pays compte 106 658 logements en 2017 (source INSEE), soit une évolution de 20.9 % en 10 ans (pour une évolution de population totale de 18 % sur la même période), supérieure à celle du Département (18%) mais inférieure à la période précédente.

C'est sur le territoire du Val de l'Eyre que le taux de croissance est le plus fort.

Territoire	Nombre de logements 1999	Nombre de logements 2007	Nombre de logements 2017	Evolution 2007/2017
COBAN	31 874	37 382	45 801	22.5 %
COBAS	38 154	44 031	51 986	18.1 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	5 139	6 745	8 871	31.5 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	75 167	88 158	106 658	20.9 %

Le Pays est caractérisé par une faible proportion de résidences principales (66.4% en 2017, contre 84.9% au niveau départemental) mais qui progresse. Ce phénomène est particulièrement remarquable sur les intercommunalités littorales, très touristiques, marquées par l'occupation saisonnière des logements.

Territoire	Part des résidences Principales 2007	Part des résidences principales 2017
COBAN	61.9 %	66.1 %
COBAS	62.0 %	62.6 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	90.1 %	89.6 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	64.1 %	66.4 %

Le diagnostic du SCOT préconise la recherche d'un équilibre entre résidences principales et résidences secondaires, au sein des communes littorales, afin de conserver des centralités attractives et animées tout au long de l'année.

Les logements du territoire sont majoritairement occupés par leur propriétaire.

Il est à noter que si la part des ménages propriétaires est importante, comparée au niveau départemental (66.6% en 2017 sur le territoire, pour 54.7% en Gironde), elle enregistre un léger recul sur le Nord et le Sud Bassin mais continue de progresser sur le Val de l'Eyre, où l'accession à la propriété est plus développée. Le rythme de construction avoisine les 1 800 logements neufs par an⁴⁷.

Une part importante d'habitat individuel consommateur d'espaces mais une tendance à la diminution de la consommation foncière et une évolution des formes urbaines favorisant une plus forte densité.

Le parc de logement reste très majoritairement composé de logements individuels (74.3% en 2017), y compris sur la zone la plus urbaine, même si elle est plus proche du niveau départemental (62.2% en 2017).

Cependant, le parc individuel est en recul, et ce, sur les 3 intercommunalités.

Territoire	Part des logements individuels 2007	Part des logements individuels 2017
COBAN	88 %	85.3 %
COBAS	65.5 %	62.3 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	90.6 %	88.2 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	77 %	74.3 %

La forte pression foncière et immobilière du territoire amène à des évolutions :

- Une faible vacance des logements, en diminution depuis 2012 sur les 3 EPCI : 4 816 logements vacants comptabilisés, représentant 4.6% des logements⁴⁸ ;
- Une augmentation des divisions parcellaires⁴⁹ : plus de 3 000 divisions parcellaires ont été recensées sur le territoire entre 2009 et 2018, pour une création de 4 500 logements, soit 20% de la production de logements à l'échelle du territoire. Cette tendance est plus accentuée dans le Val de l'Eyre et représente même 74% de la production de logements sur la commune de Lugos.

Dans cet ensemble, la COBAN présente des caractéristiques particulières avec un parc de logement hétérogène entre le nord du territoire (nombreuses résidences secondaires) et le sud du territoire (prédominance des résidences principales). La maison individuelle reste la forme d'habitat de référence avec 84.2% des logements, majoritairement habités par des propriétaires occupants (67,9%). Comme pour les autres EPCI, la vacance des logements diminue encore témoignant de la tension grandissante sur le marché immobilier local. Globalement, le parc de logements est assez récent sur la COBAN avec 40% des

⁴⁷ Diagnostic du SCOT.

⁴⁸ CLS BARVAL – Juin 2020.

⁴⁹ Division parcellaire : détachement d'une ou plusieurs parcelles destinées à la construction, issues d'une parcelle déjà bâtie.

constructions après 2000. La dynamique de construction neuve est soutenue (865 logements commencés en moyenne par an) et alimentée, comme pour la COBAS et surtout le Val de L'Eyre, par les divisions parcellaires. Cependant, une relative diversification des logements neufs s'est engagée récemment avec, entre 2015 et 2018, une augmentation de la part des logements collectifs et groupés. Le parc locatif, privé et social, demeure, quant à lui, restreint (23.7%). La pratique de la location Airbnb, qui se développe sur le territoire, vient accentuer le manque de logements locatifs privés classiques.

L'affirmation du polycentrisme du territoire passe par le confortement des centralités historiques et l'émergence de centralités relais dans les secteurs rétro-littoraux. Il s'agit de renforcer la mixité fonctionnelle par l'accès aux commerces, services et équipements et le développement d'une urbanisation respectueuse de l'identité architecturale du territoire.

Des déséquilibres entre les besoins des ménages et l'offre du territoire :

Les logements sociaux.

L'offre est en progression sur le territoire depuis plusieurs années (6 931 logements sociaux en 2019), mais reste inférieure à la demande (en 2018, on recensait 4909 demandes en cours de logements sociaux⁵⁰), et à la réglementation qui se durcit.

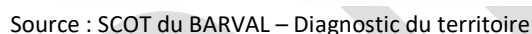
C'est sur le territoire du Sud Bassin, dont les 4 communes sont concernées par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), que l'évolution du parc locatif est la plus importante (plus 20% en 5 ans, et plus 13% entre 2018 et 2019). Cependant, elle reste inférieure aux objectifs fixés en application du Code de la construction.

Nombre de logements sociaux par EPCI de 2015 à 2019 – Source RLPS 2019					
Territoire	2015	2016	2017	2018	2019
COBAN	1 820	1 972	2 067	2 084	2 177
COBAS	3 185	3 275	3 550	3 638	4 110
Communauté Communes du Val de l'Eyre	640	654	648	642	644
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	5 645	5 901	6 265	6 364	6 931

A l'échelle de la COBAN, à l'image de la tendance à l'échelle du Pays BARVAL, le parc social demeure insuffisant, malgré les efforts de production. En effet, 65% des ménages de la COBAN sont éligibles à un logement social et la tension sur le parc social est importante (3,6 demandes pour 1 attribution). Dans le cadre de l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat, la COBAN anticipe sa soumission prochaine à l'article 55 de la loi SRU et travaille au développement du parc locatif social.

⁵⁰ Source : observatoire des territoires-ANCT.

La problématique du logement pour les jeunes, les jeunes ménages ou personnes modestes se pose sur les communes présentant des taux d'occupation de résidences principales par des propriétaires les plus élevés, qui disposent d'une offre limitée de logements locatifs⁵¹.



- Pour les jeunes, des revenus trop faibles pour se loger sur le territoire où les prix de l'immobilier sont très élevés.
- Pour les personnes âgées, une part non négligeable d'entre elles, ancrée sur le territoire et en situation de précarité. Par ailleurs, un habitat peu adapté à la perte d'autonomie.
- Pour les personnes en perte d'autonomie, une faible dotation du territoire en résidences autonomie et en EHPAD.
- Pour les ménages précaires, 22% des ménages de la COBAN éligibles aux logements PLAI et un parc locatif « très social » limité
- Pour les saisonniers, des difficultés très importantes à se loger sur le territoire, avec des solutions, lorsqu'elles existent, rares et onéreuses et un parc locatif dédié au tourisme. Cette situation constitue un frein majeur à l'embauche de la main d'œuvre saisonnière.

⁵¹ SYBARVAL – Diagnostic SCOT.

L'association qui intervient principalement sur le Sud Bassin aujourd'hui, souhaite développer son action sur le Nord Bassin (un projet en réflexion type FJT sur Andernos les Bains) et le Val de l'Eyre. Elle engage également une réflexion sur l'habitat inclusif type intergénérationnel, visant à faire se rencontrer 2 types de population qui souffrent des mêmes difficultés : les personnes âgées seules et les jeunes isolés. Elle reçoit environ 300 demandes par an, dont 80% de jeunes issus du Sud Bassin, émanant à 85% de personnes isolées.

Développement de deux services publics complémentaires en faveur de la transition énergétique de l'habitat :

Depuis février 2020, le Sybarval a mis en place des permanences solaires sur tout le territoire. Ainsi, il est possible pour chaque habitant de bénéficier d'un conseil neutre et gratuit sur les installations solaires type thermique ou photovoltaïque. En 2020, le taux de remplissage des permanences était de 66%.

Depuis le 1er janvier 2021, l'ensemble du territoire est également couvert de plateformes de rénovation énergétique.

L'organisation est propre à chaque EPCI avec notamment une plateforme existante sur la COBAN depuis 2017 nommée ECOBAN. La COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre ont mis en place ce dispositif depuis 2021. Concrètement, les habitants du territoire peuvent bénéficier d'informations générales ou dédiées sur la rénovation énergétique : plan de financement, choix des matériaux, choix des artisans, typologie de travaux, etc. Ils peuvent également être accompagnés lors de la phase travaux.

De plus, des événements/conférences sont organisés et proposés tout au long de l'année : isolation à 1€, matériaux bio-sourcés, qualité de l'air intérieur, etc afin de sensibiliser le grand public à la rénovation énergétique.

Ainsi, ces services publics spécifiques à l'habitat permettent un accompagnement complet du point de vue transition écologique, sur les économies d'énergies et les énergies renouvelables.

3.2. Les transports et déplacements

Les déplacements représentent un enjeu majeur pour le territoire. Aussi, en matière de gouvernance de la mobilité, les 3 intercommunalités ont soit des statuts, soit des habitudes de politiques publiques différentes.

La COBAS est dotée de la compétence transports (devenue Mobilité) depuis plus de 15 ans. Grâce à un plan de déplacement urbain volontaire (désormais dénommé Plan de mobilité – PDM actuellement en cours de révision), elle propose une offre de mobilité structurante. Sur son territoire est exploité le seul réseau de transport en commun urbain, Baïa, desservant toutes les communes de la COBAS et offrant une connexion au pôle d'échanges intermodal de Biganos. Le réseau urbain s'articule autour de 7 lignes régulières plus 1 ligne estivale (et 1 ligne express vers la Dune du Pilat), un service de transport à la demande complète le maillage avec une interconnexion forte sur les gares de la ligne TER, épine dorsale du réseau (caractérisée par une acceptation tarifaire des titres Baïa à bord des TER sur les 4 gares du territoire COBAS).

La COBAN, en devenant communauté d'agglomération en 2018, a acquis la compétence mobilité plus récemment. Depuis, elle déploie sa politique de mobilité locale en investissant différents champs (infrastructures et équipements vélo, expérimentation en matière de location de vélo à assistance électrique, cofinancement pour l'aménagement d'aires de covoiturage, autopartage, participation à des renforts d'offres sur les lignes routières régionales). Afin de consolider sa politique, la COBAN se lance dans la démarche volontaire d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié.

La loi LOM impose à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre de se prononcer sur une prise de compétence ou non, effective au 1^{er} juillet 2021. Actuellement, l'intercommunalité n'est pas compétente mais exerce, en tant qu'autorité de second rang par délégation de la Région, des services (transport à la demande, transport scolaire). Elle dispose de schémas des mobilités et des modes doux (2018) pour donner des orientations à une politique locale qui reste à déployer.

La Région Nouvelle-Aquitaine est également un acteur prépondérant de l'offre de mobilité sur le territoire (offres ferroviaires et interurbaines en tête). Le passif de collaboration et de contractualisation avec elle doit permettre d'assurer une articulation efficiente dans la définition des services à apporter au territoire. En cela, les futurs contrats opérationnels de mobilité, posés par la LOM, vont constituer un outil de gouvernance et de dialogue local attendu pour le développement des politiques de mobilité.

Le Département de la Gironde, historiquement un acteur phare de l'offre de mobilité, depuis la loi Notre, garde des prérogatives en matière de covoiturage (aménagement d'aires, portail de mise en relation) et surtout sur les infrastructures cyclables (voie vertes, Vélodyssée) en plus d'être le gestionnaire de voirie majeur sur le territoire (routes départementales qui sont structurantes).

Enfin, le Syndicat d'intermodalité Nouvelle-Aquitaine Mobilités (N-AM), créé en 2018, joue un rôle en matière de développement, de facilitation et de promotion des transports en commun et de l'intermodalité sur son périmètre. Il assure la coopération de ses membres en vue de coordonner les services de transport qu'ils organisent, de mettre en place un système d'information multimodale, une tarification coordonnée ainsi que des titres de transports uniques ou unifiés.

A ce jour, seule la COBAN y adhère, de droit, en tant que communauté d'agglomération. La Cdc du Val de l'Eyre peut participer et se prononcer sur les travaux à l'échelle des Bassins de mobilité, nouvelle maille dessinée pour instaurer un dialogue continu sur les différentes actions coordonnées de N-AM.

Des besoins de déplacements en évolution

D'un point de vue quantitatif, les déplacements pour le travail ne sont plus majoritaires dans l'ensemble des trajets effectués par les ménages. La part des déplacements pour des motifs de loisirs et d'achats progressent partout du fait de la structuration des typologies de population (population vieillissante, part des résidents secondaires, visiteurs tout au long de l'année, ...).

Le territoire est marqué par une mobilité journalière importante : 4.03 déplacements par jour et par personne, dont près des $\frac{3}{4}$ sont réalisés en voiture individuelle. Les distances quotidiennes sont, par ailleurs, particulièrement élevées, environ 43 km⁵².

Les ménages restent très dépendants de l'usage de la voiture sur le territoire.

⁵² SYBARVAL – Diagnostic SCOT.

En 2017, 91.8 % des ménages du territoire disposent d'au moins une voiture (90.8 % en 2012) et 43.7% de 2 voitures ou plus (43.3% en 2012).

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017	Voiture-camion	2 roues	Marche à pied	Transport en commun
COBAN	85.7 %	3.3 %	2.1 %	5.0 %
COBAS	80.4 %	4.8 %	3.4 %	7.4 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	90.5 %	1.9 %	1.4 %	2.5 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	84.3 %	3.7 %	2.6 %	5.6 %
Gironde	74.4 %	6.3 %	4.2 %	11.4 %

Source INSEE-RP 2017 (champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi)

Si les déplacements domicile-travail sont les plus importants, ce sont les déplacements générés pour les loisirs/achats, qui sont les plus fréquents.

Les déplacements domicile-travail se concentrent sur deux aires d'influence : l'agglomération bordelaise, qui attire notamment les populations de la COBAN et du Val de l'Eyre, et la COBAS qui attire des flux de populations des communes de la COBAN et du Val de l'Eyre mais également de la métropole de Bordeaux.

Des infrastructures routières qui font face à une saturation grandissante

L'attractivité démographique et touristique du territoire génère une augmentation des déplacements de tous types.

Les saturations constatées.

L'A63-A660, qui enregistre plus de 19 400 véhicules par jour, et la D106, avec ses 18 000 véhicules comptabilisés par jour, sont les axes routiers les plus fréquentés du territoire en 2018⁵³. Ils connaissent des saturations provenant d'un surcroît de fréquentation en période estivale, voire ponctuellement sur les ailes de saison (trafic touristique saisonnier de masse, de tourisme plus régional les week-ends et de transit national et européen) et d'une hausse du trafic aux heures de pointe, hors saison estivale (migrations alternantes domicile-travail).

Des projets sont actuellement en cours afin de fluidifier le trafic :

- ♦ vers le sud bassin à travers la mise aux normes autoroutières (à 2x2 voies) de l'A660-RN250, avec l'aménagement de deux échangeurs et la création d'une bretelle pour desservir le pôle de santé et le centre commercial de La Teste de Buch, projet financé par la COBAS sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ;

⁵³ SYBARVAL – diagnostic SCOT.

- ◆ et vers le nord bassin à travers un projet de voie de contournement Est du Bassin (déviation de la RD3), dont les études menées par le Département de la Gironde sont en cours pour déterminer s'il s'agit d'une option pertinente pour résorber la congestion automobile sur le territoire.
- ◆ L'A63 fait partie des infrastructures ayant subi les plus fortes croissances de trafic ces dernières années, avec une augmentation annuelle moyenne supérieure à 3% : le trafic est d'environ 80 000 véhicules par jour à l'approche de Bordeaux et de 30 000 véhicules par jour sur la voie rapide du Sud Bassin, avec un temps de parcours moyen pouvant aller de 21 minutes à plus d'une heure. Aussi, l'Etat mène actuellement des réflexions autour de plusieurs aménagements, dont la mise à 2x3 voies de l'A63 entre Salles et la rocade bordelaise, ainsi que la mise à niveau autoroutière de la voie rapide A660, qui serait ainsi rattachée à la concession de l'A63.⁵⁴ Si le projet est bien accueilli par les élus du territoire, ces derniers s'opposent toutefois à la perspective de la création de tout péage. Par ailleurs, l'Etat a été sollicité par les élus du Val de l'Eyre pour une réflexion sur une solution alternative au transit international des camions.

Des services de transports collectifs renforcés et en développement, encore inégalement répartis et insuffisamment connectés

L'offre ferroviaire

Organisée par la Région Nouvelle-Aquitaine et opérée par SNCF TER Nouvelle-Aquitaine, l'offre ferroviaire du territoire repose sur 3 lignes et 7 gares ouvertes au trafic de voyageurs sur le territoire (Marcheprime, Factice-Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras, la Hume, La Teste de Buch et Arcachon).

Les lignes 45 (Bordeaux-Biganos-Mont-de-Marsan) et 51 (Bordeaux-Biganos-Hendaye) desservent la gare de Biganos-Factice et permettent une desserte semi-rapide vers Bordeaux (moins de 25 minutes).

La ligne 41.2 U (Bordeaux-Biganos-Arcachon) dessert, quant à elle, les 7 gares du territoire. Elle bénéficie d'une offre conséquente en train et permet de relier Arcachon à Bordeaux en moins d'une heure. **Avec plus de 10 000 voyageurs par jour en semaine et 53 TER par jour depuis décembre 2020, c'est la ligne express régionale la plus fréquentée en Nouvelle-Aquitaine.**

Sans changer les principes de desserte de la ligne TER 41.2 U, le projet de RER Métropolitain contient une ligne entre Libourne et Arcachon, sans rupture de charge en gare de Bordeaux St-Jean, qui est entrée en service au cours du mois de décembre 2020 avec 7 trains par jour (3 le week-end) dans un premier temps, avant de monter en puissance sur les années 2022-2028. Le projet de RER Métropolitain vise à renforcer les interconnexions entre les réseaux, en se basant sur une logique de renfort de desserte (fréquence, amplitude, systématisation des arrêts) et comprend un volet ferroviaire, un volet routier, un volet intermodalité sur les gares et pôles d'échanges multimodaux (routiers et ferroviaires) et un volet tarifaire avec la solution MODALIS⁵⁵.

⁵⁴ Article Sud-Ouest du 10 mars 2021.

⁵⁵ MODALIS : calculateur d'itinéraire multimodal, qui intègre l'ensemble des solutions de mobilité et s'enrichit de nouvelles fonctionnalités au fil des mois. Modalis est la référence de l'information voyageurs multimodale en Nouvelle-Aquitaine.

La fréquentation des gares du territoire connaît une progression : +17% entre 2017 et 2019. Les évolutions les plus importantes ont été constatées sur les gares du Teich (+25,6%) et Marcheprime (+28%). Sur cette base de comparaison et les hausses constatées, les explications sont à trouver avec la mise en service de la LGV intégrale entre Bordeaux et Paris. La multiplication des possibilités de correspondances TER+TGV a facilité l'accessibilité ferroviaire au territoire, sur un secteur géographique particulièrement attractif.

Les transports interurbains

La Région Nouvelle-Aquitaine organise l'offre de transports en commun sur les territoires de la COBAN et du Val de l'Eyre, ainsi qu'un lien entre le Sud Bassin et le Nord des Landes.

Les lignes interurbaines sur la COBAN et le Val de l'Eyre développées connectent ces territoires entre eux et à l'agglomération bordelaise :

- La Ligne 601 reliant Bordeaux à Lège Cap Ferret,
- La ligne 505 reliant Bordeaux à Belin-Beliet/Lugos,
- La ligne 610 reliant Andernos-les-Bains à Belin-Beliet,
- La ligne 504 reliant Saint-Magne à Bordeaux,
- Des lignes ou dessertes prolongées enrichissent ce réseau lors de la saison estivale.

Les lignes 601 et 610, qui sont ciblées prioritairement sur des usages réguliers, ont connu une augmentation de plus de 90% de leur fréquentation depuis 2013. Elles ont enregistré, à elles deux, plus de 450 000 voyageurs sur la période septembre 2018 à août 2019, dont 380 000 sur la seule ligne 601.

Suite à sa prise récente de compétence mobilité, la COBAN s'est associée à la Région pour renforcer l'offre sur les lignes 601 et 610, par le financement de services supplémentaires, afin de développer l'accès au Pôle d'Echange Intermodal de Biganos par la ligne 610 depuis Andernos (fréquence toutes les 20 min aux heures de pointe), et de permettre aux saisonniers de se rendre sur la presqu'île du Cap Ferret avec la ligne 601. La Région a, quant à elle, consenti à un renfort d'offre sur ces mêmes heures de pointe à partir / vers Belin-Bélieu.

A noter depuis septembre 2020, que la ligne 505 est désormais connectée au CHU⁵⁶ Pellegrin et permet donc des interconnexions avec les lignes A et B du tramway de la métropole bordelaise.

Enfin, bien que modeste, la ligne 504 a vu son principe de desserte repenser pour desservir plus régulièrement Bordeaux pour la commune de Saint-Magne.

Les lignes interurbaines, organisées par les réseaux landais RRTL et Trans'Landes, offrent une alternative à la voiture pour faire le lien entre Gironde et Landes, sachant que les flux entre ces deux départements sont en progression, en lien avec la recherche d'un logement à prix plus accessible :

- La Ligne 14 circule à l'année et permet de relier La Teste de Buch (gare) à Parentis, sous tarification régionale,
- La ligne 46 fonctionne uniquement l'été et permet de relier Parentis à Arcachon en passant par la Dune du Pilat.

⁵⁶ CHU : Centre Hospitalier Universitaire.

Le réseau de transport collectif urbain

Un réseau de transport collectif urbain est présent uniquement sur la COBAS, autorité organisatrice de transport urbain. Le réseau propose deux systèmes de transport :

- ♦ le réseau intercommunal Baïa, connecté au TER, composé de 6 lignes régulières ouvertes toute l'année, et de deux lignes ne circulant que sur les deux mois de l'été.

Le nombre de voyageurs recensés sur la ligne régulière 5, prolongée jusqu'à la gare de Biganos dans le cadre d'un partenariat entre la COBAN et la COBAS, a perdu presque 30% de sa fréquentation entre 2019 et 2020, du fait de la pandémie. La ligne 3 « Arcachon Gare – Pôle de Santé » reste en 2019 la ligne du réseau la plus fréquentée, du fait de son attractivité toute l'année (426 758 voyages en 2019)⁵⁷.

- ♦ un réseau de 8 navettes de centre-ville « Eho », complétant et affinant le maillage de dessertes.

La navette H reliant la gare de La Teste de Buch à Cazaux est la navette la plus fréquentée du réseau et est en hausse marquée depuis son lancement, en raison du développement de Cazaux.⁵⁸

Le réseau de transport collectif urbain de la COBAS connaît une fréquentation en baisse (- 31% entre 2019 et 2020)⁵⁹.

Ce réseau est en cours de redéfinition dans le cadre plus large de la révision du plan de mobilité volontaire de la COBAS (ex-PDU) et du renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau Baïa.

Le transport à la demande

Progressivement, les 3 intercommunalités ont développé un service de transport à la demande, permettant de compléter les services de transport collectif du territoire et d'apporter une réponse souple et presque sur-mesure pour des besoins de déplacements ciblés.

Caractéristiques du transport à la demande	Mode de gestion	Bénéficiaires	Territoire couvert	Caractéristiques du service	Tarifs
COBAN	Marché Public	Tout public habitant la COBAN.	Les 8 communes de la COBAN.	Réservation obligatoire. Service en porte à porte. Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00	Aller : 2.70 €. Aller-retour : 4.30 € Gratuit pour les moins de 14 ans, qui doivent être accompagnés d'un adulte qui doit s'acquitter d'un ticket.
COBAS	Délégation	Tout public habitant la COBAS.	TAD Gares et Séniors (+ 70 ans) : depuis tous les arrêts du	Réservation obligatoire. TAD Gares, Séniors et Jour : Arrêts	Un trajet : 1 € sauf bénéficiaires du CMU et non imposables : 0,50 €. Des tarifs réduits et des

⁵⁷ Rapport d'activités COBAS 2019.

⁵⁸ Rapport d'activités COBAS 2019.

⁵⁹ Rapport annuel Baïa – Rapport d'activités COBAS 2019.

			réseau Baïa. TAD Jour : habitant à plus de 500 mètres d'un arrêt du réseau Baïa. Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : les 4 communes de la COBAS. TAD nuit : sur les 4 communes à destination des lieux de sortie du territoire.	TPMR : service en porte à porte. TAD Gares : 7 jours sur 7 sauf le 1 ^{er} mai, offre adaptée aux horaires des trains matinaux et de soirées. TAD Jour, Séniors et TPMR : du lundi au samedi de 8h à 18h. Tous les samedis soir de 21h45 à 6h30	abonnements. 1€ par personne et gratuit pour les abonnés du réseau.
Communauté Communes du Val de l'Eyre	Régie	Jeunes de moins de 25 ans, personnes sans moyen de locomotion, personnes à mobilité réduite, personnes âgées de + de 75 ans, personnes en situation de précarité, personnes en insertion professionnelle.	Les 5 communes du Val de l'Eyre, le Bassin d'Arcachon (spécialistes, hôpitaux, maisons de retraite, maisons de convalescence, services publics), spécialistes et hôpitaux de la CUB et Cestas, gares de Biganos et de Marcheprime.	Réservation obligatoire. Service en porte à porte. Du lundi au vendredi de 6h30 à 20h00	Val de l'Eyre : 2 € le trajet, 3.60€ pour un aller-retour et 1€ le trajet pour les moins de 25 ans. Gares de Biganos et Marcheprime : 2€ le trajet/ 3.60€ A/R. Pôle emploi La Teste et MDSI : 2€ le trajet / 3.60€ A/R. COBAS et COBAN : 6.50€ le trajet (vers hôpitaux, spécialistes et services publics, navette mensuelle centre commercial Biganos). CUB et Cestas : 6.50€ le trajet (hôpitaux et spécialistes). Tarif SOLIDAIRE (sous conditions de ressources) : 0.40 € le trajet sur le Val de l'Eyre / 1.30 € le trajet hors du Val de l'Eyre.

Les trois services disposent de caractéristiques propres, adaptées aux spécificités du territoire. La recherche d'une meilleure harmonisation des services pourrait être une piste d'amélioration de l'attractivité et du service rendu par ces offres pour fluidifier les interconnexions entre les territoires.

Ainsi, si les offres de transport en commun existent sur le territoire, elles sont diversifiées et complémentaires mais inégalement réparties et pas assez interconnectées en intra-territoire. L'accès à l'agglomération bordelaise reste encore problématique pour une partie des habitants en matière

d'alternatives au tout voiture, plus encore pour les déplacements à l'intérieur du Pays quand ils sont extérieurs à la COBAS.

Une intermodalité naissante à structurer (pôles multimodaux)

L'intermodalité est un concept qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Les lieux où l'on change de mode, dans le domaine du transport de passagers, sont appelés pôles d'échanges⁶⁰.

La COBAS construit progressivement un véritable cordon d'inter modalité autour de l'axe ferroviaire, qui repose sur le principe de rabattement de tous les modes (transport en commun, voiture) vers les gares. De même, un système de billettique et tarifaire qui unifie l'accès aux services (Ter et réseau Baïa) est mis en place : dans les communes du sud bassin, les lignes de bus Baïa sont connectées au Ter avec des correspondances horaires mais également tarifaires (acceptation du titre Baïa à bord des trains TER entre les 5 gares de la COBAS).

Les lignes de cars interurbains sont également connectées au Ter en gare de Fature-Biganos. La gare de Marcheprime, également transformée en pôle d'échanges intermodal, reste pour l'heure dépourvue d'offres routières de transport collectifs, hormis le TAD COBAN pouvant la desservir.

Dans le cadre du Plan de Modernisation des gares de la Région, le réaménagement progressif des gares du territoire en pôle d'échanges est enclenché. Il s'agit de repenser les abords des gares, de les aménager de façon à mieux distinguer les différentes solutions de mobilité accessibles et ainsi faciliter le passage d'un mode de transport à l'autre (piétons, bus, car, vélo, voiture et train). Le territoire compte 5 pôles d'échanges multimodaux à la fin 2019. La gare de Fature-Biganos, située à la croisée des deux axes ferrés et desservie par le TGV, fut la première à avoir été réaménagée en pôle d'échanges en 2015. Il est complété par celui de Marcheprime mais également sur le Sud Bassin avec les gares de Gujan-Mestras, Le Teich et Arcachon. La création du pôle d'échanges multimodaux de la gare de La Teste de Buch devrait intervenir d'ici 2 à 3 ans.

Si les gares du territoire sont en passe de toutes devenir des pôles d'échanges, l'enjeu principal est la structuration de l'intermodalité. Devant le succès du train, des phénomènes de saturation par l'accès automobile deviennent préoccupants : la connexion de la gare de Marcheprime à une offre de transport en commun est un enjeu et une nécessité, afin d'envisager un lien avec le territoire du Val de l'Eyre. La billettique unique, du moins l'intégration tarifaire est par ailleurs souhaitée pour faciliter l'accès et la lisibilité des réseaux de transport collectif à minima. Cette thématique relève des compétences du Syndicat mixte d'intermodalité Nouvelle-Aquitaine Mobilités, au même titre que la mutualisation d'un système d'information voyageur régional – MODALIS.

⁶⁰ Un pôle d'échanges est un lieu ou espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre différents modes de transport de voyageurs. Les pôles d'échanges peuvent assurer, par leur insertion urbaine, un rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport.

Un transport maritime à développer.

Aujourd'hui, le transport maritime est principalement assuré par l'Union des Bateliers d'Arcachon, qui propose des traversées du Bassin par navettes maritimes.

Une seule ligne « Arcachon-Cap Ferret » est ouverte toute l'année, dont la durée moyenne de trajet s'élève à 30 minutes, pour un tarif adulte de 7 € pour un aller simple et 14€ pour un aller-retour.

Il existe 5 autres lignes mises en service l'été uniquement.

4 de ces 6 lignes, dont la ligne « Arcachon-Cap Ferret », accueillent les vélos à bord, pour un supplément de 5.50 € par trajet soit 11 € l'aller-retour.

La COBAS propose, par ailleurs, en saison estivale, un bus de mer pour relier les jetées du Sud-Bassin, sous la tarification du réseau urbain Baïa.

Au regard des distances kilométriques routières entre le nord et le sud du bassin, de la saturation grandissante de ce réseau, et des manques en matière de transport collectif sur le nord bassin, le développement du transport maritime représente un enjeu grandissant pour la liaison Nord - Sud Bassin. Ainsi, la création d'un véritable service public de transport maritime, adapté aux caractéristiques environnementales du plan d'eau et à la contrainte des marées (aménagements de pontons, utilisation d'hydroglisseurs adaptés aux contraintes des parcs...), pourrait s'intégrer dans un réseau de transport collectif performant. Cette intégration implique une offre renforcée et adaptée à tous les usages, une tarification attractive et une connexion avec les réseaux de transports collectifs et les modes de déplacement doux (vélo).

Des initiatives et projets se développent, telles que le service de navette, Le « Passe Marée », qui proposera, d'avril à octobre 2021, des allers-retours réguliers entre Andernos et Arcachon.

La ville d'Andernos-les-Bains étudie les aménagements nécessaires pour développer une ligne régulière à l'année Andernos-Arcachon.

Des modes de déplacement doux à renforcer

Globalement plat, le territoire du Pays est propice au développement des modes doux comme alternative à la voiture, en particulier dans la zone la plus urbaine agglomérée du Sud bassin qui cumule l'ensemble des fonctions urbaines sur des distances relativement faibles (moins de 3 km). Voies vertes, pistes ou bandes cyclables, zones apaisées, sont présentes sur le territoire, pour faire du vélo un mode déplacement crédible, efficace et respectueux du cadre de vie. Ce sont au total plus de 350 km de pistes ou bandes cyclables et voies vertes, qui structurent le territoire :

- Le Sud Bassin dispose de 130 km de linéaire cyclable en 2019 et de 17 stations de gonflage en libre-service. Des pompes à vélo gratuites sont installées sur certaines pistes cyclables.
- Le Nord Bassin, traversé par deux grandes épinés dorsales cyclables (la Vélodyssée et la piste cyclable Biganos-Bazas), compte un linéaire de pistes ou bandes cyclables et voies vertes de 182 km.
- 50 km de pistes ou bandes cyclables et voies vertes structurent le territoire du Val de l'Eyre, dont une grande partie relève de pistes départementales. La piste Biganos-Bazas est l'épine dorsale du réseau.

Des aménagements confortant la pratique du vélo se développent sur le territoire :

- des installations de stationnement permettant de sécuriser son vélo sont accessibles sur les gares de Biganos, Le Teich, Gujan-Mestras et Arcachon ainsi que sur deux aires de covoiturage du Nord Bassin. Des projets sont en cours pour que toutes les gares en soient, à terme, dotées.
- des prises de recharge pour vélo à assistance électrique sont également librement accessibles en gare de Factice-Biganos.

Le territoire compte, par ailleurs, de nombreux professionnels dont ceux spécialisés dans l'entretien et la réparation de cycles, et certains offices de tourisme du territoire proposent de la location de vélos. Un acteur associatif de l'insertion, INSERCYCLES, est également actif dans la promotion de la pratique cyclable (réparation, mise à disposition, location/achat à bas prix).

Enfin, le SIBA a réalisé une cartographie des 220 km de pistes cyclables et 80 km de chemins de randonnées de son territoire, disponible en ligne sur Google Maps, Google Street et Google Earth. Elle représente 380 000 photos qui participent à la visibilité de la destination et des mobilités douces. Cette cartographie vient alimenter le site dédié <https://bassin-arcachon.com/bassin-a-velo/>, pour aider les visiteurs à se repérer à vélo sur le Bassin.

Si le réseau est relativement étendu, il reste encore insuffisamment développé pour permettre des reports modaux et une mobilité cyclable dans les zones denses (centre-bourgs, lieux touristiques). Le développement de l'usage de ce réseau dans le cadre de déplacements réguliers (domicile-travail en particulier) implique de le compléter, de le sécuriser, et de développer les services. Des actions sont, à cet effet, programmées sur le territoire.

La question de la mobilité piétonne représente également un enjeu important pour le premier/dernier kilomètre sur le territoire.

Le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. C'est une pratique en développement, qui constitue un mode de déplacement complémentaire des autres modes de transport et respectueux de l'environnement.

Le covoiturage présente différents avantages. Il favorise la réduction de la circulation automobile en augmentant le taux de remplissage des voitures particulières, et par conséquent, les embouteillages, le bruit, les émissions de carburant et les accidents de la circulation. Il permet une meilleure rentabilisation des infrastructures routières et optimise la gestion de la voirie et des parkings en zone urbaine.

Outre l'aspect environnemental du projet, le covoiturage présente aussi un avantage économique pour les utilisateurs, puisque cela permet également un partage des coûts de transport (carburant et maintenance des véhicules).

Afin de favoriser et d'organiser cette pratique, les collectivités du Pays et le Département ont développé depuis quelques années des aires de covoiturage (poches de stationnement) : le territoire en compte aujourd'hui 16, pour une capacité totale de près de 650 places. Les aires de covoiturage proches des échangeurs autoroutiers ou des nœuds routiers sont celles les plus utilisées. Certaines sont accessibles en car ou en vélo.

Le développement du réseau d'aires doit se poursuivre dans le cadre d'une stratégie départementale et aussi en lien avec la nouvelle configuration de l'A660 sur la COBAS.

Une plateforme internet de mise en relation sécurisée entre conducteurs et passager est à la disposition de tous, grâce à un espace territorial dédié sur le portail départemental (<https://covoiturage.transgironde.fr/vers/paysbarval>). Ce portail totalise 400 annonces en cours et 158 personnes y sont inscrites.

L'autopartage un modèle encore fragile

La ville d'Arcachon bénéficiait jusqu'en 2020 du service d'autopartage de voitures électriques pour des courts trajets, Bluecub (Groupe Bolloré). Ce service s'est arrêté du fait d'un manque de rentabilité, accentué par la crise sanitaire.

En partenariat avec Renault Mobility, la COBAN expérimente, depuis avril 2019, un service d'autopartage (voitures en libre-service) sur le Pôle d'Echange Intermodal de Biganos, avec la mise à disposition de deux véhicules, dont un électrique, qui connaît une fréquentation modeste.

Service d'autostop Rézo Pouce sur le Val de l'Eyre

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre a pour projet de déployer sur son territoire un réseau d'autostop organisé et sécurisé, intitulé Rézo Pouce (covoiturage spontané). Il s'agit d'une solution souple, réactive, solidaire et maillante pour prendre en compte la réalité d'usage de la voiture individuelle.

Des aérodromes à maintenir

Le territoire compte deux aérodromes de loisirs, qui permettent l'accès à des appareils privés :

- ♦ L'aérodrome d'Andernos les Bains, doté d'une seule piste en herbe de 1240 mètres, est ouvert à la circulation aérienne publique. Un accord de gestion entre la mairie et l'Aéroclub fait de ce dernier le gestionnaire de cette plateforme. L'Aéroclub propose des formations de pilotage (avions et ULM) ainsi que des baptêmes.
- ♦ L'aérodrome Villemarie situé à La Teste de Buch, est propriété de la COBAS qui en assure la gestion. Villemarie, d'une surface de 87 hectares environ, est le deuxième aérodrome de loisir de France, avec en moyenne 40 000 mouvements par an (48 184 mouvements enregistrés en 2019⁶¹). Il dispose d'une piste en herbe de 1 180 mètres et d'une piste en dur de 1 400 mètres. L'aérodrome compte plusieurs clubs et associations, et des sociétés professionnelles. Si les aéroclubs demeurent en 2019 les utilisateurs les plus importants de l'aérodrome (28 362 mouvements réalisés en 2019), ils enregistrent une légère baisse entre 2018 et 2019 (-2 580 mouvements), au profit du trafic réalisé par les privés français extérieurs qui a doublé⁶².

⁶¹ Rapport d'activités COBAS 2019.

⁶² Rapport d'activités COBAS 2019.

Les offres de mobilité sont multiples, parfois réparties de façon hétérogène et en évolution constante. Le panorama des acteurs est en rapport avec cette variété d'offres, et des niveaux de maturité différents dans l'organisation de l'offre, du fait des caractéristiques des territoires et des compétences des collectivités. Aussi, une mission mobilité durable mutualisée à l'échelle du Pays BARVAL a été créée fin 2015 par les 3 EPCI du Pays, dont l'une des actions consiste en la mise en place d'un guichet unique de l'information mobilité à l'échelle du Pays (dénommé MOBI), qui regroupera des outils d'informations physiques et dématérialisés dans une logique de faciliter l'accès à l'information de mobilité et de promotion des alternatives à l'autosolisme. Ce dispositif d'information devrait voir le jour en juin 2021.

3.3. La communication et les TIC⁶³

Un bon niveau global d'infrastructures en cours de développement

Le territoire bénéficie d'une bonne à très bonne couverture en téléphonie mobile, avec encore quelques secteurs à renforcer dans certaines zones rétro-littorales.

La 4G reste inaccessible dans certains secteurs du territoire, et notamment au sud, à l'est et au nord.

Le déploiement de la fibre optique est en cours, avec pour objectif une couverture totale du territoire en 2024-2025.

L'aménagement numérique se développe dans le cadre d'un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

La convention Haut Méga, signée en avril 2019 entre la COBAN et Gironde Numérique, fixe pour objectif le raccordement de plus de 42 000 foyers du Nord Bassin d'ici 2024⁶⁴.

C'est en janvier 2019 que le contrat de déploiement de la Fibre Optique a été signée par la COBAS avec Gironde Numérique. En attendant le déploiement de la fibre optique, la COBAS a fait le choix d'un déploiement maximal du Très Haut débit sur son territoire sur tous les sites publics, économiques, touristiques, d'intérêt général : 7 nœuds de Raccordement de Montée en Débit ont été mis en service sur des zones à très faible débit sur les quatre communes de la COBAS en 2019⁶⁵.

Le déploiement du haut débit va permettre de créer une dynamique d'emplois, avec notamment le développement du télétravail.

3.4. Les services administratifs et publics

L'organisation des services déconcentrés de l'Etat à l'échelle de l'arrondissement couvre le périmètre du Pays (services préfectoraux, trésor public, gendarmerie, justice, Banque de France).

Le territoire dispose d'une sous-préfecture à Arcachon, de trois trésoreries et de brigades de gendarmerie :

- Brigade territoriale autonome : Andernos, Biganos, Gujan-Mestras, Belin-Beliet
- Brigade de proximité : Lège Cap Ferret et Arès

⁶³ Technologies de l'Information et de la Communication.

⁶⁴ Rapport d'activités COBAN 2019.

⁶⁵ Rapport d'activités COBAS 2019.

- Commissariat de Police : Arcachon
- Gendarmerie - Peloton motorisé : Mios
- Brigades saisonnières

Le Val de l'Eyre est caractérisé par une présence des services de l'Etat minimale et concentrée sur la ville de Belin-Beliet, chef-lieu de l'ancien canton.

Le territoire dispose également d'un maillage postal complet (présence dans toutes les communes sous la forme de bureaux de plein exercice, ou plus localement d'agences postales communales).

3.5. L'Emploi et l'insertion professionnelle

Caractéristiques de l'emploi sur le territoire

L'emploi total sur le territoire a davantage progressé qu'au niveau départemental et représente plus de 7% de l'emploi girondin. On dénombre, en 2017, 46 747 emplois sur le territoire.

La part de l'emploi salarié reste inférieure au niveau départemental (79,3% en 2017 sur le territoire contre 85,6 % en moyenne sur le département). Elle est en diminution sur le Sud Bassin et le Val de l'Eyre, qui jusqu'alors était le seul EPCI à voir ce taux augmenter, et est désormais stable sur le Nord Bassin⁶⁶.

L'évolution de la structure de l'emploi constatée sur le territoire en 2011 se confirme : la répartition des emplois selon la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) enregistre à nouveau un recul de la part des ouvriers et employés entre 2012 et 2017, au profit des autres catégories (Professions intermédiaires ; Cadres et professions intellectuelles supérieures ; Artisans, commerçants, chefs d'entreprises).⁶⁷

Situation de l'emploi

Fin décembre 2020, le territoire compte 13 363 demandeurs d'emploi⁶⁸. Ce chiffre a progressé de 4% en un an (inférieur à la moyenne départementale, qui s'établit à 4.2%), alors qu'il avait diminué en 2019 pour la première fois sur les 10 dernières années. C'est sur le Val de l'Eyre que la hausse est la plus forte (+6.2%).

Les femmes restent majoritaires (56.7%), mais c'est la part des hommes qui a le plus progressé cette année (+5.4%, contre +3% pour les femmes) ; et ce, sur les 3 EPCI, même si l'écart est faible sur le Val de l'Eyre (+6.1% pour les femmes, contre +6.4% pour les hommes).

Près de 48% des demandeurs d'emploi le sont depuis 12 mois et plus, et 26% depuis 24 mois et plus.

Les plus de 50 ans représentent plus de 30% des demandeurs d'emploi et c'est la classe d'âge qui a le plus progressé, avec toutefois de fortes disparités entre les EPCI. En effet, sur la COBAS et le Val de l'Eyre, ce

⁶⁶ Source : INSEE, RP 2017, géographie au 01/01/2020.

⁶⁷ Source : INSEE, RP 2017, géographie au 01/01/2020.

⁶⁸ Source Pôle Emploi-Décembre 2020 (catégories ABC : personnes sans emploi ou ayant réalisé une activité réduite).

sont les moins de 26 ans qui enregistrent la plus forte progression (respectivement +7.9% et 7.2%), tandis que sur le Nord, ils progressent peu (+0.7%).

On constate également une forte hausse des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA⁶⁹ sur un an : +18.4% (contre 11% en Gironde), et ce, sur l'ensemble des 3 EPCI, même si cette hausse est particulièrement marquée sur le Val de l'Eyre (+ 26.7%).

Près de 28% des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique. Les principaux sont : l'exclusion numérique pour 11.6% d'entre-deux (15.6% en Gironde), l'état de santé pour 9.4% (contre 6.9% en Gironde), les moyens de transports pour 6.7% (5.2% en Gironde), et les difficultés financières pour 6% (contre 4.3% en Gironde).

Les offres d'emploi déposées à Pôle Emploi ont chuté de près de 20% en un an. C'est sur la COBAS que la baisse est la plus importante (-27,2%) et sur la COBAN qu'elle est la plus faible (-9.3%).

Le secteur des services représente la part la plus importante des offres (74.5%), suivi du commerce (15.2%). Les 3 secteurs qui ont connu la plus forte baisse en un an sont : l'agriculture (-54.4%), l'industrie (-33.7%) et les services (-22.9%). Il est à noter la progression des offres d'emploi dans le secteur du commerce (+9.1%), portée par la forte hausse sur le Val de l'Eyre (implantation commerciale) et, dans une moindre mesure, sur la COBAN, compensant ainsi la baisse constatée sur la COBAS.

Entre février 2020 et janvier 2021⁷⁰, 78 456 recrutements ont été réalisés, dont près de 34% en intérim, ce qui représente une baisse de 15.4% en un an. Hors intérim, cette baisse s'élève à près de 22%, ce qui est moins important qu'à l'échelle départementale (-26.1%).

On relève toujours un décalage entre les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi (assistance auprès des enfants, services domestiques, vente et secrétariat), et les métiers les plus recherchés par les entreprises (assistance auprès des adultes, personnel de cuisine, mise en rayon). Cette inadéquation persistante entre offre et demande d'emploi représente une difficulté importante sur le territoire.

Les services et acteurs de l'emploi :

Le territoire est caractérisé par un bon maillage des services publics de l'emploi qui développent des partenariats multiformes.

Le service public de l'emploi sur le territoire est structuré autour d'acteurs aux périmètres d'intervention divers et aux organisations territoriales variées.

Pôle Emploi : le territoire dépend de deux agences, celle de la Teste de Buch et celle d'Andernos-les-Bains. Le découpage de leurs aires de rayonnement ne respecte pas le périmètre des intercommunalités puisque le territoire de la COBAN est scindé entre elles, tandis que l'agence d'Andernos englobe également des

⁶⁹ Le RSA (Revenu de Solidarité Active) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer.

⁷⁰ Source : URSSAF/MSA.

communes du Sud Médoc extérieures au territoire. Certaines communes disposent également de services emploi (Gujan-Mestras, Biganos...). Les 2 agglomérations du Sud et du Nord Bassin ont également développé des Job-board (site web agrégateur d'offres d'emploi).

La mission locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : elle a pour vocation l'accompagnement à l'insertion, tant sociale que professionnelle, des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés. Outre son siège à La Teste de Buch, elle est présente sur le territoire à travers 18 lieux d'accueil et de permanence. Des conventions sont signées avec la COBAS, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre et les huit communes de la COBAN. En 2019, elle a accompagné 1 532 jeunes.

Le secteur du service de l'emploi est complété par d'autres structures telle que CAP Emploi, structure départementale dont les missions sont de favoriser l'insertion durable des personnes en situation de handicap et de prévenir la désinsertion professionnelle des personnes fragilisées en raison de leur état de santé. Ce sont en moyenne 220 bénéficiaires demandeurs d'emploi en situation de handicap qui sont accompagnés sur le territoire (chiffre stable). Depuis 2019, plus de 80 salariés fragilisés en raison de leur état de santé ont également bénéficié du Conseil en Evolution professionnelle (CEP), et ce chiffre est en nette progression.

Le Service Public de l'Emploi Local, présidé par la Sous-préfecture d'Arcachon en exercice, constitue à la fois un espace de partage d'information et de mise en œuvre d'un plan d'actions. Le SPEL rassemble les services de l'Etat (Sous-préfecture, DIRECCTE), les deux agences Pôle Emploi, les chambres consulaires, la Mission Locale, CAP Emploi, les structures d'insertion, les clubs d'entreprises ...

Les bénéficiaires du RSA et minimas sociaux :

En 2017, 2 375 habitants bénéficiaient du RSA, représentant 3.4% de la population (variant de 3% sur le Bassin Nord à 4% sur le Bassin Sud, contre 5.7% en Gironde).

En 2017, près de 24 000 habitants bénéficiaient d'une allocation sur le territoire, dont 11% dépendants à 100% des prestations sociales et 19% à 50% (valeurs inférieures au niveau départemental).

Les plateformes locales publiques dédiées à l'emploi :

La COBAS et la COBAN ont développé des plateformes locales dédiées à l'emploi, qui recensent toutes les offres d'emploi, de stages et de formations, disponibles sur leur territoire.

La COBAS a, par ailleurs, organisé en 2019 les 4^{èmes} rencontres de l'emploi, réunissant 800 employeurs et comptabilisant 600 offres d'emplois disponibles, ainsi qu'un job dating, auquel 27 entreprises ont participé⁷¹.

⁷¹ Rapport d'activités de la COBAS 2019.

Un secteur de l'insertion restreint, pour des enjeux qui se complexifient

5 structures de l'insertion par l'activité économique maillent le territoire.

Structure	Localisation	Type	Secteur d'activité	Périmètre	Personnes en insertion accompagnées /an
L'Essor	La Teste de Buch	Association intermédiaire	Travaux ménagers, repassage, petits travaux de jardinage, petit bricolage, petits travaux entretien.	COBAS	Entre 60 et 70 en moyenne
Insercycle	Le Teich	Atelier et Chantier d'insertion	Maintenance, réparation et mise à disposition de cycles.	PAYS	20 en moyenne
Fringuette	Belin-Beliet	Atelier et Chantier d'insertion	Création, vente et location de costumes, Collecte, tri et vente de vêtements d'occasion, vente de vêtements de fin de série de partenaires fabricants, création et retouche couture.	Belin-Beliet et antennes à Andernos-les-Bains, Biganos, La Teste de Buch et Pessac	36
Bassin Solidarité Emploi	Audenge	Association intermédiaire	Travaux ménagers, repassage, travaux de jardin, bricolage, entretien, multiservices.	Nord Bassin et Val de l'Eyre	140 en moyenne
Envol 33	Arcachon	Entreprise d'insertion	Restauration traditionnelle, rapide et collective	Le Bouscat	15

Source : sites internet des structures ou contacts directs avec les structures.

3.6. Enseignement : éducation et formation

Education

Le territoire bénéficie d'un maillage scolaire dense (au moins une école par commune), en évolution permanente au regard de la dynamique démographique du territoire. L'adaptation des capacités d'accueil des élèves constitue un enjeu important pour les communes. Pour répondre aux besoins, la construction des écoles a été transférée aux intercommunalités sur le sud bassin et le Val de l'Eyre. On note des projets de création et d'extension de groupes scolaires (entre 2009 et 2018, 11 écoles ou groupes scolaires du territoire de la Cobas ont été complètement reconstruites et actuellement 4 sont en cours de reconstruction).

Bien que les écoles publiques soient très majoritaires, on constate depuis quelques années le développement d'écoles privées.

Le Pays compte 11 collèges publics (dont 2 avec SEGPA) et deux collèges privés. De part leurs effectifs, les collèges du Pays sont considérés comme des établissements importants : au moins 4 d'entre eux accueillent plus de 700 élèves, et le plus petit collège en compte déjà 307.

Un nouveau collège est prévu pour 2023 sur la commune du Barp, visant un accueil de 800 élèves avec une ULIS⁷².

Collèges Publics	Effectifs 2019-2020
Lège-Cap-Ferret	588
Andernos-les-Bains	727
Audenge	616
Marcheprime	566
Biganos	501
Mios	628
Le Teich	477
Salles	956
Gujan-Mestras	855
La Teste de Buch	782
Arcachon	307

On constate un maillage inégal des lycées entre la zone littorale et rétro littorale, ainsi que des capacités d'accueil insuffisantes pour faire face à la croissance démographique.

Lycées d'enseignement général	Effectifs ⁷³
Lycée polyvalent Simone Veil, à Andernos-les-Bains	897
Lycée Grand Air, à Arcachon	1 223
Lycée privé Saint Elme, à Arcachon	545 ⁷⁴
Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, avec une antenne localisée à Biganos	1 276
Lycée privé de la Côte d'Argent à Biganos	250 ⁷⁵
Lycées d'enseignement professionnel	Baccalauréats professionnels
Lycée des Métiers Condorcet, à Arcachon	Gestion Administration, Vente, Commerce, Métiers de l'électricité de ses environnements connectés (MELEC), Accompagnement soins et services à la personne (ASSP)
Lycée de la Mer à Gujan-Mestras, avec une antenne localisée à Biganos	Cultures Marines, Productions Aquacoles, Maintenance Nautique, Plastiques et composites, Technicien Menuisier Agenceur, Commerce, Vente.
Lycée Professionnel privé de la Côte d'Argent, à Biganos	Commerce, Vente, Gestion-administration

⁷² ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.

⁷³ Source Annuaire de l'Éducation – rentrée 2019-2020.

⁷⁴ Effectifs moyens – source Fabert.com.

⁷⁵ Effectifs moyens – source Fabert.com.

Un nouveau lycée est programmé pour 2023 sur la commune du Barp. Il sera consacré à l'enseignement général et technique innovant, tenant compte de la pédagogie du futur. Il sera conçu pour une capacité de 1200 élèves, avec un internat de 96 places.

Enseignement supérieur

L'offre de formation supérieure sur le territoire s'est légèrement accrue ces dernières années mais reste réduite, et est très ciblée sur certains métiers spécifiques :

- ◆ un BTS Services Informatiques aux Organisations SIO (Lycée Grand Air-Arcachon) ;
- ◆ un BTS Tourisme (Lycée Condorcet-Arcachon) ;
- ◆ un BTS Technico-commercial « Nautisme et services associés » (Lycée de la Mer-Gujan-Mestras) ;
- ◆ un BTS banque, un BTS Assistant de Gestion PME-PMI (Lycée de la Côte d'Argent-Biganos) ;
- ◆ 2 BTS en commerce/vente (management commercial opérationnel et négociation et digitalisation de la formation) et un BTS Gestion de la PME, réalisés en alternance (CFA BASSIN Formation COBAS-La Teste de Buch).

La part des personnes âgées de 25 à 34 ans sorties du système scolaire diplômées du supérieur (Bac+2 ou plus) s'élève à 37.2% sur le territoire, et est inférieure aux taux national (44.9), régional (41.1) et départemental (47.1)⁷⁶.

Formation professionnelle et continue

Cinq établissements structurent principalement cette offre :

- 3 lycées professionnels : le lycée de la Mer (Gujan-Mestras), le lycée Condorcet (Arcachon) et le lycée privé de la Côte d'Argent (Biganos),
- 1 lycée technique : le lycée de la Mer (Gujan-Mestras)
- BASSIN Formation COBAS⁷⁷.

L'apprentissage est développé à travers 4 Centres de Formation des Apprentis (CFA), dont certains s'intègrent dans les établissements précédemment évoqués :

Commune	Etablissement	Statut	Filières
La Teste de Buch	CFA BASSIN Formation COBAS	Public	Multi métiers
Audenge	CFA BTP de la Gironde (antenne)	Public	BTP
Gujan-Mestras	CFA Lycée de la Mer	Public	Métiers de la Mer
La Teste de Buch	CFA Agricole (antenne)	Public	Travaux Paysagers Conchyliculture Services aux personnes et vente en espace rural

⁷⁶ CLS BARVAL-Juin 2020.

⁷⁷ BASSIN Formation est l'outil de formation de la COBAS, qui s'organise autour de 3 grands pôles : le Centre de Formation des Apprentis, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée et la Formation Continue.

Au niveau national, l'emploi des apprentis a progressé de 16% sur l'ensemble des CFA, pour le CFA BASSIN FORMATION, il a progressé de 25%. Ces augmentations sont notamment dues aux souplesses apportées dans la réforme de 2018 de la Loi « Choisir son Avenir Professionnel » (prolongement de l'âge des apprentis jusqu'à 30 ans...). En 2019, le CFA Bassin Formation accueillait 377 jeunes apprentis de 16 à 30 ans dans 7 filières de formation du CAP au BTS. Les résultats de réussite aux examens 2019 sont supérieurs aux résultats académiques⁷⁸.

D'autres organismes proposent également une offre de formation continue :

- un GRETA, installé au Lycée de la Mer
- la COBAS a développé d'autres outils de formation au sein du centre de formation : un Atelier de Pédagogie Personnalisée (parcours personnalisé dans des domaines variés pour une remise à niveau professionnelle). Dans le cadre du marché compétences Clés 2017-2019 prolongé jusqu'au 30 juin 2020, au 31 décembre 2019, 555 parcours ont été mis en place avec une moyenne de 216 personnes par mois, 29 850 heures de formation ont été dispensées, soit un parcours moyen de 54 heures, auprès principalement de demandeurs d'emploi, qui représentent 70% du public accueilli⁷⁹ ;
- des organismes privés tels que l'INSUP (Biganos-Belin-Beliet), BATIPRO (Belin-Beliet) ou encore AFEC (Arcachon) ;

La formation professionnelle relève de la compétence régionale, qui s'appuie notamment sur des comités territoriaux de la formation pour identifier les besoins spécifiques sur les territoires. Largement réformée ces dernières années, autour du développement des compétences, la formation est déployée en Région à travers différents outils qui bénéficient de moyens importants (entre 2019 et 2022, ce sont près d'un milliard d'euros qui sont consacrés à la formation professionnelle en Région Nouvelle-Aquitaine). L'offre régionale repose sur des appels d'offres (marchés publics) mais elle peut aussi faire l'objet de subventions classiques pour financer des initiatives locales. Sur le Pays Barval, c'est par exemple le cas de l'action portée par l'INSUP « passerelle de mémoire », pour sensibiliser les publics aux métiers du sanitaire et social. Il s'agit d'un travail mené avec les EHPADs, pour amener les personnes à travailler en direction des personnes âgées, par le biais de la collecte d'histoires.

L'offre locale concerne de nombreux secteurs d'activités traditionnels tels que le bâtiment ou l'hôtellerie/restauration, mais aussi de nouveaux, comme le déploiement de la fibre optique.

Bien qu'elle se soit développée, et notamment sur le Val de l'Eyre, l'offre de formation supérieure et professionnelle reste limitée et concentrée géographiquement. Elle semble encore peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire.

⁷⁸ Rapport d'activités COBAS 2019.

⁷⁹ Rapport d'activités COBAS 2019.

3.7. La santé et le social

Santé⁸⁰

Si la situation du territoire en matière de santé est au global non préoccupante, le diagnostic mené par l'ORS en 2019 a permis de mettre en avant un certain nombre de fragilités qui a amené le territoire à s'engager en 2021, avec l'ARS, dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays BARVAL. Il s'agit de repérer et répondre aux enjeux de santé sur un territoire, dans un objectif global de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

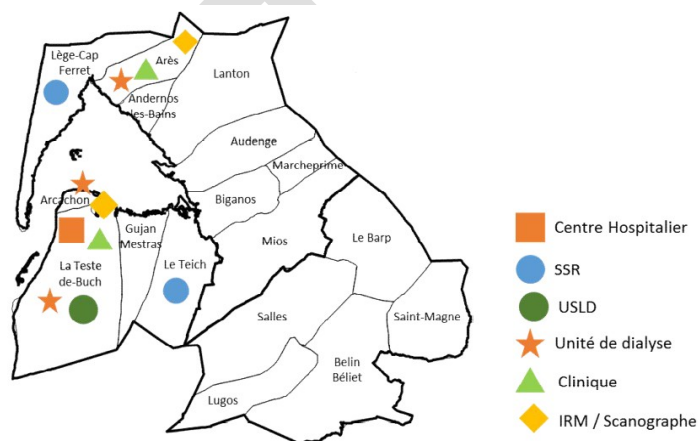
Une offre hospitalière présente uniquement autour du Bassin, avec des temps d'accès aux services plus élevés pour le Val de l'Eyre

On constate un maillage inégal des équipements entre la zone littorale et rétro littorale, ces derniers étant localisés uniquement sur le sud et le nord bassin.

Sur le territoire du Sud Bassin, 2 établissements majeurs de santé, un hôpital et une clinique, ont fait l'objet en 2013 d'une restructuration et d'un rassemblement sur un même site sur la commune de La Teste de Buch. Un projet d'établissement de l'hôpital, devenu trop étroit, a été validé en début d'année 2021, portant notamment sur la construction d'un bâtiment pour les consultations externes, l'ouverture de 3 salles de chirurgie supplémentaires, la restructuration et l'agrandissement des urgences, le développement d'une unité néonatale et d'un plateau de consultation en gynécologie, le développement de l'imagerie avec l'acquisition d'un nouveau scanner et d'une IRM, la construction d'un bâtiment de soins de suite et de rééducation, ainsi que le déménagement et la reconstruction de l'EHPAD Larrieu sur le site du Pôle de santé⁸¹.

Le Nord bassin est couvert par une clinique, le Centre Médico-chirurgical et Maternité Wallerstein, qui offre un pôle maternité, un pôle des urgences et SMUR, un pôle chirurgie et des services de médecine.

Les recours hospitaliers se font majoritairement sur ces trois établissements du Bassin, sauf sur le Val de l'Eyre où près de 50% des recours se font sur les établissements de Bordeaux ou de son agglomération. En effet, les temps d'accès aux services d'urgences et de maternité de ces établissements sont plus élevés sur le Val de l'Eyre.



Etat des lieux territorial de santé BARVAL-ORS-Janvier 2020

⁸⁰ Diagnostic santé – ORS 2019.

⁸¹ Article du Sud-Ouest du 27 janvier 2021.

Le territoire bénéficie également d'établissements de soins de suite et de réadaptation (Le Teich, Arcachon, Gujan-Mestras et Lège Cap Ferret), qui enregistrent une forte attractivité même si quelques recours sont tout de même enregistrés sur Bordeaux et ses communes périphériques.

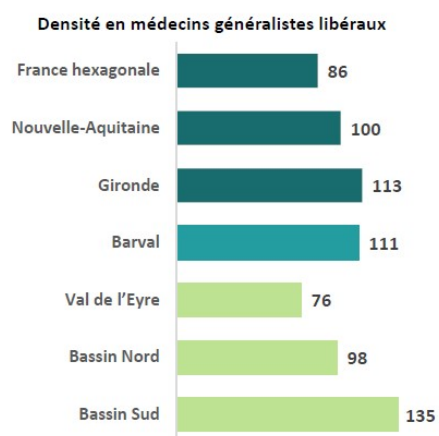
Une offre de soins libérale globalement favorable, marquée toutefois par des inégalités territoriales et un risque de dégradation à court et moyen terme

- Les médecins généralistes :

En 2019, le territoire accueille 168 médecins généralistes, seules les communes de Lugos et Saint-Magne ne sont pas couvertes.

La densité globale est supérieure aux moyennes nationale et régionale mais ne prend pas en compte les populations saisonnières (estivants et travailleurs) et la forte part de personnes âgées. Elle est, de plus, inégale selon les EPCI, et est inférieure à toutes les moyennes sur le Val de l'Eyre.

Bien que le nombre de médecins généralistes ait augmenté depuis 2007 (passage de 153 à 168), les densités ont diminué sur les 3 EPCI, du fait notamment d'une plus forte augmentation de la population (+ 20 000 habitants) et témoignant d'une situation à moyen terme moins favorable, liée à la dynamique démographique ainsi qu'aux départs à la retraite à remplacer (près d'un médecin sur 2 est âgé d'au moins 55 ans).



Il en est de même pour les dentistes libéraux.

Une offre en spécialistes libéraux complète mais inégale entre les EPCI

En 2017, l'offre de santé spécialisée (dermatologues, ophtalmologues, gynécologues, psychiatres, pédiatres) est complète sur le territoire, mais inégale entre les EPCI car exclusivement localisée autour du Bassin. Seule la densité de psychiatres libéraux est faible et inférieure aux densités régionale et départementale.

Si toutes les communes disposent d'au moins une pharmacie, à l'exception de Lugos et Saint Magne, le taux d'équipement pour 100 000 habitants (28.9) est inférieur aux taux régional (36.2) et départemental (34.1). La densité des psychologues est inférieure à la moyenne départementale.

Ainsi si l'offre de santé est au global satisfaisante, au regard de la couverture en établissements et professionnels, on note toutefois que le Val de l'Eyre souffre d'une moindre couverture, ce qui pourrait poser des difficultés de qualité de soins avec l'augmentation de la population. Par ailleurs, les densités ne prennent pas en compte la forte part de personnes âgées et les populations saisonnières.

Les services sociaux

L'action Sociale et médico-sociale du Conseil Départemental :

Les politiques départementales en faveur des solidarités sont localement mises en œuvre au sein du Pôle Territorial de Solidarité du Bassin, comprenant un siège à Lanton, et une MDS au Teich. Le périmètre d'intervention du Pôle Territorial de Solidarité du Bassin correspond exactement à celui du Pays BARVAL.

Au sein du PTS Bassin sont regroupés différents services assurant les missions suivantes :

- Accueil, information, orientation, accès aux droits
- Prévention et protection de l'enfance et de la famille
- Insertion et lutte contre les exclusions
- Protection des personnes vulnérables (personnes âgées et personnes en situation de handicap)
- Promotion de la santé (Protection Maternelle et Infantile et santé adultes)

Les services de la CAF et de la MSA

La CAF est présente sur l'ensemble du territoire qui appartient à l'Unité territoriale d'Arcachon : un conseiller territorial couvre l'ensemble du territoire. La CAF dispose également de 3 points d'accueil CAF, dont deux sur rendez-vous, et de 7 points Relais.

Au 31/12/2020, le territoire compte 498 familles allocataires MSA, chiffre relativement stable depuis quelques années (COBAS 199 familles allocataires, COBAN 135 et CDC VE 138). Les MDSI assurent l'accueil des familles sur le volet social pour la COBAN et la COBAS. Les familles du Val de l'Eyre sont prises en charge par les travailleurs sociaux de la MSA, bureau de Langon avec des visites organisées sur le territoire⁸².

CCAS et centres sociaux.

Il n'existe pas d'organisation intercommunale sur le territoire, chaque commune dispose d'un Centre Communal d'Action Sociale. Leurs domaines d'actions principaux sont l'aide sociale et le soutien administratif, mais certains CCAS développent également des actions auprès de personnes âgées (services d'aide à domicile, portage de repas...).

Bien que globalement très structurés, ils offrent des services de niveaux différents selon les communes.

Le territoire compte également plusieurs centres sociaux sur le Nord et le Sud Bassin : Centre social intercommunal le Roseau (Audenge, de Biganos et Mios), Centre Social d'Arcachon, Centre social de La Teste de Buch. Un projet de centre social intercommunal sur le Val de l'Eyre est en réflexion. Il existe également sur le territoire un Espace de Vie Sociale à Mios, qui a le projet de devenir un centre social, et la commune de Lanton vient d'engager un projet d'Espace de Vie Sociale.

Implantés au cœur des quartiers, dans les villes et en milieu rural, les Centres Sociaux sont des lieux d'animation sociale et culturelle ouverts à tous les habitants. Chacun peut y trouver des activités et des services dans les domaines les plus variés : insertion, loisirs, logement, garde d'enfants, etc.

⁸² Données fin déc. 2020 (Sid Observatoire Famille Logement CCMSA - Exploitation MSA Gironde).

3.8. Les personnes âgées et handicapées

Le vieillissement de la population est particulièrement marqué sur le territoire et devrait s'accroître dans les années à venir.

En 2017, les personnes âgées de plus de 75 ans représentent 12.7% de la population totale (contre 8.9% au niveau départemental).

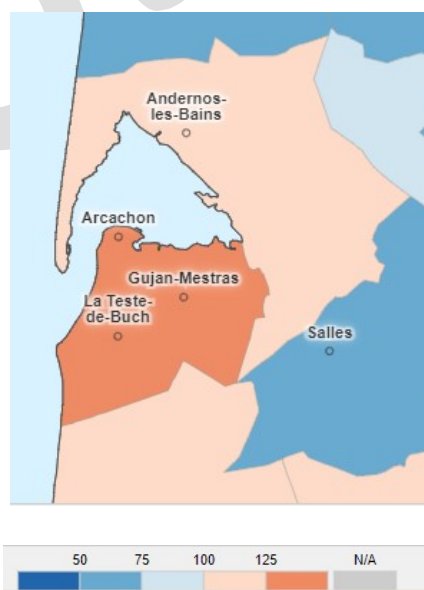
Territoire	Nombre de personnes âgées 2011		Nombre de personnes âgées 2017	
	60-74 ans	60-74 ans	60-74 ans	75 ans et +
COBAN	10 841 18.3 %	6 342 10.7 %	14 033 21.1 %	7 964 11.9%
COBAS	12 724 20.5 %	8 776 14.2 %	15 056 22.7 %	10 141 15.3 %
Communauté Communes du Val de l'Eyre	2 210 12.8 %	1 192 6.9 %	2 719 13.6 %	1 342 6.7 %
Pays Bassin Arcachon et Val de l'Eyre	25 775 18.6 %	16 310 11.8 %	31 806 20.8 %	19 447 12.7 %

Source INSEE RP 2017

L'indice de vieillissement est très élevé sur le sud et le nord Bassin, mais faible sur le Val de l'Eyre même s'il croît ces toutes dernières années.

Indice de vieillissement	
CC Val de l'Eyre	54
CA du Bassin d'Arcachon Nord	123
CA du Bassin d'Arcachon Sud	166
Pays BARVAL	127
Gironde	80
Nouvelle-Aquitaine	106

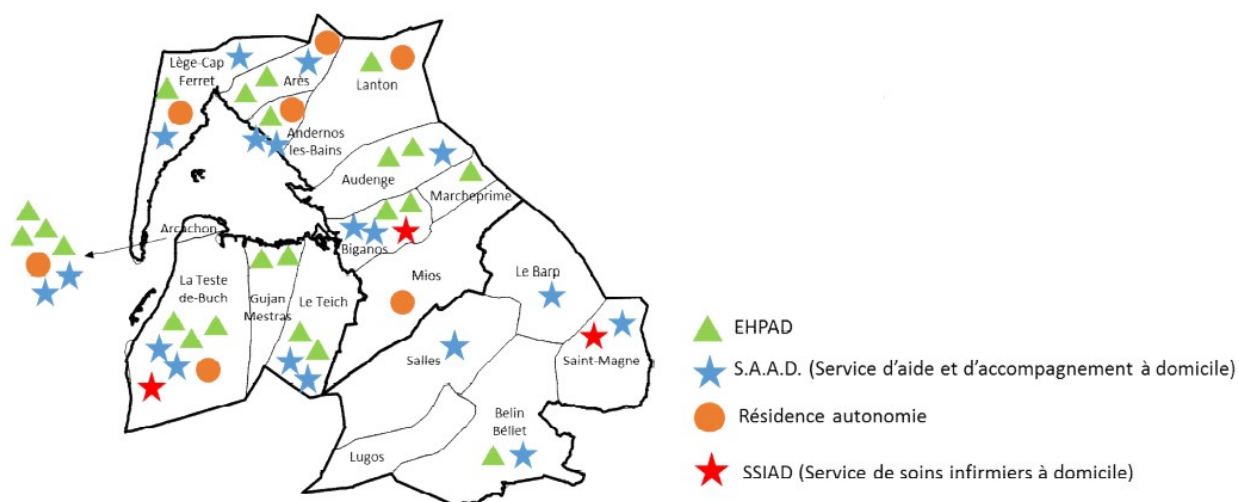
Source : Observatoire des territoires - Insee, RP 1968-2017



Les projections démographiques établies par l'INSEE prévoient, qu'en 2050, le territoire compterait environ 92 000 personnes âgées d'au moins 60 ans, dont près de 49 000 seraient âgées d'au moins 75 ans, soit plus du double du nombre actuel de personnes âgées de 75 ans et plus.

Des établissements et services d'accueil et de prise en charge en développement sur le territoire mais qui restent à conforter.

L'offre en direction des personnes âgées est importante sur le territoire :



Etat des lieux territorial de santé BARVAL-ORS-Janvier 2020

Le territoire dispose, au total, de 1 501 places en hébergement complet (45 places en accueil temporaire et 56 places en accueil de jour)⁸³. Le taux d'équipement en hébergement complet sur le territoire est de 80 places pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus, ce qui est inférieur aux taux régional (103) et départemental (97).

Le territoire dispose par ailleurs de 191 places en hospitalisation complète pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le taux d'équipement est inférieur à la moyenne régionale (10.2 pour 12.1). En 2017, 1 331 personnes souffrent de maladie d'Alzheimer et autres démences sur le territoire (73% sont des femmes).

Le développement du maintien à domicile.

Le choix de vivre à domicile le plus longtemps possible correspond à une attente de plus en plus exprimée par les personnes âgées.

Le maintien à domicile relève de nombreux acteurs, publics et privés, qui interviennent en matière de télé sécurité, de soins à domicile, ou encore d'aide à domicile.

L'aide à domicile regroupe divers services permettant de maintenir les personnes âgées dépendantes chez elles : soutien dans toutes les actions de la vie quotidienne (habillage, préparation des repas, entretien de l'habitation, courses, aide aux démarches administratives).

⁸³ Etat des lieux territorial de Santé-ORS-Janvier 2020.

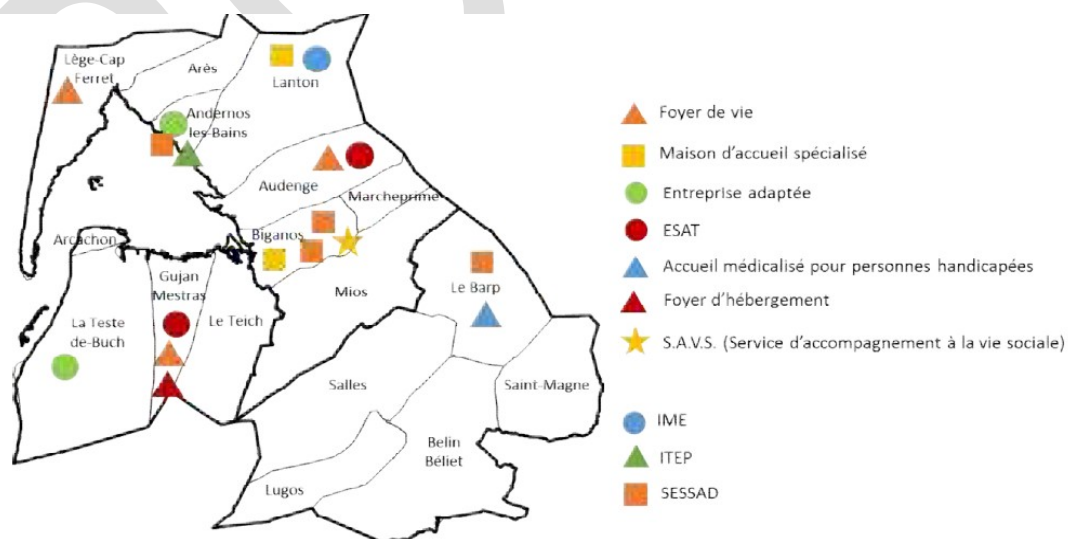
De nombreuses associations ou sociétés privées de services sont présentes sur le territoire et toutes les communes sont couvertes par au moins une structure de service. Les CCAS jouent également un rôle très important dans le maintien à domicile. En 2020, plus de 35% des 18 716 personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules à domicile (6 669). Ce pourcentage est inférieur aux taux régional (36.7) et départemental (37.8).⁸⁴

L'allocation personnalisée d'autonomie est une allocation destinée aux personnes âgées dépendantes versée par le Conseil Départemental de la Gironde, sans condition de ressources, afin de financer une partie des dépenses liées aux interventions extérieures nécessaires pour accomplir les actes de la vie courante. Fin 2018, on compte 2 883 bénéficiaires sur le territoire, soit 15% des personnes âgées de 75 ou plus du territoire. Cette proportion atteint près d'une personne âgée sur 4 sur le Val de l'Eyre.

La filière de la silver économie, qui regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans, est un enjeu majeur sur le territoire où le taux de seniors est l'un des plus importants de Région. Elle regroupe plusieurs secteurs d'activité transversaux (habitat, communication, sécurité, services...). Ainsi l'agence économique BA2E a été missionnée dans une approche collaborative pour rechercher des synergies conduisant à une amélioration de la lisibilité de la filière et de la rentabilité pour les entreprises ainsi que de la pérennisation des emplois sur le territoire.

Les services à destination des personnes handicapées.

19 structures ou établissements accueillent des personnes handicapées, adultes ou jeunes, sur le territoire. L'offre est située en grande partie autour du Bassin d'Arcachon.



Source : diagnostic territorial de santé du Pays

⁸⁴ CLS BARVAL – Juin 2020.

La Maison départementale des personnes handicapées de la Gironde dispose d'un point d'accueil sur le territoire, au Pôle Territorial de Solidarité à Lanton. L'accueil du Pôle Territorial de Solidarité reçoit ainsi les personnes, avec ou sans rendez-vous, pour les informer, les conseiller, les orienter.

En 2018, près de 1 900 personnes étaient allocataires de l'AAH⁸⁵, il a progressé de 8.5% depuis 2013 et 550 enfants âgés de moins de 21 ans bénéficiaient de l'AEEH⁸⁶, contre 412 en 2013⁸⁷.

3.9. Les services de la petite enfance et la jeunesse

La part des jeunes de moins de 20 ans reste inférieure à la moyenne départementale (20.89% en 2017 contre 23.5% en Gironde).

Territoire	Nombre	Pourcentage
COBAS	12 322	18.55%
COBAN	14 024	21.04%
Communauté de Communes du Val de l'Eyre	5 619	28.16%
PAYS Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre	31 965	20.89%

Equipements et de services à destination de la petite enfance (individuels et collectifs)

Avec 2 818 places d'accueils de jeunes enfants (établissements, assistante maternelle ou autres) recensées, le territoire bénéficie d'un bon taux d'équipement (72.9%, supérieur aux taux national, régional et départemental)⁸⁸.

Depuis 2019, la COBAN gère un Lieu d'Accueil Enfants Parents qui permet aux parents de passer un temps privilégié de jeu avec leur/s enfant/s, de proposer à l'enfant un temps collectif en toute sécurité en présence de son/ ses parent/s et de rompre l'isolement des familles, en présence de 2 accueillants. Cette initiative mutualisée et itinérante se déroule sur 7 sites différents répartis entre les communes d'Andernos-les-Bains, Arès, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios. Ce sont 227 familles et 318 enfants qui ont été accueillis en 2019.

Equipements et de services à destination des jeunes.

Très majoritairement communaux, les services de garde périscolaire accueillent les enfants scolarisés avant et après la classe.

⁸⁵ AAH : Allocation aux adultes handicapés, pour les personnes handicapées de plus de 20 ans.

⁸⁶ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé, pour les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap.

⁸⁷ Etat des lieux territorial de santé-ORS-Janvier 2020.

⁸⁸ CLS BARVAL Juin 2020.

L'accueil de loisirs sans hébergement est proposé sur toutes les communes à l'exception de Lugos, qui dispose d'un partenariat avec la ville de Belin-Beliet pour l'accueil des enfants de Lugos au sein de l'ALSH de Belin-Beliet. Ces structures accueillent les enfants de 3 à 13 ans, en dehors du temps scolaire.

L'accueil des adolescents s'effectue au travers de différentes structures :

Le CRIJ Nouvelle-Aquitaine (Centre régional information jeunesse) anime et coordonne le réseau information jeunesse néo-aquitain, composé de Bureaux Information Jeunesse (BIJ), de Points Information Jeunesse (PIJ) et de Relais Info Jeunes (RIJ).

- ♦ Point Information Jeunesse (PIJ) : lieu d'information intégré à des structures préexistantes (collectivités locales, centres sociaux, Missions locales...). Ils sont au nombre de 7 sur le territoire : Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Mios, Marcheprime, Biganos et Arcachon.
- ♦ Bureau Information Jeunesse (BIJ) : structure exclusivement dédiée à l'Information Jeunesse. Le territoire dispose d'un BIJ à Arcachon.

Il existe une quinzaine de structures d'accueil des jeunes sur le territoire, majoritairement de gestion communale.

3.10. Sport et culture

Une bonne couverture d'équipements sportifs standards diversifiés, à adapter aux évolutions démographiques.

L'équipement sportif du territoire est globalement important : toutes les communes possèdent au moins un terrain de grand jeu et des cours de tennis, 15 d'entre elles comptent au moins une salle multisports et les trois intercommunalités disposent à minima d'une piscine couverte. La COBAN a pour projet de construire au moins un équipement aquatique supplémentaire pour assurer une couverture complète de son territoire en matière d'équipements aquatiques.

Pour autant, ces équipements ne parviennent souvent plus à répondre à la demande des différents publics (scolaires, clubs, particuliers), et le taux d'installations sportives du territoire (hors sports de nature) pour 10 000 habitants (31.5) est inférieur aux taux national (41), départemental (33.1) et régional (49.6)⁸⁹.

De plus, le territoire dispose de peu d'équipements sportifs pour accueillir des compétitions de haut niveau.

Le Pays se distingue en revanche par le grand nombre d'équipements spécialisés permettant la pratique de sports atypiques ou moins répandus que les disciplines courantes (golf, escalade, équitation, sports nautiques, paddle, ...).

⁸⁹ CLS BARVAL – Juin 2020.

Un bon niveau d'équipements et d'animations culturels au rayonnement essentiellement local.

Le territoire offre un maillage dense d'équipements et services de la lecture publique. Toutes les communes disposent d'un accès à la lecture publique, sous des formes diverses : 15 des 17 communes disposent d'une bibliothèque ou médiathèque, la commune de Lugos dispose d'une boîte à livres. La COBAS a engagé une démarche sur la mutualisation des médiathèques et a, à cet effet, développé un portail de mise en réseau informatique des médiathèques des quatre communes, permettant de connaître les activités et ouvrages disponibles. La coopération entre équipes des médiathèques se développe (partage d'outils communs, transmission de savoir-faire), et une première programmation concertée a eu lieu en 2019 avec la manifestation « La quinzaine du numérique en bibliothèque », pilotée par le Département à laquelle les équipes des médiathèques de La Teste de Buch, de Gujan-Mestras et du Teich ont travaillé ensemble sur la circulation d'une exposition⁹⁰.

Le territoire dispose également d'un bon niveau d'équipements en matière d'apprentissage des arts : 15 des 17 communes disposent d'écoles de musique (municipale ou associative), et de deux conservatoires labellisés, proposant : enseignement individuel ou collectif, masterclass et concerts. Le territoire est animé par au moins 10 orchestres d'harmonie, orchestres de jeunes et de nombreuses chorales. Cette offre est complétée par un tissu associatif important pour l'enseignement et la pratique d'autres disciplines (danse, arts plastiques...).

Le territoire dispose de 5 cinémas (2 multiplexes à plusieurs salles et 2 cinémas) et de trois lieux de projections de films au sein de salles culturelles (Arès, Biganos et Marcheprime).

Il bénéficie d'un niveau d'équipements importants en termes de diffusion culturelle, qui se renforce, pour la plupart développés à l'échelle communale, sans inscription dans une stratégie territoriale plus globale.

- ♦ une salle de spectacle 1 000 places : l'Olympia à Arcachon, qui accueille en moyenne une cinquantaine de spectacles par an ;
- ♦ Un vélodrome à Arcachon (concerts réunissant entre 5 000 et 10 000 personnes) ;
- ♦ 7 autres salles peuvent accueillir des spectacles, dont 4 comptent 300 places ou plus, et deux nouvelles salles de spectacle sont en cours de création sur le territoire.

La proximité avec l'agglomération bordelaise explique le rayonnement essentiellement local de ces équipements.

Les communes du territoire proposent également des lieux dédiés à l'animation culturelle.

⁹⁰ Rapport d'activités COBAS 2019.

Des événements culturels structurants à conforter.

Toutes les communes déploient des événements culturels, sur la quasi-totalité de l'année, avec un renforcement sur la période estivale.

Parmi ceux qui réunissent plus de 20 000 personnes, on peut citer : le Jazz Festival d'Andernos, le festival « Cadences » à Arcachon, ou « Cabanes en Fête » à Andernos.

Le territoire compte trois événements labellisés Scènes d'été en Gironde : Le festival Les Escapades Musicales, les Plages Pop/Bordeaux rock et Teste à têtes/Komono Circus.

Sur les dynamiques territoriales soutenues par le Département, on peut citer entre autres :

- le festival jeune public Le Bazar des Mômes organisé par la Caravelle à Marcheprime qui se déploie depuis plusieurs années à l'échelle de plusieurs EPCI ;
- Le travail de territoire au long cours, également à l'échelle de plusieurs EPCI (en Gironde et dans les Landes), de la Compagnie L'atelier de mécanique générale, appuyé par le PNR des Landes de Gascogne ;
- Les dynamiques intersectorielles développées au sein du Domaine départemental de Certes : diffusion de compagnies et d'artistes sur les croisements art et nature, notamment.

Comme partout en France, la quasi-totalité des manifestations prévues en 2020 a été annulée (maintien des aides départementales), impactant fortement le secteur culturel local.

SYNTHESE :

Une dynamique démographique dont le rythme ralenti.

Un vieillissement marqué de la population qui se poursuit.

Une situation de l'emploi dégradée caractérisée par une inadéquation persistante entre offre et demande d'emploi sur le territoire.

SERVICES

Un territoire globalement bien doté en matière d'équipements et de services publics et au public, mais qui doit s'adapter en permanence à la dynamique démographique, et caractérisé par des inégalités territoriales.

Une offre de santé globalement satisfaisante, mais inégalement répartie sur le territoire et présentant des fragilités.

EDUCATION-FORMATION

Un maillage scolaire dense, autour d'établissements importants, inégal entre la zone littorale et rétro littorale, marquée par la prochaine arrivée d'un lycée en Val de l'Eyre.

Une offre de formation supérieure et professionnelle limitée, ciblée et inégalement répartie sur le territoire, peu à même de contribuer à un développement économique endogène du territoire.

HABITAT

Un développement de l'offre de logements important, globalement en phase avec la progression démographique. Une part importante d'habitat individuel consommateur d'espace et une faible vacance.

Des déséquilibres qui perdurent entre les besoins des ménages et l'offre du territoire : logements sociaux, logement des jeunes, logements d'urgence, logement des personnes âgées.

Des services publics en faveur de la transition écologique de l'habitat qui se développent.

TRANSPORT

Des besoins de déplacement croissants en évolution et des infrastructures routières qui font face à une saturation grandissante.

Des infrastructures de transports collectifs renforcés et en développement, mais encore inégalement répartis et insuffisamment interconnectés.

Une inter modalité en développement à structurer.

Un réseau cyclable étendu mais insuffisamment développé pour permettre des reports modaux et une mobilité cyclable dans les zones denses.

Un transport maritime à conforter

Un covoiturage à renforcer.

ENJEUX

Habitat

- ⇒ Anticiper et adapter l'offre de logement aux besoins diversifiée de la population tout en limitant la consommation d'espaces et en respectant l'identité architecturale du territoire.
- ⇒ Réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande de logements (logement social, logement des jeunes, logement saisonnier, ...).
- ⇒ Renforcer la transition énergétique des logements.

Transport et Déplacement

- ⇒ Faciliter les déplacements, tout en réduisant les saturations routières
- ⇒ Développer les alternatives à l'autosolisme : renforcer l'offre de transport collectif et son efficacité (intermodalité), favoriser les modes de déplacement doux, développer le covoiturage...

Emploi-insertion

- ⇒ Favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi sur le territoire et développer l'insertion.

Enseignement-formation

- ⇒ Adapter les équipements d'enseignement aux évolutions démographiques.
- ⇒ Développer les équipements d'accueils pour la formation (notamment sur le Nord Bassin et le Val de l'Eyre), renforcer et diversifier l'offre de formation supérieure et professionnelle (post Bac notamment-Bac+2/3).

Sport-culture

- ⇒ Adapter l'offre aux dynamiques démographiques et besoins des populations.
- ⇒ Soutenir le secteur de la culture largement impacté par la crise.

Santé -social

- ⇒ Développer l'offre, et l'adapter aux enjeux (démographie médicale, vieillissement de la population, santé mentale) à travers notamment le Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays Barval.
- ⇒ Réduire les inégalités territoriales.

Personnes âgées et handicapées

- ⇒ Adapter l'offre de services aux personnes âgées.
- ⇒ Améliorer les réponses apportées à la problématique du handicap.

4. Les énergies

Le territoire s'est doté d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), approuvé en décembre 2018, actant l'engagement du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre dans une stratégie de transition énergétique et écologique.

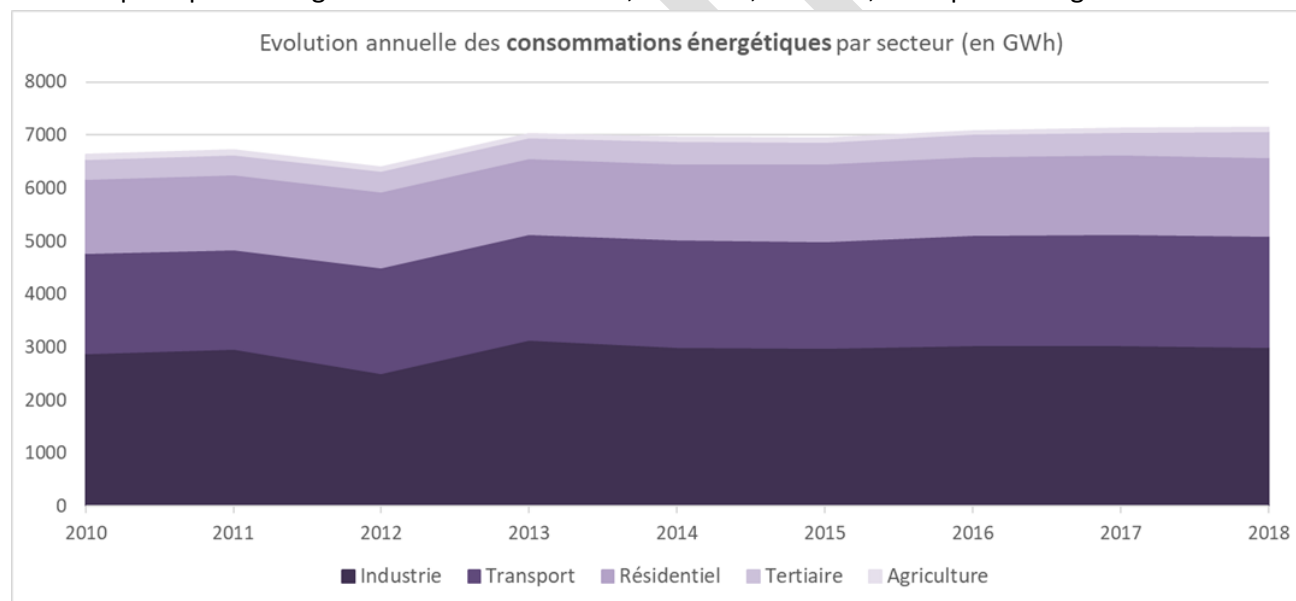
Le PCAET décline un plan de 28 actions pour lutter contre le réchauffement climatique. L'objectif est de mettre en œuvre ces actions d'ici décembre 2024. A date, elles seront révisées ou actualisées puis complétées par de nouvelles actions pour une nouvelle période de mise en œuvre de six ans.

Le PCAET fixe également un cap et une direction au territoire pour 2050 sur cinq thématiques : les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergie renouvelable, la qualité de l'air atmosphérique et enfin l'adaptation du territoire au changement climatique.

Les informations et données de chacun des éléments précités sont détaillées ci-dessous et proviennent du plan climat air énergie territorial (données ALEC – 2018).

4.1. La consommation d'énergie sur le territoire

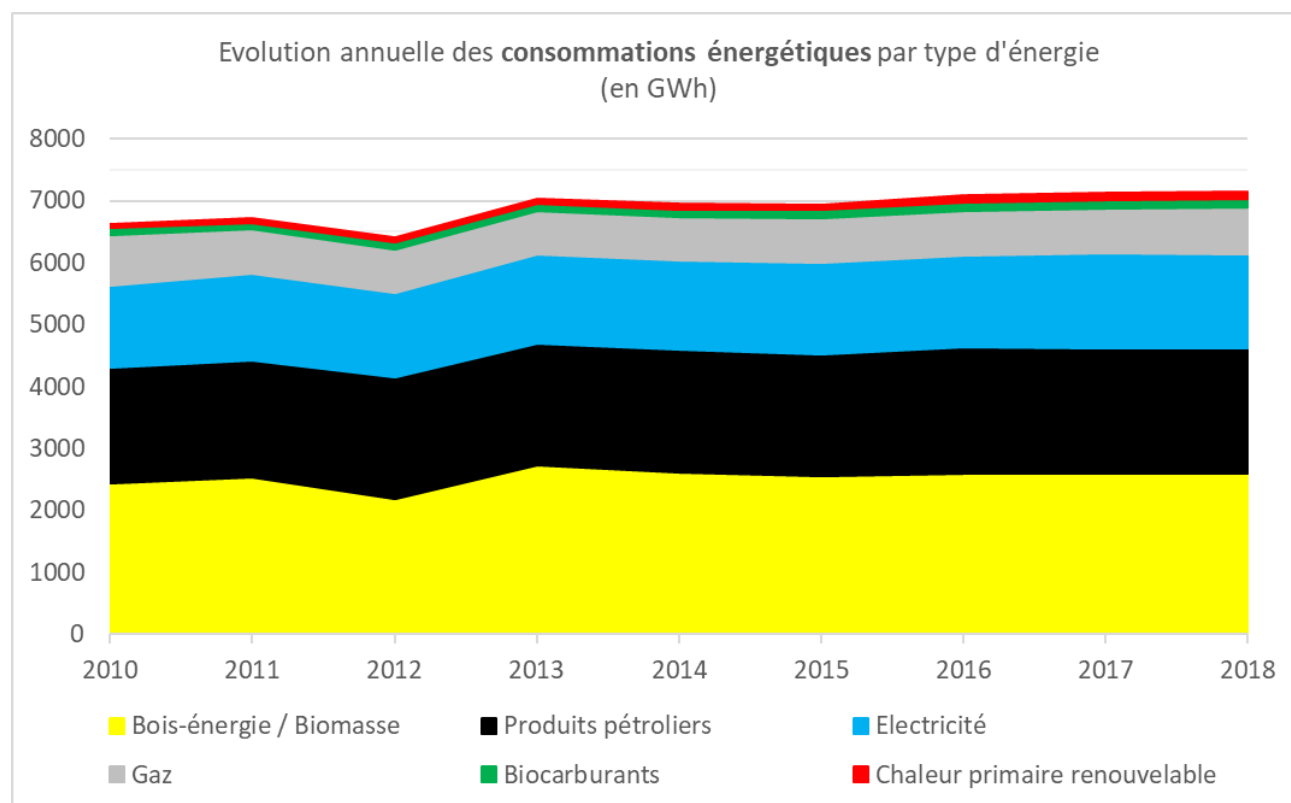
La répartition de la consommation énergétique sur le territoire du BARVAL se fait au travers de cinq secteurs principaux et règlementaires : Résidentiel, Industrie, Tertiaire, Transports et Agriculture.



Les secteurs de l'industrie et des transports sont les principaux consommateurs d'énergie et représentent plus de deux tiers de la consommation du territoire. Cela s'explique par deux spécificités locales :

- D'une part, les consommations énergétiques du secteur industriel proviennent presque en totalité de l'usine SMURFIT KAPPA. Globalisée au territoire, cela revient à dire que l'usine génère à elle seule plus de 40% de toutes les consommations énergétiques.
- D'autre part, le territoire est traversé par deux infrastructures de transports majeures (autoroutes A63 et A660), mais aussi par deux départementales D3 et D106 structurantes. La fréquentation de ces espaces routiers est telle que le secteur des transports constitue la deuxième source des consommations énergétiques totales du territoire.

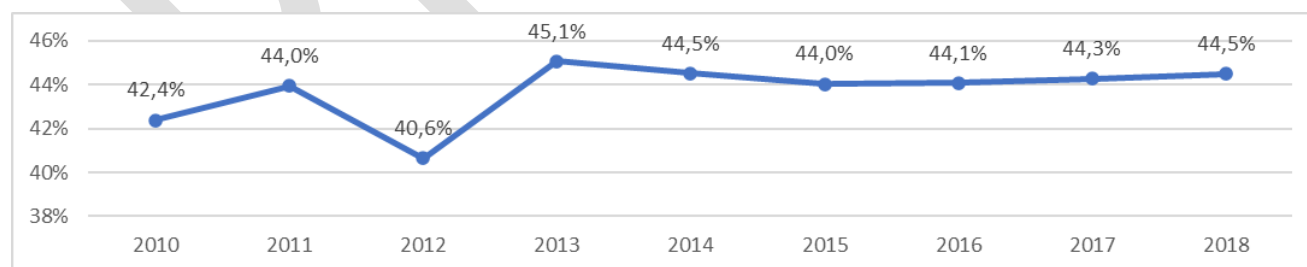
Les consommations énergétiques présentées par secteur sont également disponibles par type d'énergie.



Les spécificités évoquées précédemment se retrouvent également sur ce graphique :

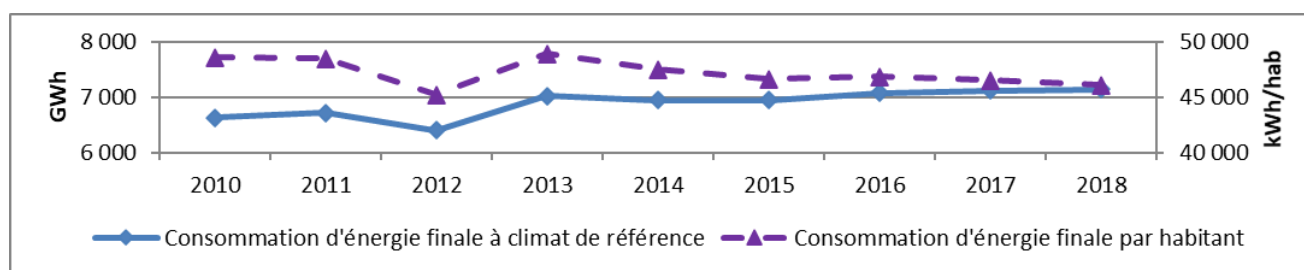
- 85% du bois énergie / biomasse est consommé par l'usine SMURFIT KAPPA
- Les produits pétroliers sont en quasi-totalité consommés par le secteur du transport

La part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire représente en moyenne 42%.



Pour information, retirer l'usine SMURFIT KAPPA reviendrait à baisser cette moyenne à 7%.

Pour être complet, la consommation totale du territoire rapportée au nombre d'habitant traduit la véritable tendance du territoire, à savoir une diminution de la consommation d'énergie par habitant.



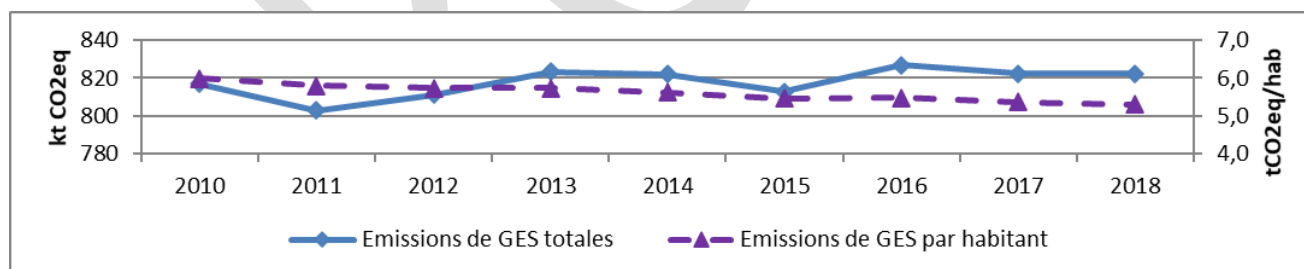
Depuis 2010, le territoire observe une hausse de 7,9% de sa consommation, avec une stabilisation - légère augmentation - depuis 2013. Toutefois, cette hausse n'est pas proportionnelle à l'accueil des nouvelles populations puisque la population du BARVAL a cru de 13,8% sur cette période, alors que la consommation par habitant s'est réduite de 5,2%.

4.2. Les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration du carbone

4.2.1 Émission de GES sur le territoire

Les données présentées pour les émissions de CO₂ sont également réglementaires et liées à la consommation d'énergie effective sur le territoire. Pour précision, l'ensemble des émissions provenant de l'extérieur du territoire n'est pas pris en compte.

Ainsi, les émissions de GES s'élèvent à 827 kilos tonnes de CO₂ équivalent (ktCO₂eq) en 2018, contre un peu moins de 800 ktCO₂eq en 2010. On observe ici une faible hausse de 0,7% sur la période 2010-2018. Rapportée par habitant, cette valeur représente 5,3 tonnes de CO₂ équivalent (tCO₂eq), soit une diminution de 11,6% sur la même période.



Des émissions caractérisées par les transports et les produits pétroliers :

Les produits pétroliers comptent annuellement pour plus de 60% des émissions de CO₂ avec une moyenne de 500 kteqCO₂. C'est donc le secteur des transports qui émet le plus de CO₂ sur le territoire.

Cela s'explique par le fait que ces derniers possèdent un facteur d'émissions de CO₂ plus important que les autres types d'énergie présents sur le territoire. A contrario, la filière bois-énergie / biomasse représente en moyenne 35% de la consommation énergétique mais ne rejette que 6% des émissions de GES grâce à son facteur d'émission très faible.

4.2.2 Stockage et séquestration du carbone

La quantité de CO₂ stockée dans les sols selon leur type est estimée par commune d'après la nomenclature et l'occupation du sol de la base de données Corine Land Cover (qui est mise à jour tous les 6 ans). La répartition, en tonnes de CO₂, sur le territoire du SYBARVAL est ainsi la suivante :

	1990	2000	2006	2012
Forêts	34 309 902	34 061 809	33 984 620	33 720 931
Prairies	639 261	294 142	95 686	95 686
Cultures	1 861 707	1 980 789	2 061 673	2 076 607
TOTAL	36 810 870	36 336 741	36 141 979	35 893 224

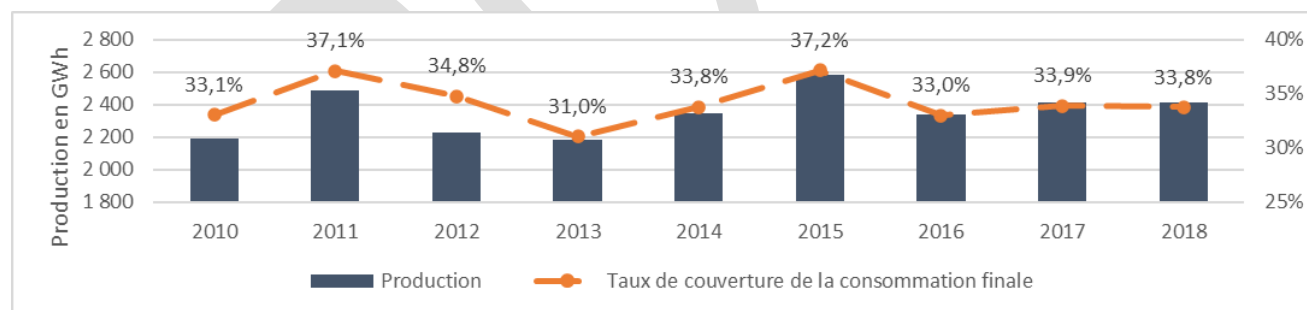
Figure 59 – Evolution du stockage de CO₂ dans les sols par type d'occupation sur le territoire du SYBARVAL
Source : Corine Land Cover - ADEME

Le stock de CO₂ contenu dans les sols représente un peu moins de 36 millions de tonnes en 2012. Il est essentiellement dû aux forêts, très présentes sur le territoire (80 % de la superficie) et qui stockent davantage de carbone que les cultures et les prairies. L'évolution de ce stock est en très légère baisse sur la période 1990-2012 (-2,5%), qui s'explique par l'artificialisation des sols.

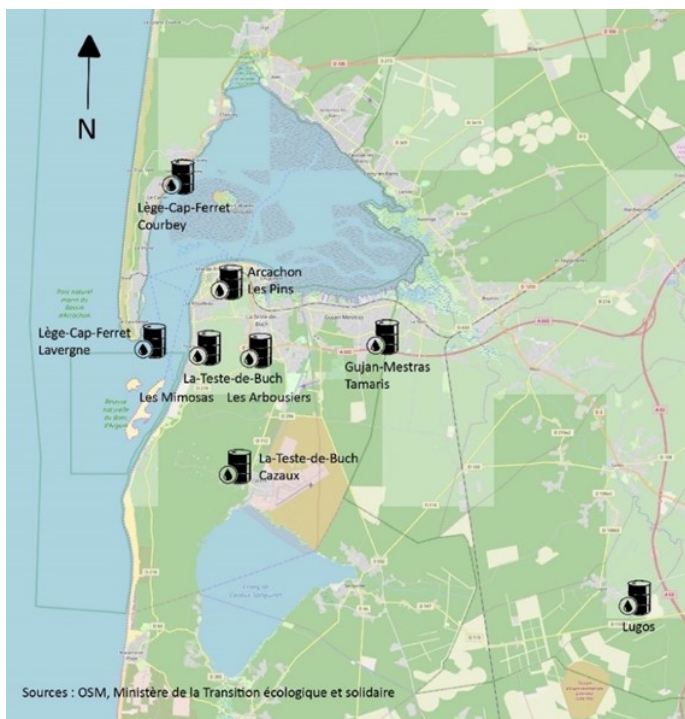
En somme, on estime sur le territoire du BARVAL une séquestration de 626.000 t_{eq}CO₂, soit près de 80% de ses émissions de GES.

4.3. La production d'énergie sur le territoire

4.3.1. La production globale d'énergie sur le territoire



Depuis 2010, la production énergétique a relativement fluctué, avec des pics notables en 2011 et 2015. De manière globale la production s'est accrue sur le territoire au cours de cette période et observe une augmentation de 10,2% en 8 ans. Parallèlement, malgré quelques fluctuations, le taux de couverture de la consommation reste assez stable autour des 35% sur l'ensemble de la période.



Production de pétrole brut

Le territoire du BARVAL possède 8 sites de production de pétrole. Majoritairement présents sur le Sud Bassin (COBAS) avec 5 zones, on les retrouve également sur le Nord Bassin (COBAN) avec deux sites sur la commune de Lège-Cap-Ferret et enfin sur le Val de l'Eyre avec une zone de production à Lugos.

La production de pétrole représente en moyenne près de deux tiers de la production totale sur le territoire.

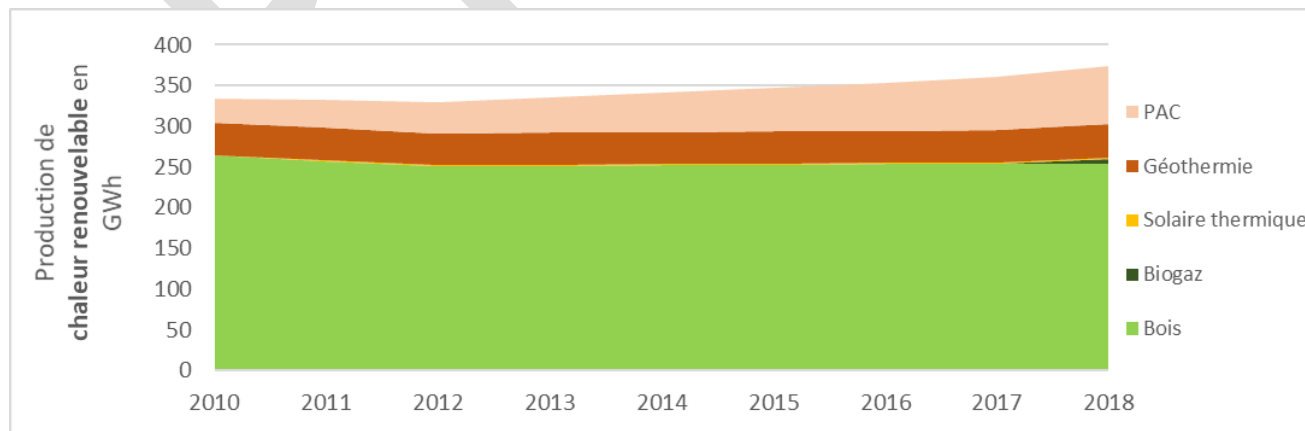
La production a diminué de 14% sur la période 2010 - 2018.

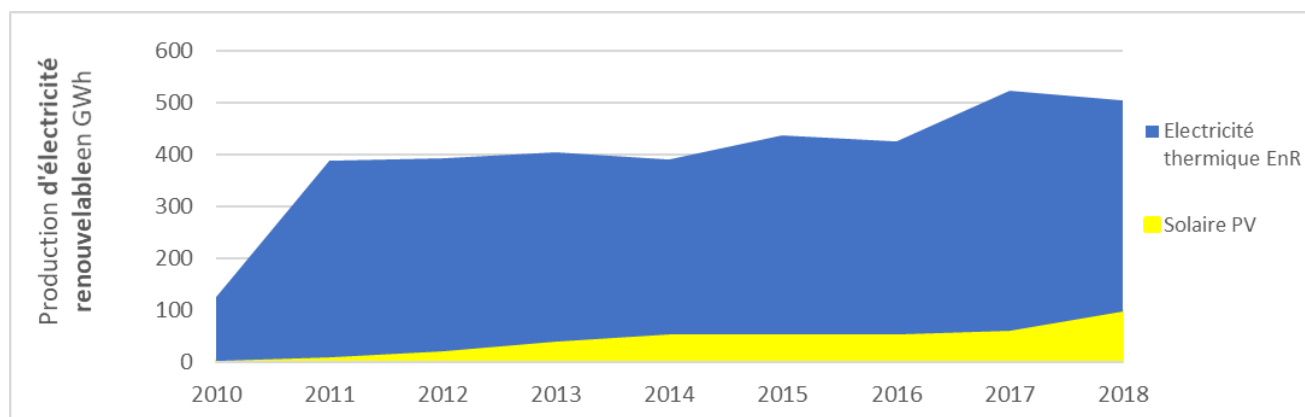
L'extraction pétrolière, notamment grâce à l'engagement de l'entreprise Vermillon, a permis de diversifier cette activité en proposant le développement de la géothermie. L'ancien site de l'hôpital d'Arcachon, sur la commune de La Teste de Buch, a été restructuré en écoquartier, chauffé grâce à l'eau chaude extraite d'un puit pétrolier. D'autres projets sont en cours, par exemple au lycée Condorcet d'Arcachon.

Production d'énergie renouvelable

Dans la production d'énergies renouvelables, il convient de distinguer deux types de production :

- Celle qui produit de la chaleur pour chauffer bâtiments, process industriel ou eau potable
- Celle qui produit de l'électricité





Le bois énergie est la plus forte production de chaleur renouvelable et représente en moyenne deux tiers de la production de chaleur totale. Le reste de la production est issu de quatre secteurs : le solaire thermique, la géothermie, les pompes à chaleur et le dernier qui fait son apparition en 2018, le biogaz issu de la méthanisation.

L'électricité thermique renouvelable (issue de la combustion d'une matière renouvelable) est majeure dans la production d'électricité renouvelable. L'électricité photovoltaïque depuis 2011 progresse.

A Audenge, une exploitation agricole utilise ses propres déchets végétaux ainsi que des cultures plantées en intersaisons, pour produire du biogaz qui est ensuite épuré puis injecté au réseau de distribution de GrDF. La production actuelle, qui a démarré en 2018, alimente près de 2 000 foyers en gaz naturel du territoire et couvre 6% des besoins en gaz du Nord Bassin⁹¹. Un projet d'augmentation de la capacité de traitement de cette unité est en cours. Depuis 2021, le SIBA a mis en service une unité de méthanisation sur le site de la station d'épuration de la Teste de Buch avec la production à termes des besoins pour l'équivalent de 700 foyers sur une année. C'est la 1ère collectivité en Nouvelle Aquitaine à avoir investi plus de 8 Millions d'euros dans la réalisation de ce type d'équipement. Elle pourrait réfléchir à en créer une nouvelle sur la station de Biganos. Enfin, Cap vert Energie travaille à l'implantation d'une unité sur la commune de Mios pour une valorisation des déchets équins et biodéchets du territoire.

4.4. La qualité de l'air atmosphérique

L'ensemble des consommations et productions énergétiques a un impact sur la qualité de l'air du territoire. En 2012, ATMO Nouvelle-Aquitaine a réalisé un bilan de la répartition et de l'émission des polluants sur le BARVAL dont les données sont présentées ci-après.

Ce bilan dresse le portrait par polluant de l'impact des différents secteurs (résidentiel, tertiaire, routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie et énergie). Les polluants réglementaires observés et relevés sont les suivants : l'oxyde d'azote (NOx), les particules en suspension PM10 et PM2,5, le composé organique volatil (COVM), le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3).

⁹¹ La Dépêche du Bassin – Article du 6 décembre 2019.

Le secteur routier est le principal émetteur de NOx, particules pouvant entraîner des complications respiratoires à long terme, avec 71% des émissions. Le secteur résidentiel, lui, représente 62% des émissions de Composés Organiques Volatils (COVNM), pouvant provoquer, entre autres, des irritations de la peau, des yeux et du système respiratoire. Ces deux secteurs sont également les principaux émetteurs de particules fines, elles aussi néfastes pour la santé.

4.5 Résilience du territoire face au changement climatique

La sensibilité du territoire au changement climatique se traduit entre autres par un front océanique, une population majoritairement présente sur les littoraux, une urbanisation affleurante avec le niveau zéro de l'eau sur une partie importante du territoire, un massif forestier très étendu, une économie locale fortement dépendante des secteurs soumis aux conditions climatiques (pêche, ostréiculture, tourisme, sylviculture, etc), un écosystème riche et abondant.

Cette sensibilité combinée aux expositions des aléas climatiques (tels que les tempêtes, périodes de canicule, etc), traduit les risques auxquels le territoire doit faire face. Submersion marine, recul du trait de côte, feux de forêts ou modification de l'écosystème sont à étudier pour adapter le territoire à ces problématiques.

Par exemple, en conformité avec les règles du SRADDET, les documents de planification doivent prendre en compte les scénarios du GIEC. Ce sont des scénarios d'évolution de la température moyenne mondiale à 2100 qui dépendent du supplément d'émissions de gaz à effet de serre lié aux activités anthropiques. Plus la température moyenne mondiale sera élevée, et plus le réchauffement climatique augmentera les risques et donc plus le territoire devra s'adapter.

Des actions en lien avec la ressource en eau ou encore la préservation de la biodiversité sont en cours de développement par les différents acteurs, en lien avec l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

4.6 Les objectifs liés au Plan Climat (en vigueur 2018 – 2024)

Le territoire, par le biais du plan climat, s'est fixé plusieurs objectifs pour 2050 :

- Diviser par 2 les consommations d'énergie (par rapport à 2012)
- Multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable (par rapport à 2012)
- Diviser par 4 les émissions de GES (par rapport à 2012)

Ainsi, quelques enjeux forts ressortent :

- Réduire la consommation et les émissions de gaz à effet de serre en agissant notamment sur les secteurs du transport et de l'habitat,

- Anticiper l'épuisement des ressources fossiles, qui représentent en moyenne deux tiers de la production d'énergie, en augmentant la part du renouvelable dans le mix énergétique,
- Valoriser les gisements en énergies renouvelables du territoire (notamment solaire, biomasse, réseau de chaleur et méthanisation),
- Préserver et développer les espaces qui séquestrent du carbone (prairies, forêts, zones humides, etc),
- Penser l'aménagement du territoire pour atténuer les impacts du changement climatique.

SYNTHESE

Un Plan Climat Air Energie Territoire en cours de mise en œuvre (2018-2024).

Une consommation d'énergie sur le territoire en hausse, non proportionnelle à l'accueil des nouvelles populations (consommation d'énergie par habitant en diminution).

Une faible hausse des émissions de GES, caractérisées par les transports et les produits pétroliers, mais en diminution lorsqu'elle est rapportée par habitant.

Un stock de CO² dans les sols essentiellement dû aux forêts, en très légère baisse, du fait de l'artificialisation des sols.

Une production d'énergie renouvelable en hausse sur le territoire.

Les secteurs routiers et résidentiel principaux émetteurs de particules fines.

ENJEUX

- ⇒ Réduire les consommations énergétiques, principalement sur le secteur résidentiel et tertiaire (rénovation du bâti le plus ancien).
- ⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre en limitant l'impact du transport, notamment par l'évolution des motorisations (bus urbains, transporteurs, bennes à ordures, bateaux).
- ⇒ Développer la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, géothermie, dihydrogène).
- ⇒ Améliorer la qualité de l'air.
- ⇒ Adapter l'aménagement du territoire pour limiter les impacts du changement climatique.

5. L'environnement et le cadre vie

5.1. Les paysages, l'urbanisation et les espaces naturels : un équilibre et une identité à préserver

Les paysages et les espaces naturels du territoire fondent son identité, sa notoriété et son attractivité. Nombreux et divers, ils peuvent être classés en trois catégories : les paysages d'eau qui constituent l'élément essentiel de la création de la lagune, les paysages de forêt qui couvrent la plus grande partie du territoire et enfin les paysages du littoral et les espaces périurbains.

Pour beaucoup, ces espaces naturels résultent de grandes décisions d'aménagement (création de la dune artificielle par stabilisation entre 1793 et 1860, plantation à grande échelle du pin maritime pour assécher les zones marécageuses, création de la station balnéaire d'Arcachon au XIXème siècle...).

Ces espaces naturels remplissent des fonctions essentielles dans trois domaines :

- ◆ Fonctions économiques : sylviculture, agriculture, ostréiculture...
- ◆ Fonctions écologiques : biodiversité, protection des sols...
- ◆ Fonctions paysagères en donnant une qualité et une identité aux espaces habités.

Le SCOT du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, en cours d'élaboration, comme les deux parcs naturels qui couvrent son territoire, ont pour objectif de préserver les espaces de nature les plus importants du point de vue de leurs fonctions économiques, écologiques et paysagères.

Ces grands paysages sont en effet soumis à de nombreuses pressions, résultant notamment de la forte fréquentation à laquelle le territoire est soumis. De plus, le recul du trait de côte et l'érosion marine menacent les espaces côtiers. Ainsi, les courants de marées, la force de houle et celle de la Leyre modèlent et redessinent continuellement le Bassin. Enfin, l'urbanisation et les activités humaines peuvent être sources de rupture de continuités écologiques en réduisant la part des espaces naturels sur le territoire.

Dans le cadre de l'opération grand site, le Préfet de Région, le Syndicat Mixte de la Grande Dune, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, la commune de La Teste de Buch, le SIBA et le Conservatoire du Littoral ont conventionné le 12 novembre 2012, afin de mettre en œuvre des actions de préservation devant aboutir au classement de la Dune en tant que « Grand Site de France ». Elle serait ainsi le premier site aquitain à en bénéficier.

De plus, les forêts dunaires domaniales du littoral sont engagées dans une démarche de labellisation « Forêt d'Exception », complémentaire de l'opération « Grand Site ».

Dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine naturel, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, a créé en 2015 un observatoire photographique du paysage, soutenu dans le cadre du programme Leader, permettant de présenter la diversité des paysages, d'observer et de comprendre les évolutions et de s'interroger sur les actions conduites (il comprend 100 points de vue).

Créé en 2014 pour mettre en œuvre une gestion concertée en faveur de la protection des milieux marins, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon couvre 435 km² d’espace marin. Il comprend le domaine public maritime de l’intra-Bassin et les eaux atlantiques de l’ouvert jusqu’à 3 milles nautiques au large (soit environ 5,5 km). Il comprend 10 communes littorales et plus de 144 kilomètres de côte.

Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon intègre l’ensemble des politiques publiques sur la biodiversité marine et littorale et le développement durable des activités liées à la mer, avec un plan de gestion qui a été approuvé en 2017. Ce plan de gestion est un document stratégique établi pour une durée de 15 ans. Il définit 20 objectifs à long terme pour la préservation des milieux marins et des patrimoines culturels, le développement durable des activités liées à la mer, la connaissance, la sensibilisation du public. Il sert de principe directeur à l’ensemble des actions du Parc naturel marin, mises en œuvre en partenariat avec les acteurs concernés. L’enjeu essentiel porte sur la gestion et la protection de ce bien commun exceptionnel et sur l’engagement local pour :

- protéger les richesses naturelles et maintenir un bon état de la qualité de l’eau,
- gérer les prélèvements et les activités pour qu’ils soient durables,
- mieux connaître et comprendre le milieu marin.

5.2. L’eau : un enjeu majeur

La ressource en eau potable

Si aujourd’hui la ressource locale semble être en équilibre à l’échelle du Pays Bassin d’Arcachon-Val de l’Eyre, il est à noter la probable augmentation des prélèvements liée aux modifications climatiques à venir, en plus de la consommation liée à l’évolution démographique et économique (activité agricole). Aussi, la mise en place de moyens d’économies d’eau, voire de ressources de substitution ou de partage des ressources sur les communes du territoire en déficit ou en tension doit être envisagée. En effet, une partie du territoire était en situation de crise à l’été 2019. Ces évolutions doivent être adossées à une politique de renouvellement patrimonial des réseaux.

A l’échelle du territoire de la COBAS, la ressource est répartie sur les eaux de surface, à hauteur d’environ 40 %, par le biais d’un prélèvement au niveau du lac de Cazaux et sur les eaux souterraines par l’intermédiaire de 11 forages distribués sur l’ensemble du territoire et qui représentent environ 60 % des prélèvements. Si le bilan quantitatif annuel est équilibré, la forte saisonnalité du territoire entraîne des périodes de tension voyant converger la demande en eau estivale avec les capacités administratives et réglementaires de prélèvement dans le milieu naturel. S’ajoute à cette thématique saisonnière, la vulnérabilité des eaux du lac de Cazaux, inhérente à toute ressource en eau superficielle soumise à l’évolution des pressions anthropiques génératrices de pollutions diffuses et aux risques de pollutions accidentelles en lien avec les différents usages présents sur et à proximité du lac de Cazaux.

La qualité de l'eau : un enjeu majeur pour le territoire, de l'amont à l'aval.

La qualité de la ressource en eaux destinées à l'alimentation en eau potable du territoire de la COBAS, est suivi par le biais du contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, auquel vient s'ajouter un plan de contrôle complémentaire assuré par le délégataire du service public d'eau potable. L'ensemble des résultats d'analyses montre des eaux dont les caractéristiques physico-chimiques respectent les limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine et traduit la qualité de la ressource en eau du territoire, aussi bien pour les eaux superficielles que pour les eaux souterraines.

La Communauté de communes du Val de l'Eyre, tout nouvellement compétente en matière d'eau potable (2020), vient d'adopter un programme pluriannuel d'investissement (10 ans). Dès 2021, un programme de travaux ambitieux sera mis en œuvre : création d'une station de traitement de déferrisation, réhabilitation de châteaux d'eau, sécurisation des sites etc.

En amont : des cours d'eau sous surveillance

Toutes les communes sont concernées par un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), qui est un outil de planification de la gestion de l'eau qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le territoire est couvert de 3 SAGE (13 communes dépendent du SAGE L'Eyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, 3 communes du SAGE des Lacs médocains, et 6 communes du SAGE Etangs littoraux Born et Buch).

L'interSAGE est aujourd'hui assuré par le SIBA, sachant que la qualité de l'eau est également un enjeu central du plan de gestion du Parc naturel marin.

En aval : le bassin d'Arcachon, un milieu récepteur sensible

De nombreux réseaux de surveillance et de suivi de la qualité des eaux sont mis en œuvre sur le territoire (dans le cadre de la directive cadre sur l'eau, les suivis Ifremer⁹², ...), qui a fait le choix d'aller plus loin que les obligations réglementaires.

REMPAR

Aujourd'hui, le réseau REMPAR regroupe l'ensemble des suivis historiques (azote et phosphore, microbiologie) et plus récents (pesticide, métaux, filtres UV, ...).

Ce réseau regroupe en son sein des gestionnaires et organismes scientifiques (Ifremer, Université de Bordeaux, ...), tous experts dans le domaine de l'environnement aquatique, qui se sont fédérés afin d'établir une veille active autour de la qualité des eaux, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les principales actions du réseau visent à :

⁹² IFREMER déploie plusieurs réseaux de surveillance : ROCH (contaminants chimiques), REPHY (phytoplancton, paramètres physico-chimiques dans l'eau et phycotoxines dans les coquillages), REMI (surveillance microbiologique dans les coquillages), REPAMO (observatoire des pathologies des mollusques).

- Connaître les usages sur le territoire et ses bassins versants ;
- Quantifier la présence des pesticides, métaux, filtres UV, microorganismes et nutriments dans les eaux ;
- Comprendre les effets sur l'écosystème aquatique ;
- Susciter et accompagner les évolutions ;
- Partager les informations.

L'assainissement des eaux usées

Les activités domestiques et industrielles produisent des rejets d'eaux usées dont le traitement doit être assuré sur le territoire.

Pour les 10 communes littorales, et depuis le 1^{er} janvier 2020 également pour Mios et Marcheprime, le SIBA assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (collecte et traitement des eaux usées). Ainsi, il définit la politique d'investissement du territoire, finance et réalise les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées. Le SIBA a confié l'exploitation du service public d'assainissement collectif à des sociétés privées : AGUR pour Marcheprime, SUEZ pour Mios et ELOA pour les 10 autres communes. Le rejet est effectué hors bassin à la Salie.

En 2019, le service de l'assainissement collectif compte 78 210 abonnés.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, qui gère déjà l'assainissement non collectif sur son périmètre (3 465 installations en 2019), gère désormais l'ensemble de la compétence assainissement des eaux usées.

Dans le cadre de ses missions de médiation et d'information, le SIBA dispose d'un Eau'ditorium, situé à côté de la station d'épuration de Biganos, afin d'expliquer au grand public le cycle de l'eau consommée.

L'assainissement des eaux pluviales

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIBA exerce la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ». A ce titre, il assure l'entretien du réseau et des ouvrages, les contrôles de raccordement au réseau, et réalise des grands travaux pour limiter les zones d'inondation.

Bien que la compétence soit communale, un schéma directeur intercommunal des eaux pluviales et de ruissellement à l'échelle de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre va être lancé (15 mois). Il s'agit de comprendre les phénomènes d'inondations passés et de définir les moyens à mettre en œuvre pour prévenir de nouveaux risques.

La gestion des eaux pluviales constitue une priorité environnementale, pour pallier les risques d'inondation mais également préserver la qualité des milieux aquatiques.

Le SIBA a édité un guide technique pluvial qui propose un socle commun de pratiques à partager sur le territoire par l'ensemble des communes du SIBA, des aménageurs, des particuliers...

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIBA exerce la compétence « GEMAPI » sur l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de l'emprise du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des eaux du Bassin versant et Etangs du Littoral Girondin. Sur le Val de l'Eyre, c'est la communauté de communes du Val de l'Eyre qui est compétente. Il s'agit d'une compétence très vaste, qui englobe de nombreux champs tels que les zones humides, la submersion, la gestion des cours d'eau et qui représente des investissements très importants. Aussi, les collectivités s'en empare progressivement.

5.3. Les déchets

Sur le territoire, chacune des trois intercommunalités assure la gestion des déchets sur les communes qui la composent. Les déchets peuvent être collectés par trois principaux modes : en porte à porte, en points d'apport volontaires (bornes de collecte) ou en déchèterie. Les intercommunalités assurent ainsi l'ensemble de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, depuis la prévention jusqu'à la valorisation ou le traitement final des déchets.

Tonnages de déchets collectés en 2019 sur le territoire du Pays hors déchets professionnels⁹³

	Déchets ménagers ou assimilés	Emballage légers et papiers	Verre	Biodéchets et déchets verts	Apports en déchetterie	Total	Comparatif 2018
COBAS	23 578	5 000	3 892	10 401	22 628	65 499	62 141
COBAN	22 073	5 931	4 428	18 418 (DV en Porte-à-porte + déchèteries)	21 298 (Hors DV)	72 148	59 996
CdC VE	4 631	983	731	4 226	4 773	15 343	15 081
PAYS	50 282	11 914	9 051	33 045	48 699	152 990	137 218

En 2019, le tonnage des ordures ménagères s'élève à : 288 kilos par habitant sur la COBAS, tonnage légèrement au-dessus des 269 kilos standards français ; à 337 kilos par habitant sur la COBAN, avec d'importantes disparités entre les communes (216 kilos par habitant à Marcheprime contre 744 à Lège Cap Ferret) liés à l'influence de la population non permanente et estivale ; et à 228 kilos sur le Val de l'Eyre.

⁹³ COBAN, COBAS et Rapport annuel 2019 « Ordures Ménagères et Déchetteries » de la CDC du Val de l'Eyre.

Le tonnage des déchets recyclables s'élève, en 2019, à un peu moins de 64 kg par habitant sur la COBAS ; à environ 58 kg par habitant sur la COBAN, et à 48.5 kg par habitant sur le Val de l'Eyre.

Si les tonnages sont stabilisés, de fortes fluctuations saisonnières sont ressenties sur la partie littorale.

Les déchets acheminés vers les centres de collecte peuvent connaître différentes destinations : recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement.

A l'horizon 2023, les collectivités locales auront à proposer des solutions de tri à la source et de collecte des biodéchets. C'est l'occasion de réfléchir en amont à la valorisation en circuit court de ces biodéchets qui sont une ressource importante. A l'instar de ce qui se pratique déjà sur le territoire, la future unité de méthanisation de Mios portée par Cap vert Energie pourrait être une voie de valorisation énergétique des biodéchets individuels et collectifs du territoire, dans une logique de circuits courts et d'économie circulaire.

La transformation des déchets en ressources et le développement de filières valorisation locales représentent un enjeu important, ce qui implique de se doter d'équipements dédiés innovants à l'image du projet d'Unité de Gestion des Sédiments (Gujan-Mestras).

5.4. Les risques naturels et technologiques

L'érosion, la submersion marines, et le recul dunaire

Les risques littoraux rencontrés sur le territoire concernent la submersion marine, l'érosion du trait de côte et le recul dunaire.

La submersion marine impacte l'ensemble du littoral du Bassin d'Arcachon. En tant que TRI (territoire à risque important d'inondation), la stratégie locale de gestion de ce risque, portée par le SIBA, se décline actuellement en programme d'actions sous la forme d'un PAPI.

Par ailleurs, face à ce risque, un PPRISM s'impose aux documents d'urbanisme (plan de prévention du risque inondation par submersion marine).

L'érosion concerne essentiellement les communes de Lège-Cap Ferret et de La Teste de Buch, qui pilotent chacune leur propre stratégie locale de gestion du trait de côte (sur Lège Cap-Ferret et La Teste de Buch, un Plan de Prévention des Risques Littoraux des risques d'avancée dunaire et recul du trait de côte est applicable depuis 2001, une révision de ce document pour Lège- Cap Ferret est en cours). Le SIBA mutualise l'animation de ces deux stratégies et s'implique dans les actions de surveillance et de travaux de réensablement pour prévenir ce risque.

Ces deux collectivités se sont également engagées avec l'appui du GIP Littoral dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégie locale de gestion de la bande côtière. Les stratégies locales permettent d'élaborer un projet avec l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de la bande côtière. Les enjeux concernés par cette problématique sont nombreux : plans plages (poste de secours, accès plage, sanitaires, zone de stationnement, piste cyclable...), logements, activités économiques, infrastructures, etc.

Enfin, les dunes littorales forment une protection contre l'érosion marine. Leur préservation et leur entretien sont donc primordiaux dans les efforts de stabilisation du trait de côte.

Les incendies de forêts

La vigilance au regard du risque incendie est particulièrement forte sur le territoire du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, qui est totalement intégré au massif de la forêt landaise.

Sa prise en compte doit ainsi intervenir à deux niveaux :

- le maintien et le développement du réseau de pistes DFCI (Défense de la forêt contre les incendies) actuel au regard de ruptures potentiellement générées par de nouvelles urbanisations ou la création d'infrastructures ;
- la gestion de la fréquentation des forêts publiques et privées, pour la grande majorité consensuellement laissées ouvertes par leurs propriétaires afin précisément de permettre l'existence d'un réseau de pistes DFCI efficace⁹⁴.

Des systèmes de réserve, de prélèvement ou d'acheminement d'eau suffisants pour permettre la défense incendie doivent donc être prévus. De la même façon, les zones tampons (coupe-feux) doivent être intégrées et entretenues autour des constructions.

Deux facteurs de sensibilité des massifs aux feux de forêts ont été identifiés par les services de la DFCI : L'inflammabilité, qui caractérise la facilité du matériel végétal à s'enflammer sous l'action d'un apport de chaleur, et la combustibilité qui caractérise l'aptitude d'une formation végétale à propager l'incendie.

Le plateau Landais, qui s'étend jusqu'aux rives intérieures du Bassin d'Arcachon, est un des secteurs les plus soumis à la pression sociale et donc au nombre de départs de feux sur le massif forestier des Landes de Gascogne. La Gironde et notre secteur en particulier sont en tête des départements français en terme de nombre de départs de feux.

Le changement climatique va augmenter la vulnérabilité du territoire, boisé à 75%. La hausse des températures, la récurrence des périodes de sécheresse et le type d'essences présent sur le territoire sont autant de sources de risques d'incendie de forêt.

Les risques technologiques

En matière de risques technologiques, le territoire est concerné à la fois par les risques liés aux installations industrielles et aux transports de matières dangereuses.

Ainsi, sur l'ensemble des établissements industriels du territoire, 46 sont des installations classées pour l'environnement (ICPE), dont 5 présentent des distances minimales d'éloignement vis-à-vis des constructions, devant être prises en compte afin de garantir la compatibilité entre habitat et industrie.

Le risque lié au transport de matières dangereuses concerne le transport de gaz et de pétrole brut :

⁹⁴ SCOT Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Diagnostic, SYBARVAL, décembre 2013.

- une canalisation de gaz sous pression traverse le territoire sur sept communes (Biganos, Gujan-Mestras, La Teste de Buch, Le Barp, Le Teich, Mios et Marcheprime). Cette canalisation est directement assortie d'une servitude d'utilité publique de 2 à 5 m de part et d'autre de la canalisation ;
- des pipelines acheminent la production de pétrole brut, landaise et girondine, vers le terminal pétrolier d'Ambès. Dix des dix-sept communes du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre sont traversées par cette infrastructure de transport de pétrole. Là encore, des distances de sécurité entre l'installation et les constructions assurent la prévention des risques pour l'habitat⁹⁵.

Les pollutions⁹⁶

Les sites et sols pollués :

- 37 sites pollués sont référencés en 2018, selon les données de la base BASOL, dont 22 sont classés en « site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage », 8 sont en cours de travaux et 6 en cours d'évaluation, représentant une densité de 2.5 pour 100km² légèrement supérieure à la densité départementale (2.7) mais bien inférieure à la densité régionale (0.8).
- 55 exploitations industrielles ou agricoles étaient classées ICPE en 2018, soit « susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains », et 4 sites relèvent de la Direction sur les émissions industrielles, concernant des installations potentiellement très polluantes vis-à-vis de leurs émissions ou de la gestion de leurs déchets (Biganos, Le Barp).

L'air :

- Des taux d'émissions en particule fines élevées sur le Val de l'Eyre, principalement liées au résidentiel/tertiaire et au transport routier.
- Des taux d'émissions en oxydes d'azote Nox nettement inférieurs en 2014 aux taux départemental et régional sur le Val de l'Eyre et le Sud Bassin, mais un taux plus élevé sur le Nord Bassin, lié majoritairement à l'industrie ou au secteur résidentiel tertiaire.

Emissions de PM10 et PM2.5 en 2014

	PM10 en kg/an/habitant	PM2.5 en kg/an/habitant
CA Bassin d'Arcachon Nord	3,5	2,8
CA Bassin d'Arcachon Sud	2,2	1,8
Val de l'Eyre	5,1	4,3
Gironde	2,6	2,1
Nouvelle-Aquitaine	5,0	3,5

L'eau : Une bonne qualité bactériologique de l'eau et pas de dépassement des limites de qualité pour la concentration en pesticides, mais deux communes du territoire, Lugos et La Teste de Buch, classées en potentiel radon 2⁹⁷.

⁹⁵ SCOT Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, Diagnostic, SYBARVAL, décembre 2013.

⁹⁶ Source : Etat des lieux territorial Santé-ORS Janvier 2020K

SYNTHESE :

Des paysages et espaces naturels riches et variés à l'origine d'une identité à préserver : paysages d'eau, de forêts ou littoraux et périurbains.

Des paysages résultant de grandes décisions d'aménagement.

Des documents d'aménagement qui organisent la protection du milieu.

Une qualité de l'eau essentielle pour l'ensemble des activités du territoire.

Une gestion des déchets efficace et accompagnée d'initiatives de valorisation à développer (économie circulaire).

Un territoire soumis aux risques naturels et technologiques.

Une réelle menace d'érosion et de submersion marine sur la façade atlantique du territoire.

Des zones de bas relief soumises aux risques d'inondation (relief bas, nappe affleurante...).

Un risque incendie présent, qui risque de s'aggraver dans les années à venir.

ENJEUX

- ⇒ Préserver les paysages, et espaces naturels (enjeux environnementaux, sociaux et économiques).
- ⇒ Renforcer l'entretien du Domaine Public Maritime, et plus largement du plan d'eau (hydraulique et navigabilité).
- ⇒ Favoriser les économies d'eau potable, rechercher des solutions de substitution ou de partage des ressources.
- ⇒ Renforcer la gestion des eaux pluviales pour pallier les risques d'inondations et préserver la qualité des milieux aquatiques.
- ⇒ Assurer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et leur amélioration (traitement des micropolluants).
- ⇒ Réduire la production de déchets, favoriser les actions de valorisation des déchets et développer des filières de valorisation locales (sédiments de dragage, biodéchets...)
- ⇒ Poursuivre et renforcer les actions de prévention des risques naturels et technologiques

⁹⁷ Radon : gaz radioactif d'origine naturelle formé à partir du radium naturellement présent dans le sol, plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Annexe 2

**Projets financés en 2020 et 2021
DETR, DSIL, DSIL exceptionnelle
et DSIL rénovation énergétique**

THEMATIQUE	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Montant Financement Etat (DETR, DSIL)
AMENAGEMENT BOURG	Aménagement de bourg (tranche 4 - phase 5)	MAIRIE DE SALLES	SALLES	13 383€
AMENAGEMENT BOURG	CAB Bourg – phase 2	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	80 271€
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE	Création d'une cabane des arts	MAIRIE DE LANTON	LANTON	64 534€
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE	Réhabilitation d'une ancienne bibliothèque	MAIRIE D'ARES	ARES	19 770€
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE	Réhabilitation ancienne bibliothèque	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET	LEGE-CAP FERRET	19 770€
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE	Travaux Basilique Notre Dame de maçonnerie pierre de taille Abside	MAIRIE D'ARCACHON	ARCACHON	55 599€
CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE	Travaux Eglise Saint Ferdinand réfection couverture zinguerie	MAIRIE D'ARCACHON	ARCACHON	59 715€
EAU ET ASSAINISSEMENT	Renouvellement des conduites et branchements d'eau potable, Avenue des Boiens Biganos	COBAN	BIGANOS	69 900€
EAU ET ASSAINISSEMENT	Aménagement Lac Vert et amélioration de la gestion quantitative des eaux pluviales	SIBA	BIGANOS	32 700€
EAU ET ASSAINISSEMENT	Station de pompage SKCP à Biganos / Sécurisation du système d'assainissement collectif des eaux usées	SIBA	BIGANOS	1 200 000€
EAU ET ASSAINISSEMENT	Sécurisation du système d'assainissement collectif des eaux usées – Puits de LAOUGA à La Teste	SIBA	LA TESTE DE BUCH	50 000€
EAU ET ASSAINISSEMENT	Restructuration du bassin versant du poste de pompage « Poissonniers » au TEICH / Sécurisation du système d'assainissement collectif des eaux usées	SIBA	LE TEICH	150 000€
ECONOMIE CIRCULAIRE	Construction d'une halle	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET	LEGE-CAP FERRET	62 500€
ECONOMIE CIRCULAIRE	Construction d'une halle	MAIRIE D'ARES	ARES	62 500€
ENFANCE ET JEUNESSE	Rénovation énergétique du groupe scolaire Aliénor à Belin-Beliét	CDC VAL DE L'EYRE	BELIN-BELIET	558 922€
ENFANCE ET JEUNESSE	Extension restaurant du groupe scolaire BERTRINE à Belin-Beliét	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	28 463€
ENFANCE ET JEUNESSE	Extension des restaurants scolaires maternelle et élémentaire de Belin-Beliét	CDC VAL DE L'EYRE	BELIN-BELIET	116 654€
ENFANCE ET JEUNESSE	Rénovation énergétique de l'école maternelle Jacques Prévert	CDC VAL DE L'EYRE	SALLES	210 530€
ENFANCE ET JEUNESSE	Extension et rénovation de l'école maternelle de Lavignolle à Salles	CDC VAL DE L'EYRE	SALLES	280 000€
ENFANCE ET JEUNESSE	Reconstruction de l'école primaire Pasteur à Gujan-Mestras	COBAS	GUJAN-MESTRAS	280 000€
ENFANCE ET JEUNESSE	Extension d'un groupe scolaire	COBAS	LE TEICH	280 000€
ENFANCE ET JEUNESSE	Agrandissement école primaire Les Ecoreuils	MAIRIE DE MIOS	MIOS	99 324€
ENFANCE ET JEUNESSE	Agrandissement école de la Salamandre	MAIRIE DE MIOS	MIOS	75 600€
ENFANCE ET JEUNESSE	Rénovation des sanitaires dans une école primaire inadaptés aux enfants et dangereux.	MAIRIE DE SAINT MAGNE	SAINT-MAGNE	10 221€
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	Travaux d'aménagement d'un parc paysager autour de l'Eglise et du centre-ville	MAIRIE D'AUDENGE	AUDENGE	281 613€
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	Aménagement d'un parc paysager	MAIRIE AUDENGE	AUDENGE	62 500€
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	Aménagement du site du Pas du Simonet	MAIRIE LANTON	LANTON	56 100€
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	Remplacement passerelle entrée réserve ornithologique	MAIRIE DU TEICH	LE TEICH	51 725€
ESPACES DE CO-WORKING ET D'INNOVATION	Création d'un espace de coworking à Le Barp	CDC VAL DE L'EYRE	LE BARP	96 000€
MOBILITE	Aménagement d'une voie douce : sécurisation trajets piétons et cyclistes entre le lycée Nord Bassin Smone Veil et le collège André Lahaye	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	53 000€
MOBILITE	Réalisation de la piste cyclable Boulevard de la côte d'Argent Arcachon	COBAS	ARCACHON	93 750€
MOBILITE	Mise en place d'une flotte de vélos électriques à la location gérée par l'office de tourisme intercommunal	CDC VAL DE L'EYRE	CDC VAL DE L'EYRE	12 078€
MOBILITE	Aménagement d'une piste cyclable entre Audenge et le Hameau d'Hougueyra	COBAN	AUDENGE	150 567€
MOBILITE	Réhabilitation de la piste cyclable Avenue Bisserié et Avenue Candale à la Teste-de-Buch	COBAS	LA TESTE DE BUCH	73 500€
MOBILITE	Création d'une piste cyclable située route des lacs à Gujan-Mestras	COBAS	GUJAN-MESTRAS	133 500€
MOBILITE	Création d'une piste cyclable située Rue de Française au Teich (33470)	COBAS	LE TEICH	63 000€
MOBILITE	Aménagement d'une piste cyclable verte du Renét	COBAN	LANTON	26 000€
MOBILITE	Aménagement d'un cheminement doux	MAIRIE DE LUGOS	LUGOS	5 008€
NUMERIQUE	Mise en place d'une solution de visio conférence	CA BASSIN ARCACHON SUD-POLE ATLANTIQUE (COBAS)	COBAS	3 822€
NUMERIQUE	Création d'un espace citoyens	MAIRIE DE GUJAN-MESTRAS	GUJAN-MESTRAS	18 234€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation et isolation de la toiture terrasse de l'école élémentaire de Capsus et installation de panneaux photovoltaïques	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	92 849€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation et isolation de la toiture terrasse de l'école maternelle de Capsus et installation de panneaux photovoltaïques	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	53 614€
RENOVATION ENERGETIQUE	Réhabilitation et extension du siège de la COBAN	COBAN	ANDERNOS-LES-BAINS	590 000€

THEMATIQUE	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Localisation	Montant Financement Etat (DETR, DSIL)
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation et isolation de la toiture terrasse de la médiathèque et installation de panneaux photovoltaïques	MAIRIE D'ANDERNOS-LES-BAINS	ANDERNOS-LES-BAINS	35 896€
RENOVATION ENERGETIQUE	Réhabilitation lourde d'une maison	MAIRIE DE BIGANOS	BIGANOS	120 383€
RENOVATION ENERGETIQUE	Modernisation de l'éclairage de la salle des sports de la salle Omnisports Etienne Turpin	MAIRIE DE LA TESTE DE BUCH	LA TESTE DE BUCH	11 550€
RENOVATION ENERGETIQUE	Renouvellement de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse	MAIRIE DE LANTON	LANTON	42 384€
RENOVATION ENERGETIQUE	Eclairage LED du terrain de tennis	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET	LEGE-CAP FERRET	11 500€
RENOVATION ENERGETIQUE	Remplacement de la chaudière fioul de la salles des fêtes	MAIRIE DE LUGOS	LUGOS	37 500€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation énergétique de la Caravalle à Marchepime	MAIRIE DE MARCHEPRIME	MARCHEPRIME	113 250€
RENOVATION ENERGETIQUE	Plan de renouvellement des huisseries écoles Fauvette et Ecureuils	MAIRIE DE MIOS	MIOS	87 543€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation gymnase et aménagement Dojo	MAIRIE DE MIOS	MIOS	355 934€
RENOVATION ENERGETIQUE	Optimisation énergétique de l'éclairage du terrain de rugby	MAIRIE DE SALLES	SALLES	34 991€
RENOVATION ENERGETIQUE	Optimisation énergétique de l'éclairage du terrain de rugby	MAIRIE DE SALLES	SALLES	23 744€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation thermique de la médiathèque-Ludothèque et de l'école de musique	MAIRIE DE SALLES	SALLES	9 725€
RENOVATION ENERGETIQUE	Rénovation bâtiment trésorerie	MAIRIE DE BELIN-BELIET	BELIN-BELIET	4 571€
RENOVATION ENERGETIQUE	Travaux et rénovation énergétique bâtiment CCAS	LE BARP	LE BARP	50 435€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Réfection toiture gymnase	MAIRIE DE SALLES	SALLES	24 560€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Aménagement Plaine des sports	MAIRIE D'AUDENGE	AUDENGE	274 819€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Construction de nouveaux vestiaires pour le complexe sportif Chante Cigale	MAIRIE DE GUJAN-MESTRAS	GUJAN-MESTRAS	72 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Reconstruction de la Halte de Cassy, Salle polyvalente associative	MAIRIE DE LANTON	LANTON	67 278€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Construction d'un kiosque à la plaine des sports	MAIRIE DE LE BARP	LE BARP	30 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Construction d'un bâtiment à vocation associative	MAIRIE DE LE BARP	LE BARP	175 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Extension des vestiaires du stade Louis GOUBET	MAIRIE DE LEGE-CAP-FERRET	LEGE-CAP FERRET	175 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Construction d'un complexe sportif de centre-ville	MAIRIE DE MIOS	MIOS	1 00 157,86
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Réalisation d'une salle de gymnastique	MAIRIE DE MIOS	MIOS	175 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Construction d'une halle de dojo et d'un gymnase	MAIRIE DE SAINT MAGNE	SAINT-MAGNE	175 000€
SPORT, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	Réfection terrain d'honneur de football	MAIRIE DE SALLES	SALLES	35 000€
				7 940 281€

Annexe 3

Liste des actions et projets

Annexe 3 – Liste des actions et projets

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

MAÎTRE D'OUVRAGE	THEMATIQUE	ACTIONS 2022	PROJETS 2023-2026	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	DATE DE DEBUT DE PROJET	DATE DE FIN DE PROJET
LANTON	RENOVATION ENERGETIQUE		1	Rénovation énergétique hôtel de ville – réhabilitation et isolation	LANTON	01/01/22	31/07/23
	MOBILITE		1	Plan directeur Vélo	LANTON	01/2022	04/2026
	Sous total		2				
AUDENGE	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	1		Création d'un sentier d'interprétation et mise en valeur du Marais de Mesple	AUDENGE	01/07/21	31/12/23
	RENOVATION ENERGETIQUE		1	Tiers lieu Villa des Acacias	AUDENGE	01/01/23	01/01/26
	RENOVATION ENERGETIQUE		1	Rénovation énergétique – Salle des fêtes de Lubec	AUDENGE	01/01/23	01/01/26
	Sous total	1	2				
MARCHEPRIME	SANTÉ SOCIAL	1		Deux logements d'urgence solidaire et sociale	MARCHEPRIME	01/07/21	01/01/22
	ECONOMIE CIRCULAIRE		1	Création d'une halle couverte	MARCHEPRIME		24/12/24
BIGANOS	Sous total	1	1				
	ENFANCE ET JEUNESSE		1	Création d'un espace de parentalité	BIGANOS	01/04/22	02/05/24
	SANTÉ SOCIAL		1	Travaux de construction pour épicerie solidaire « petit coup de pouce » et le secours catholique	BIGANOS	01/09/25	31/07/26
	Sous total		2				
MIOS	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE		1	Création d'une maison de la forêt et de la nature	MIOS	01/01/22	31/12/23
	AMÉNAGEMENT BOURG/VILLE		1	Requalification du Centre Ville	MIOS	01/01/24	31/12/25
ANDERNOS-LES-BAINS	Sous total		2				
	AMÉNAGEMENT BOURG/VILLE	1		Marché couvert	ANDERNOS-LES-BAINS	18/01/21	01/03/23
	AMÉNAGEMENT BOURG/VILLE		1	Phase 3 aménagement coeur de ville	ANDERNOS-LES-BAINS	18/01/23	01/05/23
	Sous total	1	1				
ARES	RENOVATION ENERGETIQUE		1	Eclairage public	ARES	01/01/21	31/12/25
	SANTÉ SOCIAL	1		Création d'une maison des aidants	ARES	01/01/21	31/12/21
	MOBILITE		1	Création de pistes cyclables	ARES	01/01/22	01/01/26
	Sous total	1	2				
LEGE-CAP FERRET	CULTURE TOURISME PATRIMOINE		1	Création d'un pôle d'enseignement artistique	LEGE-CAP FERRET	01/01/24	31/12/25
	MOBILITE		1	Renforcer le maillage des voies vertes	LEGE-CAP FERRET	01/09/21	31/12/26
	Sous total		2				
COBAN	EAU ET ASSAINISSEMENT	1		Travaux de renouvellement des réseaux – Claouey – Rue Toulouse Lautrec	LEGE-CAP FERRET	01/04/22	01/10/02
	EAU ET ASSAINISSEMENT	1		Travaux de renouvellement des réseaux – Avenue Charles Gounod-Breton	LANTON	01/09/22	01/12/22
	SPORT LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE	1		ÉTUDE – Création de deux piscines pour pallier au manque d'infrastructures	COBAN (Andernos, Biganos)	2021	2023
	Sous total	3					
	Total	7	14				

MAÎTRE D'OUVRAGE	THEMATIQUE	ACTIONS 2022	PROJETS 2023-2026	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	DATE DE DEBUT DE PROJET	DATE DE FIN DE PROJET
ARCACHON	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	1		Implantation de récupérateur d'eau de pluie bâtiment de la ville	ARCACHON	01/01/22	31/12/22
	SANTÉ SOCIAL		1	Centre municipal de Santé des spécialistes	ARCACHON	01/09/21	31/12/23
	Sous total	1	1				
LE TEICH	AGRICULTURE ET ALIMENTATION	1		Création de jardins familiaux Bio	LE TEICH	01/09/21	31/12/22
	ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE		1	Tranches 3 et Parc naturel public du Port	LE TEICH	01/01/22	31/12/25
	Sous total	1	1				
LA TESTE-DE-BUCH	CULTURE TOURISME PATRIMOINE	1		Reconstruction de la cabane tchanquée n°3	LA TESTE-DE-BUCH	29/06/21	31/12/22
	RENOVATION ENERGETIQUE		1	Plan Eclairage public	LA TESTE-DE-BUCH	01/12/22	31/12/25
	ECONOMIE CIRCULAIRE	1		Construction d'une Halle à dominante marchande avec panneaux photovoltaïques	LA TESTE-DE-BUCH	01/10/21	31/12/22
	Sous total	2	1				
COBAS	MOBILITE	1		Piste avenue de l'Europe à la Teste-de-Buch	LA TESTE-DE-BUCH	01/09/21	01/01/22
	MOBILITE	1		Piste cyclable Césaire Gujan Mestras	GUJAN MESTRAS	06/09/21	
	MOBILITE	1		Piste cyclable rue de la Petite Forêt Le Teich	LE TEICH	01/11/21	01/12/21
	MOBILITE	1		Piste cyclable Nelly Deganne Arcachon	ARCACHON	01/03/22	12/05/22
	RENOVATION ENERGETIQUE	1		Rénovation énergétique du bassin formation	LA TESTE-DE-BUCH	2022	2022
	RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	1		ÉTUDE – Réhabilitation et reconstruction de l'ALSH	GUJAN-MESTRAS	2022	
	ECONOMIE CIRCULAIRE	1		ÉTUDE – Création d'une déchetterie / recyclerie de nouvelle génération	LA TESTE-DE-BUCH	01/10/21	31/12/22
	MOBILITE		1	Piste cyclable Docteur Peynaud Petit port	ARCACHON	2023	2023
	MOBILITE		1	Piste cyclable Louis Lignon tranche 1 et 2	LA TESTE-DE-BUCH	2023	2023
	MOBILITE		1	Piste cyclable boulevard de la côte d'Argent	GUJAN MESTRAS	2023	2023
	Sous total	7	4	Piste cyclable boulevard de la côte d'Argent section 2	LE TEICH	2023	2023
	Total	11	7				

LOCALISATION DU PROJET OU PERIMETRE COUVERT	THEMATIQUE	ACTIONS 2022	PROJETS 2023-2026	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	DATE DE DEBUT DE PROJET	DATE DE FIN DE PROJET
SAINT-MAGNE	RENOVATION ENERGETIQUE	1		Rénovation énergétique d'un ancien atelier pour la salle des aînés	SAINT-MAGNE	2021	
	Sous total	1	0				
BELIN BELIET	EAU ET ASSAINISSEMENT		1	Eaux pluviales	BELIN-BELIET	01/01/22	31/12/26
	ADAPTATION ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE		1	Isolation thermique des bâtiments publics tranche 3 et 4	BELIN-BELIET	2023	2026
	ADAPTATION ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE		1	Aire naturelle de Bernet	BELIN-BELIET	2023	2026
	Sous total	0	3				
LE BARP	AMENAGEMENT CENTRE BOURG		1	Aménagement du centre bourg de la ville autour d'un projet de centralité (rond point, halle etc)	LE BARP	2021	2024
	NUMERIQUE	1		Socle numérique des écoles	LE BARP	01/10/21	31/12/21
	Sous total	1	1				
SALLES	MOBILITE		1	Réalisation d'aménagements cyclables	SALLES	01/01/22	31/12/23
	SANTÉ SOCIAL		1	Acquisition d'un deuxième logement d'urgence	SALLES	01/01/24	
	Sous total	0	2				
CDC VAL DE L'EYRE	EAU ET ASSAINISSEMENT	1		Renouvellement des réseaux d'eaux usées	CDC VAL DE L'EYRE	01/09/21	31/12/26
	ECONOMIE CIRCULAIRE	1		Création d'une recyclerie textile	BELIN BELIET	01/10/21	31/12/22
	EAU ET ASSAINISSEMENT		1	Renouvellement des réseaux d'eau potable fuyards	CDC VAL DE L'EYRE	01/01/23	31/12/26
	ENFANCE ET JEUNESSE	1		Rénovation énergétique de l'école de Lavignolles	SALLES	01/01/22	02/05/24
	SPORT LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE		1	Création d'un multiple rural sur Lugos	LUGOS	01/01/23	31/12/24
	Sous total	3	2				
	Total	5	8				

Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon

MAÎTRE D'OUVRAGE	THEMATIQUE	ACTIONS 2022	PROJETS 2023-2026	INTITULÉ DU PROJET	LOCALISATION	DATE DE DEBUT DE PROJET	DATE DE FIN DE PROJET
SIBA	ECONOMIE CIRCULAIRE		1	Construction d'une unité de gestion des sédiments de dragage Gujan Mestras	Gujan Mestras	01/01/21	31/12/23
	ADAPTATION ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE		1	Plan pluriannuel sur la gestion des eaux fluviales	SIBA	01/01/21	31/12/26
	Total	0	2				

Syndicat Mixte du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre

MAÎTRE D'OUVRAGE	THEMATIQUE	ACTIONS 2022	PROJETS 2023-2026	INTITULE DU PROJET	LOCALISATION	DATE DE DEBUT DE PROJET	DATE DE FIN DE PROJET
SYBARVAL	ADAPTATION ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	1		Valorisation des biodéchets du territoire pour la méthanisation	BARVAL	01/01/22	01/01/22
	Total	1	0				

Annexe 4
Indicateurs CRTE
« État des lieux écologique du territoire »

Annexe 4 – Indicateurs CRTE « État des lieux écologique du territoire

MOBILITÉ	
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés	Plus de 350 km de pistes cyclables : 130 km sur la COBAS, 182 km sur la COBAN et 50 km sur le Val de l'Eyre 16 parkings à vélos sécurisés, représentant plus de 250 emplacements (1 abri-sécurisé collectif à la gare de Biganos; 6 installations conjointes à Mios, Andernos et Arès; 3 abris box individuels à la gare du Teich; 3 modules sécurisés à la Gare Gujan-Mestras; 1 abri collectif à la gare de la Hume; 1 kiosque et 1 installation en parking souterrain à la gare d'Arcachon).
Existence de pôles multimodaux	5 Pôles multimodaux à la fin 2019 Part des déplacements domicile / travail réalisés en transports en commun 2016 : 5,1 (COBAS : 7,4; COBAN : 5,3 ; CDC VE : 2,6)
Existence de zone(s) à faible émissions	NON
Existence d'aires de covoiturage	16 aires de covoiturage à ce jour.
Existence de voies réservées au covoiturage	NON
Automobile	
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé	Parc des collectivités : 3,59% en 2018 (25 VLE sur 700 véhicules publics) Parc privé : • 92,3% roulant aux produits pétroliers courants (tout type de véhicules mélangés : VL, PL, 2 roues, etc) • 0,7% roulant à l'élec • 7% roulant aux biocarburants Parc privé : Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole 2019 : 2,53 (COBAS : 2,8 ; COBAN : 2,3 ; CDC VE : 2,5) Parc de voitures particulières au 01/01/2020 par vignette crit'air : Crit'air E : 498 Crit'air 1 : 26 808 Crit'air 2 : 39 298 Crit'air 3 : 28 271 Crit'air 4 : 9 924 Crit'air 5 : 2 558 Non classés : 5 097 Total : 112 454
Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	41 bornes publiques en 2018
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	En cours
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100%

ENERGIE ET CLIMAT	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	Total : 827 kilos de tonnes de CO2 équivalent (ktCO2eq) en 2018 Par habitant : 5,3 tonnes de CO2 équivalent (ktCO2eq) Flux annuel de carbone stocké dans les sols, la végétation et les matériaux biosourcés : 35 893 224 tonnes de CO2 stockés dans les sols
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	6 971 GWh pour l'année 2019
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation...)	915 GWh de production d'énergie renouvelable en 2019
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle ou collective)	En cours
Rénovation énergétique	
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	Logements privés : Nombre de logements ayant un DPE A, B, C, D, E, F et G (2018) : 75 270 Logements privés - Nombre de passoires énergétiques E, F, G : 37 212 (COBAS : 19 553; COBAN : 15 402, CDC VE : 2 257) Parc social : Nombre de logements sociaux dont le DPE appartient à la catégorie E, F ou G (2019) : 0 sur les 3 EPCI
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	Consommation d'énergie : A - 23,2% B - 11,8% C - 14,9% D - 27,5% E - 11,2% F - 2,6% G - 0,8% N - 8% Nombre de résidences principales par étiquette DPE : A : 281 (COBAS : 199; COBAN : 73; CDC VE : 9) B : 2 809 (COBAS : 1 742; COBAN : 797; CDC VE : 270) C : 4 500 (COBAS : 1 549; COBAN : 2 480; CDC VE : 471) D : 30 468 (COBAS : 12 002; COBAN : 13 268; CDC VE : 5 198) E : 31 513 (COBAS : 16 673; COBAN : 13 196; CDC VE : 1 644) F : 4 395 (COBAS : 2 388; COBAN : 1 431; CDC VE : 576) G : 1 304 (COBAS : 492; COBAN : 775; CDC VE : 37)
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	477 bâtiments (1012 logements)
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	

Etat des systèmes de chauffage	
Nombre estimé de chaudières à fioul	Nombre de résidences principales utilisant le fioul comme énergie principale de chauffage 2018 : 1 679 (COBAS : 543 ; COBAN : 825 ; CDC VE : 311)
Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)	Nombre de logements utilisant le bois comme énergie principale de chauffage : 9 796 (COBAS : 2 991 ; COBAN : 4 630 ; CDC VE : 2 175)
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Consommation énergétique finale en énergie renouvelable des réseaux de chaleur 2018 en MWh : 3 343 (uniquement sur la COBAS)
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	*Très majoritairement gaz et électricité, *Quelques établissements encore au fioul, *75 000 MWh de besoins utiles en chaleur par an pour les gros consommateurs (+50MWh/an)
TRAITEMENT DES DECHETS/ECONOMIE CIRCULAIRE	
Tonnage des déchets produits par le territoire	Production totale de déchets ménagers et assimilés en 2019 : 163 382,98 hors gravats 183 141,52 avec gravats
Etat des équipements de tri au regard des normes	Extension des consignes de tri des plastiques des emballages ménagers en vigueur : EPCI non concernés en 2019 (COBAS : mise en place en 2021, COBAN : mis en place au 01/06/2020 ; CDC VE : prévu début avril 2021)
Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs	Nombre de composteurs collectifs en pied d'immeuble ou de quartiers aidés/suivis par le SPPGD : 5 (COBAS : 5 ; COBAN : 0 ; CDC VE : pas de donnée ou absence) Nombre de composteurs en établissements aidés/suivis par le SPPGD : 14 (COBAS : 14 ; COBAN : 0 ; CDC VE : pas de donnée ou absence)
Taux de tri sélectif par filière	Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés non dangereux et assimilés en 2019 : 56,33% (CDC VE : 54,71%, COBAN : 58,32%, COBAS : 55,97%) Nombre de structures de réemploi et de réutilisation des déchets 2018 : 14 (COBAS : 6 ; COBAN : 6 ; CDC VE : 2)
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE	
Existence d'un projet aliment territorial	Un PAT en réflexion
Nombre d'exploitations agricoles	99 exploitations agricoles référencés en 2019 dans le cadre du diagnostic agricole du SYBARVAL 312 exploitations agricoles (cotisants solidaires inclus) référencées en 2019 à partir des fichiers de la MSA : 312 (COBAS : 100 ; COBAN : 140 ; CDC VE : 72)

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	8 AMAP sur le territoire : Biganos, Marcheprime, Audenge, Mios, Le Barp, Salles, Belin-Béliet, Gujan-Mestras Part de la commercialisation de produits alimentaires via des circuits courts dans le chiffres d'affaires (%) 2010 : 36,63 (COBAS : 46,7 ; COBAN : 27,4 ; CDC VE : 35,8) Ratio des exploitations engagées dans l'agriculture biologique en 2017 : 6,23 (COBAS : 6,7 ; COBAN : 8,2 ; CDC VE : 3,8)
Surface agricole utile du territoire	Surface agricole utile du territoire : -calculée au siège d'exploitation à partir des déclarations PAC en 2019 : 5 906,34 -calculée à la commune de la parcelle à partir des déclarations PAC et du CVI en 2019 : 8 703,18.
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	10 exploitations pour 895 hectares en AB, référencées dans le diagnostic agricole du SYBARVAL, 11 exploitants agricoles bio référencés en 2019 par l'agence Bio Ratio des exploitations engagées dans l'agriculture biologique 2017 : 6,23 (COBAS : 6,7 ; COBAN : 8,2 ; CDC VE : 3,8)
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	Utilisation de PPP par code postal : 10558
ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zone d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages...	Parc Naturel Marin (435 km²) Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (106 525 ha) 10 zones Natura 2000 (88 460 ha) 1 zone RAMSAR (1 582 ha) 14 sites inscrits (18 011 ha) 8 sites classés (6 294 ha) 2 Réserves Naturelles Nationales (199 ha) 1 Arrêté de protection de biotope (2 ha) Sites du Conservatoire du Littoral (3 234 ha) Espaces Naturels Sensibles (23 716 ha) Réserve ornithologique (environ 117 ha) Grand Site de la Dune du Pilat (506 ha) ZNIEFF 1 (3 274,21 ha) et 2 (17 205 ha) Part des aires terrestres protégées 2017 : 76,77 (COBAS : 54,1 ; COBAN : 76,3 ; CDC VE : 99,9)
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	100% des cours d'eau en bon état
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	Trame bleue : 12 obstacles très difficilement franchissables, 10 obstacles difficilement franchissables.
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	En cours
Surface de haies	NON
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de	N'existe pas sur le territoire

biodiversité	
Label "Territoires engagés pour la nature" (OUI/NON/en cours)	NON
Label "Terres saines" (OUI/NON)	NON
LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	
Etat d'avancement du PLUI	1 POS et 16 PLU en vigueur ; 1 PLUi en cours sur 5 communes.
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	Données disponible fin 2021
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	145 hectares par an. Terres urbanisées : Evolution des surfaces artificialisées 2009-2015 : 824 ha Evolution des surfaces cadastrées : 75,58 ha 2009-2013 Espaces naturels, agricoles et forestiers : Evolution des espaces NAF 2014-2015 : - 70,9 ha
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	Défrichement espaces forestiers : 20 ha COBAN, 3ha COBAS, 13ha CDC VE Vacant urbain OCS 2020 : 137 hectares
Surfaces désartificialisées	N'existe pas sur le territoire
EAU ET ASSAINISSEMENT	
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)	Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques (%) 2017 : 100 (non communiqué pour Lugos, Audenge, Arcachon et Andenros)
Taux de fuite des réseaux du territoire	Taux de perte des réseaux d'eau potable distribuée (%) 2017 : 20,36 (non communiqué pour Arcachon, Biganos, Gujan-Mestras, Mios, Salles, Le Teich, La Teste de Buch)
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	Part des captages en eau potable situés dans un périmètre de protection 2019 : 86,67 (COBAS : 100 ; COBAN : 85 ; CDC VE : 75) Part des prélèvements conformes au regard des analyses microbiologiques (%) 2017 : 100 (non communiquée pour Arcachon, Biganos, Gujan-Mestras, Mios, Salles, Le Teich, La Teste de Buch)
Couverture du territoire par un SAGE (OUI/NON/en cours d'élaboration)	OUI Part de la superficie du territoire couverte par des SAGE en 2016 : 96,76 (COBAS : 99,3 ; COBAN : 91 ; CDC VE : 100)